

CNE

LE SITE UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

LE SITE UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'évaluation du site universitaire de Montpellier en Languedoc-Roussillon a été placée sous la responsabilité de Gilles **Bertrand**, président du Comité national d'évaluation, et de Bernard **Pouyet**, consultant, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général du CNE.

Ont participé à l'évaluation :

Michel **Albouy**, professeur à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble,

Dominique **Arot**, directeur de la bibliothèque municipale de Lille ;

Jean-Louis **Aucouturier**, professeur à l'Université de Bordeaux I ;

Pierre **Maussion**, chargé de mission au CNE ;

Jocelyne **Pérard**, professeur à l'Université de Bourgogne ;

Marie **Sibeud**, professeur agrégé à l'Université Stendhal de Grenoble.

ORGANISATION

Françoise **Bollard** et Delphine **Lecoindre**, assistantes, ont assuré la mise en page et la cartographie de ce rapport.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

UNIVERSITÉ

LE SITE UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Préambule

L'environnement régional et local

- I - Une croissance démographique soutenue 13
- II - Un contexte politique et socio-économique difficile. 14

La population étudiante

- I - Montpellier : la seconde densité universitaire de France 21
- II - La mobilité internationale 26
- III - L'insertion professionnelle 26

La structuration universitaire du site

- I - Le poids de l'histoire 29
- II - L'éclatement des sites 31
- III - Le pôle européen, pivot d'une construction de la coopération interuniversitaire ? 33

Les services d'intérêt commun

- I - Un véritable service interuniversitaire de la documentation à créer 37
- II - Un service interuniversitaire des sports à renforcer 43
- III - Une médecine préventive universitaire à reconstruire 45
- IV - Un CROUS très actif 54
- V - Pour conclure 55

Le développement universitaire de Nîmes

- I - Hier, des stratégies montpellieraines différenciées pour Nîmes 64
- II - Aujourd'hui, l'absence d'un projet commun des universités de Montpellier pour Nîmes 68

Coopérations pédagogiques

- I - L'éclatement des disciplines de gestion 77
- II - Un exemple de collaboration entre les universités 79
- III - La coopération IUFM - universités 82
- IV - La formation continue universitaire 84
- V - Le projet d'Université ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon 84
- VI - Perspectives 91



La recherche	95
I - Les personnes impliquées dans la recherche	97
II - Le poids de la recherche en Languedoc-Roussillon	99
III - Le CPER 2000-2006 : les thématiques de recherche	99
IV - Le potentiel universitaire	102
V - Les grands organismes	109
VI - Les dossiers interuniversitaires	116
VII - Conclusions	122
Conclusions et recommandations	125
Annexes	131
Liste des sigles	137
Réponse du recteur de l'académie de Montpellier	143
Réponse des trois présidents des universités de Montpellier	149

PRÉAMBULE

En 2001, le CNE a décidé d'engager simultanément l'évaluation des établissements universitaires de l'Académie de Montpellier (Universités de Montpellier I, Montpellier II, Montpellier III, Perpignan) et de l'IUFM.

Parallèlement, une évaluation du site de Montpellier, dite évaluation transversale, a été lancée. Elle n'est plus centrée sur les établissements eux-mêmes, mais sur les relations qu'ils entretiennent entre eux, avec les organismes de recherche ainsi que l'environnement politique, économique et social.

Comme Grenoble a été le dernier site examiné par le CNE, il est intéressant de pouvoir comparer deux académies certes différentes, mais d'importance démographique et de notoriété comparables, et confrontées à des problèmes de même nature, comme l'émergence d'un site universitaire à Valence et à Nîmes.

Alors qu'à Grenoble les instances de coopération interuniversitaire apparaissent très nombreuses mais aussi très complexes, au risque d'un manque de lisibilité, à Montpellier l'évaluation s'est située dans un contexte de faible coopération interuniversitaire et même de crise de certains services communs.

Ce rapport traite majoritairement du site de Montpellier. Par définition, l'approche de site ne concerne que les villes sièges de plusieurs EPSCP. L'Université de Perpignan ainsi que l'IUFM, qui ont fait l'objet de rapports spécifiques analysant les relations qu'ils entretiennent avec leurs territoires, ne seront évoqués dans le présent document que lorsque leur action a une incidence ou une influence sur Montpellier.

L'ENVIRONNEMENT
RÉGIONAL
ET LOCAL

I - UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE

La région Languedoc-Roussillon constitue la partie occidentale de l'arc méditerranéen français, reliant le couloir rhodanien à Barcelone et à la Catalogne. Elle est la 8^e région française par sa superficie (27 376 km²) et comprend 2 295 000 habitants, soit 3,9% de la population nationale¹. La région est constituée de cinq départements : la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Depuis une vingtaine d'années, la région se caractérise par une croissance démographique particulièrement soutenue, alimentée à 90% par l'excédent migratoire. Un taux annuel moyen de progression de 0,9% entre 1990 et 1999 la situe, sur ce critère, au premier rang des régions françaises. La croissance de la population a continué sur un rythme élevé de 1,1% en 2000 (moyenne nationale : 0,5%). La région compte près de 25 000 habitants supplémentaires chaque année, dont près de la moitié dans l'Hérault (+11 900). La croissance démographique est très inégalement répartie sur le territoire régional et se concentre sur cinq bassins d'emploi : Montpellier (+5800), Nîmes (+3500), Perpignan (+2900), Béziers (+2900) et Narbonne (+2300)².

Cette croissance démographique est essentiellement due à l'attraction régionale. Pour 1000 habitants supplémentaires, 72 relèvent de l'excédent des naissances sur les décès et 928 du solde migratoire. La population est inégalement répartie entre les départements : 73 500 pour la Lozère contre 900 000 pour l'Hérault.

Une région globalement attractive peut n'exercer cette attractivité que sur quelques classes d'âge ou l'exercer préférentiellement sur certaines d'entre elles³. Ainsi, l'Île-de-France se distingue très nettement des autres régions du fait d'un solde très excédentaire pour les personnes âgées de 20 à 29 ans en 1999 et d'un fort déficit aux autres âges, en particulier aux âges de la retraite (60-69 ans). En Languedoc-Roussillon, le solde migratoire est positif à tous les âges, mais un peu moins fortement entre 25 et 34 ans. Pour ces classes d'âge, le taux annuel de sortie est proche du taux d'entrée. L'excédent migratoire est très important aux âges de la retraite, du fait d'une sensible remontée du taux d'entrée à ces âges. Le nombre d'enfants recensés en 1999 excède très largement le nombre d'enfants nés dans la région. Ce solde migratoire des moins de 10 ans est lié à celui des jeunes adultes, d'où une pression sur les écoles, collèges et lycées.

La région compte 31% de moins de 25 ans (34% pour la France) et 24% de 60 ans et plus (20% pour la France), d'où le deuxième rang des régions en indice de vieillissement (rapport entre la part des 60 ans et plus et la part des moins de 25 ans) : 0,8 (0,6 pour la France). Le pouvoir attractif de la région sur les personnes âgées se double d'une remarquable capacité à retenir ceux qui y résident. En Languedoc-Roussillon, entre 1990 et 1999, l'immigration liée à la retraite touche un nouvel arrivant sur six⁴. Entre ces deux dates, plus de 60 000 seniors se sont installés dans la région. Comparés aux 400 000 nouveaux arrivants, ils ne représentent qu'un nouvel arrivant sur six. Les nouveaux arrivants ne sont donc pas essentiellement des personnes âgées. Néanmoins, leur part est la plus importante de toutes les régions françaises. Les principales agglomérations, qui sont aussi les principales villes accueillant des équipements universitaires, comptent respectivement : Montpellier : 225 400 habitants (agglomération : 288 000) ; Nîmes : 133 400 (agglomération : 144 237) ; Perpignan : 105 100 ; Béziers : 69 200 ; Narbonne : 46 500 ; Carcassonne : 46 200 ; Sète : 39 500 et Alès : 39 300.

¹ *La région en chiffres : Région Languedoc-Roussillon*, site Internet du Conseil régional, juin 2002.

² Françoise Auzéby : *"Migrations, mariages et bébés tirent la croissance de la population"*, *L'année économique et sociale 2001 en Languedoc-Roussillon*, Insee, mars 2002

³ Brigitte Baccaini : *"Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest"*, *Économie et statistique* n° 344, 2001.

⁴ *"Migrations de retraités en Languedoc-Roussillon"*, *Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon*, synthèse n° 15, octobre 2001.

II - UN CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DIFFICILE

1 - LANGUEDOC-ROUSSILLON : LE TAUX DE CHÔMAGE LE PLUS ÉLEVÉ DE L'HEXAGONE

Le taux de chômage de la région se situe durablement à plus de 4 points au-dessus du taux national. Les difficultés de l'insertion professionnelle sont également illustrées par le nombre élevé de bénéficiaires du RMI¹.

Le revenu disponible par habitant situe la région au 17^e rang français, 7,5% au-dessous de la moyenne nationale. Il est surtout tiré par les transferts sociaux. Salaires (29% des ressources des ménages) et prestations sociales (34%) se retrouvent dans des proportions opposées symétriques à celles de la France de province (respectivement 35 et 30%), illustrant le rôle des transferts sociaux, retraites et aides aux chômeurs dans l'économie régionale.

L'industrie en Languedoc-Roussillon, tous secteurs et tailles confondus, emploie moins de 80 000 personnes, soit environ 15% des emplois de la région. L'industrie régionale est assez fortement concentrée dans deux départements, le Gard et l'Hérault, qui emploient 75% des effectifs industriels régionaux. Dans le Gard, le bassin d'Alès est fortement spécialisé dans la fabrication d'appareils électriques et la mécanique. Autour de Nîmes, les industries de la chimie, de la pharmacie et de l'agro-alimentaire restent prépondérantes. Dans l'Hérault, le bassin de Montpellier s'est développé avec de nouvelles implantations dans le domaine de l'électronique, du médical et paramédical et du multimédia. Mais IBM, dont l'installation dans les années soixante-dix avait soulevé de grands espoirs, a vu ses effectifs passer de 3 000 salariés en 1992 à 1000 en 1995.

La reconversion des sites affectés par le déclin industriel (Alès, Nîmes, Béziers, Sète) est difficile et explique en partie le fort taux de chômage.

L'industrie pharmaceutique, surtout implantée dans le Gard et l'Hérault, s'appuie sur des centres de recherche actifs : Sanofi avec son centre de recherche à Montpellier (800 personnes) et une unité de production à Aramon dans le Gard ; Expansia à Aramon ; Oris, filiale du CEA, qui fabrique des trousse de diagnostic *in vitro*.

Le secteur nucléaire est un gros employeur, notamment dans le Gard. Le site de Marcoule (plus de 3 500 emplois) est un pôle économique important, tant directement que par les emplois induits.

L'agro-alimentaire est le point fort de l'industrie régionale, avec près de 14 000 emplois, toutes tailles d'entreprises confondues.

Dans ce contexte d'une économie régionale basée sur l'activité de PME-PMI, les universités n'ont que plus de mérite à vouloir élargir leur offre de formations professionnalisantes de type IUP ou DESS. Il ne leur est pas aisé de trouver des professionnels de haut niveau pour assurer des enseignements, des stages formateurs et des débouchés régionaux pour des diplômés souvent peu enclins à quitter la région.

2 - MONTPELLIER, UNE VILLE OÙ DOMINE L'EMPLOI TERTIAIRE, ADMINISTRATIF ET UNIVERSITAIRE

Population et surtout activités ont tendance à se concentrer sur le littoral et au sud-est d'une ligne Sète-Montpellier-Bagnols. Le bassin d'emploi de Montpellier a le plus profité de la croissance démographique tandis que les bassins de l'arrière-pays connaissent un lent déclin. L'Hérault, qui regroupe 900 000 des 2 295 000 habitants de la région, constitue toujours le moteur et le pôle principal, même si le Gard est nettement plus industrialisé.

L'emploi total² se maintient sur une tendance ascendante pour dépasser 748 500 emplois début 1998. L'emploi non-salarié et l'emploi agricole ont subi une décroissance prononcée qui semble, depuis peu, se stabiliser. Les professions supérieures et intermédiaires, du secteur public comme privé, ont connu les plus fortes progressions.

¹ *Dossier économique régional*, site internet de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon, 2001.

² *L'emploi en Languedoc-Roussillon*, site internet de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon, 2001.

Entre 1990 et 1999,¹ ce sont les effectifs des professions intermédiaires qui progressent davantage (emplois dans les services administratifs et commerciaux des entreprises et les secteurs de l'administration, de la santé et des services sociaux), leur croissance allant de 1,1% en Ile-de-France à 2,9% en Languedoc-Roussillon.

Les employés augmentent de 2,6%, le nombre de cadres progresse plus lentement (+2% par an contre +5,1% entre 1982 et 1990), cette catégorie étant déjà sur-représentée (107) par rapport à la moyenne nationale (100). Les professions libérales suivent le même schéma puisqu'elles passent d'une croissance de 3,5% par an entre 1982 et 1990 à 1,4% de 1990 à 1999. Les médecins libéraux et les chirurgiens-dentistes ont gardé un effectif constant. Mais en 1999 le Languedoc-Roussillon compte deux fois plus d'avocats qu'en 1990. Les professions de l'information, des arts et du spectacle continuent de progresser de plus de 5% par an.

Une large partie des cadres régionaux, notamment ceux de la fonction publique, mais aussi les enseignants, les professions scientifiques, les ingénieurs et les cadres techniques d'entreprise, réside dans le bassin d'emploi de Montpellier, siège d'une grande majorité d'administrations régionales et des universités. Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, plus d'un cadre sur quatre est arrivé dans la région depuis 1990, soit 27 500. Une large partie vient d'Ile-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou de Rhône-Alpes².

L'emploi tertiaire s'est aussi développé grâce à l'essor du tourisme. La ville a profité de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon et s'est même portée vers la mer, à travers le projet urbain de Port-Marianne, qui entend relier la cité médiévale aux plages.

Liés à cette économie tirée par l'accroissement de population, les secteurs des services aux particuliers, du commerce, du bâtiment et des travaux publics se sont fortement développés ainsi que le tertiaire non marchand. Hôpitaux, collectivités territoriales, grands centres commerciaux sont parmi les plus importants employeurs de la région. Les pôles de recherche publique, agronomique et médicale et les universités constituent un facteur d'attraction : 85 700 étudiants et élèves de l'enseignement supérieur relèvent de l'Académie de Montpellier.

Mais la région souffre de la pauvreté de son tissu industriel, constitué de petites ou très petites entreprises. 4 000 établissements emploient des salariés, dont 800 ayant 10 salariés ou plus, et 40 seulement plus de 250 salariés ; huit établissements seulement ont plus de 500 salariés. Si le tertiaire et le bâtiment apparaissent bien proportionnés en nombre d'emplois offerts en regard de la population, il n'en est pas de même pour l'industrie. Sa part dans la valeur ajoutée n'est que de 15%, la plus faible des régions de la France continentale. La faiblesse du secteur productif se traduit par le PIB par habitant le plus faible de France métropolitaine.

En définitive - et c'est important pour mesurer l'impact des universités sur leur territoire -, Montpellier est essentiellement une ville d'administrations, de services et d'universités. Pour ses rivales de la région, ce ne serait même qu'une ville de fonctionnaires, de professeurs et d'étudiants.

Il n'en reste pas moins vrai que, selon un récent rapport de la DATAR intitulé "*Les villes européennes, éléments de comparaison*", Montpellier est la seule ville de France dont le rayonnement est nettement plus fort que son poids démographique³.

¹ INSEE, note n°792, juillet 2001.

² "*Les catégories socioprofessionnelles en Languedoc-Roussillon. Résultats complémentaires du recensement de la population 1999*", *Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n°20, INSEE, novembre 2001.

³ Ce rapport de 2002 analyse le rayonnement des trente villes françaises de plus de 200 000 habitants, à partir d'une batterie d'indicateurs des fonctions internationales :

- sièges de grands groupes, frets des ports, passagers d'aéroports, foires et congrès internationaux, musées, étudiants et revues scientifiques éditées ;
- indicateurs d'activité économique et de niveau de rayonnement ;
- mesure de la diversité ou spécialité économique (tertiaire, industrie, commerce, tourisme).

3 - LE PARADOXE D'UNE VILLE UNIVERSITAIRE OÙ LA VILLE NE PORTE PAS L'UNIVERSITÉ

Montpellier est une vraie ville universitaire. Les étudiants sont partout visibles dans la ville et participent activement à son animation commerciale, associative, culturelle et sportive. De même, près de 10% des emplois de cette ville relèvent, à un degré ou à un autre, du système d'enseignement supérieur et de recherche.

Les implantations universitaires, nous le verrons, sont multiples mais toutes sont urbaines. Contrairement à d'autres villes françaises, Montpellier n'a pas succombé à l'urbanisme fonctionnel et au zonage conduisant à isoler de vastes campus hors agglomération. Ainsi la ville n'a pas eu à résoudre le délicat problème du retour de l'université dans la ville. C'est d'ailleurs heureux car nous verrons, à travers l'affaire du déménagement des juristes sur le site de Richter, que tout déplacement est, à Montpellier, problématique dès lors qu'il s'agit de quitter le centre-ville pour un autre quartier, toujours dans la ville.

Or, à l'heure où, notamment à travers les schémas Université 2000 et U3M, villes et universités ont appris à croiser leurs projets, les établissements de Montpellier n'entretiennent pratiquement pas de relations avec les collectivités locales, à l'exception de la Région Languedoc-Roussillon.

L'on aura une idée de la distance qui s'est établie entre les universités, la Ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, et le Département de l'Hérault en observant que ni la Ville, ni le Département n'ont, par exemple, financé les constructions universitaires prévues dans le dernier contrat de plan État-Région. Si l'État et la Région Languedoc-Roussillon ont participé respectivement aux financements à hauteur de 122 M€ et de 76,2 M€, les 30,5 M€ dégagés par les autres collectivités locales proviennent des collectivités de la région, sauf de Montpellier et de l'Hérault.

Les relations entre la Ville de Montpellier et ses universités semblent composées à la fois d'amours déçues, de suspicions électorales, de procès d'intention et de méfiance entretenue de part et d'autre.

Universitaire lui-même, le maire de Montpellier a conçu un véritable projet pour sa ville, "*Montpellier la surdouée*", dans laquelle la communauté universitaire et scientifique devait naturellement trouver sa place. En référence à "*la première technopole : la Florence du Quattrocento*", il a notamment proposé de construire "*Montpellier-Languedoc-Roussillon technopole*" autour de cinq pôles de dimension internationale : AGROPOLIS, Euromédecine, Communications, Antenna (nouveaux métiers) et Héliopolis (activités touristiques)¹.

Seuls les deux premiers projets ont véritablement pris corps avec des interventions d'universitaires et de scientifiques. Encore notera-t-on que la Ville de Montpellier se retire actuellement d'AGROPOLIS, sans oublier de rappeler que l'appellation "AGROPOLIS" est une marque déposée qui lui appartient.

Contrairement à Grenoble, les projets scientifiques et industriels ne sont pas étudiés ensemble entre responsables des collectivités locales et responsables universitaires et scientifiques. On cherchera en vain à Montpellier la moindre instance commune de réflexion prospective capable d'anticiper sur les développements futurs.

C'est ainsi que le Languedoc-Roussillon figure parmi les trois régions françaises qui n'ont pas présenté leur candidature pour l'implantation du projet "*Soleil*".

À une autre échelle et plus récemment, la Ville de Montpellier n'a pas réussi à intéresser véritablement les universitaires et les scientifiques à la candidature qu'elle a portée auprès du ministère de l'Éducation nationale pour la localisation à Montpellier de l'Institut des multimédias. On sait que cette "Villa Médicis des TICE" est finalement échue à Grenoble.

¹ Georges Frêche : *La France ligotée*, Belfond, 1970.

Le soutien de la Ville aux universités n'est pas nul. Il a pu même être important, à travers l'offre de terrains, comme pour l'espace Richter ou, plus récemment, pour la construction d'un nouveau campus de Montpellier II (projet que cet établissement n'a finalement pas retenu), voire par la mise à disposition du terrain pour la construction de la faculté d'Odontologie. La Ville participe enfin au financement du Muséum et du théâtre de Montpellier III et organise une journée d'accueil pour les nouveaux étudiants, notamment étrangers. Cependant, la politique internationale des universités et celle de la Ville ne se recourent pas, ne serait-ce que par un choix commun de villes jumelées.

La Ville a ouvert son réseau à haut débit PEGASE aux universités de Montpellier à des tarifs préférentiels, traitant finalement les universités comme des clients beaucoup plus que comme des partenaires.

Il est un domaine où son intervention est néanmoins très attendue : celui du logement des étudiants. La rareté de l'offre, sa médiocrité et le coût élevé des loyers appellent, à Montpellier, comme dans beaucoup de métropoles universitaires, une politique déterminée de la Ville. Montpellier agit déjà par l'intermédiaire de l'OPAC ; saisira-t-elle l'invitation du Premier ministre faite aux agglomérations dans le cadre de la décentralisation d'expérimenter une compétence intercommunale de chef de file ? Pour le logement étudiant, la situation mériterait qu'un débat s'ouvre à Montpellier.

La faiblesse des relations entre la Ville de Montpellier et les universités repose sur une diversité d'explications. L'histoire y a sa part, comme, par exemple, le refus des juristes de Montpellier I de rejoindre l'espace Richter. Les hommes ont évidemment des responsabilités partagées. De 1994 à 1999, le président de Montpellier I a été en conflit ouvert et permanent avec le maire et la Ville de Montpellier.

Les rivalités entre la Ville et les universités s'exacerbent même dans des compétitions électorales : aux élections municipales de 2001, trois des principales têtes de liste en présence étaient des universitaires et, parmi eux, le maire sortant, l'ancien président de Montpellier I, l'ancien doyen de la faculté de Droit... Aux élections législatives de 2002, le maire de Montpellier a été battu par un professeur de Montpellier I... Mais une raison plus profonde semble devoir être avancée : la faible structuration des universités, un fonctionnement, nous le verrons plus loin, sur un mode plus facultaire qu'universitaire, favorisent les jeux personnels, les rivalités individuelles et institutionnelles. Les élus locaux exploitent à leur profit ces concurrences et oppositions ; ce faisant, ils les entretiennent au risque d'affaiblir l'autorité des responsables d'établissement.

Les divisions universitaires et les divisions politiques se confortent les unes les autres au détriment d'un projet universitaire et scientifique de site.

4 - LE RÔLE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nombre des observations ci-dessus s'appliquent également aux relations entre les universités de Montpellier et la Région Languedoc-Roussillon. Des jeux politiques similaires s'expriment, même si la majorité du Conseil régional n'est pas la même qu'à Montpellier. Dans un cas comme dans l'autre, les stratégies en œuvre sont individuelles, facultaires, rarement d'établissement. L'opposition entre le maire de Montpellier et le président du Conseil régional ouvre de surcroît des perspectives de surenchère entre les collectivités.

Signalons enfin que les conditions mêmes de l'élection du président de la Région en 1998 ont conduit à un conflit ouvert et durable entre la Région Languedoc-Roussillon et l'Université Paul-Valéry.

Une différence essentielle entre la Ville de Montpellier et la Région Languedoc-Roussillon réside dans le fait que la Région participe au financement des universités. La politique de la Région privilégie deux axes politiques par rapport aux universités : l'aménagement du territoire et la recherche.

Au titre du premier axe, nous verrons qu'elle a apporté un soutien prioritaire à Perpignan et aujourd'hui à Nîmes. Mais, au-delà de ces deux pôles majeurs de développement régional universitaire, la Région dispense ses aides à une multitude d'antennes universitaires qui sont loin d'accueillir des effectifs leur conférant une réelle visibilité. Il n'est pas raisonnable d'avoir poussé à l'ouverture, par l'Université de Perpignan, d'une antenne (licence professionnelle Multimédias et IUP Transports, Hôtellerie, Tourisme) à Mende, ville de 12 000 habitants située à 2h30 de Montpellier et à 3h45 de Perpignan. À l'époque, les universités de Montpellier avaient décliné l'invitation à se délocaliser en Lozère. Or, aujourd'hui Montpellier I est présent, à travers l'Institut supérieur de l'entreprise de Montpellier, dans ce même arrondissement de Mende, à Saint-Chély d'Apcher (4316 habitants) par une MST Gestion hôtelière et Restauration. Comment l'idée d'université peut-elle se concrétiser dans ces antennes ?

La recherche est privilégiée par le Conseil régional de Languedoc-Roussillon qui entend conforter la place de la Région en nombre de chercheurs. Entretien de bons rapports avec les laboratoires, notamment en sciences "dures", la Région a porté son effort d'investissement dans le dernier contrat de plan État-Région sur les programmes de recherche et sur les constructions.

Le soutien à la politique scientifique des établissements universitaires et des organismes de recherche s'effectue dans le cadre de procédures bien affichées et l'attribution des financements fait intervenir, chaque année, près de trois cents experts qui apprécient la pertinence des projets proposés. Toutefois, la Région exige en général que les projets présentés reposent sur des co-financements, ce qui rend l'exercice difficile pour Montpellier III.

Enfin, la Région essaie de promouvoir la formation professionnelle, notamment vers les secteurs demandeurs de personnels qualifiés, comme le bâtiment ou le tourisme.

À partir des documents fournis par le Conseil régional, on peut retenir que la Région (contrat de plan et hors contrat de plan) a financé l'enseignement supérieur et la recherche à hauteur de 186,75 M€ entre 1986 et 2001 (11,74 M€/an), dont :

- pour Montpellier I, dont l'IUP de Saint-Chély d'Apcher : 37,1 M€ ;
- pour Montpellier II : 25,52 M€ ;
- pour Montpellier III : 15,57 (1,10 M€ au titre de la recherche, 220 000 € au titre de l'enseignement, et 14,25 M€ pour les constructions) ;
- pour l'Université de Perpignan : 14,26 M€.

LA POPULATION ÉTUDIANTE

I - MONTPELLIER : LA SECONDE DENSITÉ UNIVERSITAIRE DE FRANCE

Les étudiants représentent 3,5% de la population de France métropolitaine, mais leur répartition n'est pas égale sur le territoire. Certaines régions se caractérisent par une forte proportion d'étudiants parmi leurs habitants. C'est le cas de l'Île-de-France, où un habitant sur vingt est étudiant. À Montpellier, cette densité est au moins deux fois supérieure à celle de Paris. Montpellier vient en 2^e position (après Poitiers) parmi les aires urbaines pour sa densité étudiante (11,8%), devant Grenoble, Rennes et Nancy. Près de 40% des étudiants de Languedoc-Roussillon en 1999 n'habitaient pas cette région en 1990. Les migrations interrégionales des étudiants permettent de mesurer le pouvoir d'attraction des régions sur la population qui se destine à des études supérieures. Les cinq régions les plus attractives sont dans l'ordre : Midi-Pyrénées, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Le Languedoc-Roussillon a perdu des étudiants au profit de la région Midi-Pyrénées et en a gagné au détriment de toutes les autres sauf l'Île-de-France, ce qui veut dire que des étudiants de la zone de recrutement de Perpignan vont étudier à Toulouse mais que, par contre, des étudiants des régions PACA et Rhône-Alpes viennent étudier à Montpellier ou à Nîmes.

Les effectifs de l'enseignement supérieur représentaient globalement, en 2000-2001, avec plus de 85 000 étudiants, 4% de l'ensemble national pour 3,8% en 1999, soit une augmentation du poids relatif de l'académie.

Effectifs comparés en 2000-2001 (en %)

	Étudiants	IUT	Écoles d'ingénieurs	STS	CPGE	Paramédical et social
Montpellier	66,7	4,8	2,5	11,6	2,4	3,6
France	59,4	5,6	4,2	12,8	3,3	4,2
Province	58,3	6,5	4,3	11,7	3,1	4

Source : SISE Rectorat

Si l'on compare les principaux types de population post-bac à ceux des autres régions françaises (hors Île-de-France), on constate que la part des étudiants (hors IUT et filières ingénieur) à l'université est plus importante que dans la plupart des régions ; par contre, elle est plus faible pour les étudiants en IUT, en écoles d'ingénieurs, en classes préparatoires et en préparations paramédicales. La plus forte présence d'étudiants dans la région peut notamment s'expliquer par :

- la propension traditionnelle locale à poursuivre des études en université, surtout en sciences juridiques, sociales et humaines ;
- les difficultés rencontrées sur le marché du travail, qui poussent à retarder l'entrée dans la vie active ;
- le cadre de vie d'une vraie ville universitaire et l'image attractive de la région qui alimentent, comme on l'a vu plus haut, un fort flux de migrants.

1 - LES EFFECTIFS À L'UNIVERSITÉ

Après l'augmentation massive des années 1990-1996 et une légère baisse entre 1996 et 1998, la hausse des inscriptions universitaires a repris en 1999. Cette hausse des effectifs, partout sauf en sciences, est évidemment corrélative des inscriptions aux différents baccalauréats. Le nombre de candidats, toutes sections confondues, connaît un fléchissement en 2001 : 21 127 candidats contre 21 700 en 2000. Cette baisse affecte principalement le baccalauréat général, la série S étant la plus touchée avec 9% d'admis en moins en 2001 par rapport à 2000. Cette désaffection à l'égard des filières scientifiques n'est pas propre au Languedoc-Roussillon, mais est évidemment lourde de conséquences pour les suites d'études, notamment à Montpellier II. Dans le même temps, les effectifs de la série ES et ceux des baccalauréats technologiques progressent.

À la rentrée 1999, sur les 83 000 étudiants de l'Académie de Montpellier, 73% sont accueillis dans les universités et dans des IUT, 14% en lycée (sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles) et 13% dans une autre formation supérieure : IUFM, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles sanitaires et sociales, autres écoles. Les effectifs universitaires *stricto sensu*, hors 4 100 en IUT, s'élèvent à 56 500 étudiants.

À la rentrée 2000, l'INSEE recense 85 700 étudiants inscrits dans un cursus post-bac, soit une croissance de 3% par rapport à 1999. Les effectifs universitaires (hors IUT) s'élèvent à 58 130 étudiants, soit une progression de 2,9%. Les Universités de Montpellier I et III enregistrent une croissance de 5%, Montpellier II une baisse de 3% et l'Université de Perpignan reste stable.

Les étudiants inscrits dans chacun des cycles sont en augmentation, la croissance étant la plus forte en troisième cycle (+4,2%). Les disciplines enregistraient toutes une progression, excepté les sciences et les STAPS.

Si les effectifs ont augmenté globalement dans les universités de l'académie, les évolutions sont assez divergentes¹ :

- le nombre d'étudiants entrant à l'université est en légère baisse (-1,9%) ;
- en premier cycle, les effectifs progressent partout sauf à Montpellier II (-3,3%) ;
- en deuxième cycle, Montpellier I et III augmentent de plus de 7%, Montpellier II et Perpignan baissant ;
- en troisième cycle, les effectifs progressent dans les quatre universités (+4,2%).

Il reste que, sur les 17 000 bacheliers de l'année 2000, seuls 10 000 s'orientent vers l'université.

Nouveaux bacheliers 2000-2001 entrant dans une université de l'académie

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Total	Évolution en %
Montpellier I	2 113	420	55	2 588	+2,7
Montpellier II	1 960	442	10	2 412	-0,9
Montpellier III	2 827	711	141	3 679	-3,9
Perpignan	1 089	348	68	1 505	-5,7
Total	7 989	1 921	274	10 184	-1,9

Source : DES - Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 2000-2001

Origine des entrants à l'université (en %)

	Bac généraux				Bacs technologiques				Bacs pro.	Autres	Nombre total
	Sciences	Économie	Littéraire	Total	STT	STI	Autres	Total			
Montpellier I	42,1	24,2	8,3	74,6	13,6	1,2	2	16,8	2,3	6,3	3 107
Montpellier II	69,3	8	1	78,3	4,2	9,7	4,6	18,5	0,7	2,4	2 811
Montpellier III	9,1	17,6	40,4	67,1	12,2	1,8	4,6	18,6	3,7	10,6	4 703
Perpignan	25,4	19,5	16,5	61,4	16,4	2,8	2,9	22,1	4,5	12,1	1 921

Source : DES - Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 2000-2001

Les baccalauréats des nouveaux étudiants de chaque université sont fonction de la typologie de l'université : droit, gestion, santé à Montpellier I, sciences à Montpellier II, lettres à Montpellier III, pluridisciplinaire à Perpignan. On voit que la proportion des bacs généraux va de 61% à Perpignan à 78% à Montpellier II ; l'éventail des bacs technologiques est plus resserré, de 16,8% à Montpellier I à 22,1% à Perpignan ; les bacs professionnels représentent 0,7% des entrants à Montpellier II et 4,5% à Perpignan. La catégorie "Autres" (DAEU, dispenses, validation des acquis professionnels) ne représente que 2,4% à Montpellier II, mais 10,6% à Montpellier III et même 12,1% à Perpignan, universités qui, pour des raisons différentes (ouverture "démocratique" à Montpellier III, obsession du nombre à Perpignan), ouvrent largement leurs portes ; le pourcentage de baccalauréats professionnels est un autre indicateur convergent.

¹ "Les effectifs universitaires à la rentrée 2000", Note d'information, juin 2000, Académie de Montpellier.

Les effectifs selon les cycles (année 2000-2001)

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Montpellier I	7 810	6 279	5 719	19 808
Montpellier II	3 605	4 260	1 714	9 579
Montpellier III	11 469	7 911	1 744	21 124
Perpignan	4 020	2 494	1 104	7 618
Total	26 904	20 944	10 281	58 129

Source : SISE Rectorat (hors IUT et écoles d'ingénieurs)

Dans les disciplines des lettres, sciences humaines et AES, le nombre d'entrants en première année est en diminution respectivement de 5 et 11%. Pour les STAPS, la diminution est sensible sur les effectifs d'entrants en 1^{ère} année (6%). Les filières de santé progressent fortement au niveau des entrants : +14% en médecine et 7% en pharmacie.

La progression des effectifs universitaires a été forte en AES (+15%). Elle a été relativement soutenue en droit (+5,5%) et en sciences humaines (+4,2%). En revanche, les étudiants sont moins nombreux dans les STAPS (-1,3 %). Les effectifs en sciences sont, à nouveau, en baisse. (-2,1%).

Effectifs par discipline (année 2000-2001)*

	Droit	Sc. éco gestion	AES	Lettres	Sc. hum.	Sciences	STAPS	Médecine Odonto.	Pharma.	IUT	Total
Montpellier I	5 787	3 315	1 133		49	317	2 181	5 182	1 844		19 808
Montpellier II		518			51	9 010				3 062	12 641
Montpellier III	37	56	1 660	9 521	9 495	355					21 124
Perpignan	1 915	804	468	1 934	1 169	1 014	314			936	8 554
Total	7 739	4 693	3 261	11 455	10 764	10 696	2 495	5 182	1 844	3 998	62 127

* Pour Montpellier II : hors ISIM et ENSCM

Source : SISE Rectorat

En dix ans, la plus grande partie de l'augmentation des effectifs est le fait de l'Université de Perpignan (+77%) et de l'Université Montpellier III (+34%), qui est désormais l'université dotée du plus fort effectif de l'académie.

La part des cycles en % (année 2000-2001)

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Montpellier II	39,4	31,7	28,9
Montpellier II	37,6	44,5	17,9
Montpellier III	54,3	37,5	8,3
Perpignan	52,8	32,7	14,5
Académie	46,3	36	17,7
Moyenne nationale hors Ile-de-France	48,73	35,73	15,53
Moyenne nationale	47,1	35,8	17,1

Source : SISE Rectorat

À l'université, 8 étudiants sur 10 sont scolarisés à Montpellier ; Perpignan compte 13% des effectifs. Nîmes, où étaient scolarisés des étudiants des trois universités de Montpellier, regroupait 5% des effectifs. Le poids des autres sites (Béziers, Carcassonne, Font-Romeu, Mende, Narbonne, Saint-Chély d'Apcher) reste modeste. Sète scolarise exclusivement des étudiants d'IUT. La part des sites délocalisés reste stable (environ 7% des étudiants). Seuls les effectifs des sites délocalisés de Perpignan ont progressé, à cause de l'ouverture d'une licence professionnelle à Narbonne avec 38 nouveaux inscrits.

Effectifs universitaires par site, hors IUT et écoles d'ingénieurs (année 2000-2001)

	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Perpignan	Total
Carcassonne				18	18
Narbonne				289	289
Nîmes	857	458	1 821		3 136
Béziers			207		207
Montpellier	18 907	9 121	19 096		47 124
Mende				148	148
Saint-Chély d'Apcher	44				44
Font-Romeu				301	301
Perpignan				6 862	6 862
Ensemble	19 808	9 579	21 124	7 618	58 129
% de sites délocalisés	4,5	4,8	9,6	9,9	7,1

Source : SISE Rectorat

Les formations post-bac (STS et CPGE) représentent 12 000 jeunes scolarisés à la rentrée 2000. La croissance des effectifs a été forte (+4,7%), spécialement en STS (+5,7%), faible en CPGE (+0,5%). Le nombre d'étudiants continue d'augmenter régulièrement en STS. À la rentrée 2000, la barre des 10 000 inscrits en STS est pratiquement atteinte.

2 - LES IUT

Pour la première fois depuis 10 ans, les IUT ont enregistré une légère baisse du nombre d'inscrits dans l'académie (-0,8%). Les effectifs en formation initiale et en apprentissage sont restés stables, ceux concernant la formation continue ont baissé de 14,6%. Les sites de Montpellier et Perpignan voient leurs effectifs baisser de 2 et 2,7%. L'IUT de Nîmes et l'antenne de Narbonne connaissent une stabilité des effectifs. Ceux-ci progressent à Béziers, Sète et Carcassonne.

Effectifs des IUT par site (année 2000-2001)

	Formation initiale	Apprentissage	Formation continue	Total	Évolution depuis 1999-2000
IUT Montpellier	1 844	121	117	2 082	-1,1%
<i>Montpellier</i>	1 458	121	113	1 692	-2%
<i>Béziers</i>	286		4	290	2,8%
<i>Sète</i>	100			100	3,1%
IUT Nîmes	921	47	12	980	0
IUT Perpignan	913		23	936	-0,8%
<i>Perpignan</i>	625		13	638	-2,7%
<i>Carcassonne</i>	135		2	137	7,9%
<i>Narbonne</i>	153		8	161	0%
Total	3 678	168	152	3 998	-0,8%

Source : L'enseignement supérieur technologique, rentrée 2000. Académie de Montpellier, juin 2001

Pour conclure, les grandes tendances de l'Académie de Montpellier peuvent se résumer ainsi :

- un nombre de bacheliers commençant à baisser mais beaucoup moins que dans les autres régions, d'autant que le taux de réussite global se rapproche de la moyenne nationale ;

- une stabilisation globale qui recouvre des hausses (bacheliers technologiques) et des baisses (bacheliers généraux) et, au sein de cette catégorie, des évolutions divergentes (baisse régulière du nombre de bacheliers scientifiques) ;
- une progression des effectifs de chaque cycle universitaire, mais une baisse du nombre d'entrants à l'université ;
- une répartition des entrants très différente d'une université à l'autre entre les bacheliers généraux et les bacheliers technologiques et, au sein des bacs généraux, entre les différentes sections ;
- une plus ou moins grande ouverture des universités aux non-bacheliers, particulièrement sensible à Montpellier III et Perpignan ;
- seulement 7% des étudiants de l'académie accueillis dans les sites délocalisés, Nîmes en accueillant la majeure partie.

3 - L'IUFM

Effectifs étudiants inscrits à l'IUFM (année 2000-2001)

Concours	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Perpignan	Total
CAPEPS	199				199
CAPES					
Mathématiques		103		22	125
Sc. de la vie et de la terre		70			70
Phys.-Chimie		44			44
Phys.-Électricité appl.		13			13
Allemand			32		32
Anglais			101	15	116
Éducation musicale			24		24
Espagnol			119	28	147
Histoire-Géographie			118	31	149
Italien			22		22
Lettres classiques			19		19
Lettres modernes			126	14	140
Occitan			13		13
Philosophie			14		14
Sc. économiques et sociales			22		22
Catalan				14	14
CAPLP2 :					
Maths-Sc. physiques		8			8
CAPET :					
Génie électrique		5			5
Total	199	243	610	124	1176

Source : Rapport CNE "L'IUFM de Montpellier", avril 2003

Le tableau précédent montre clairement l'état des collaborations entre les universités de l'académie et l'IUFM. Montpellier I est sur un segment de collaboration très restreint avec l'IUFM, même si les effectifs concernés sont relativement importants. Montpellier II collabore sur six formations mais avec, pour certaines d'entre elles, des effectifs faibles. Les collaborations avec Montpellier III représentent plus de la moitié des inscrits à l'IUFM et l'Université de Perpignan est engagée dans la formation des maîtres sur six préparations mais, là encore, avec des effectifs réduits.

II - LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

1 - LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

La vigueur de l'accueil des étudiants étrangers est confirmée par le nombre, soit, en 2001-2002 13,2% des effectifs, situant Montpellier après Créteil (20,9%), Strasbourg (17,1%) et Paris (16,9%).

Les étudiants étrangers proviennent de 119 pays à travers le monde. Ce sont les pays du Maghreb qui sont les mieux représentés, et plus particulièrement le Maroc avec 21% des étudiants étrangers.

L'Université de Perpignan, avec 23% d'étudiants étrangers inscrits, occupe le troisième rang des universités françaises après Paris VIII (30%) et Paris III (23,5%)¹. Il faut tenir compte du fait qu'un certain nombre d'étudiants étrangers inscrits à l'université poursuivent, par convention, leurs études dans leur pays d'origine (principalement au Maroc).

Les services de relations internationales des universités gèrent les programmes européens ou internationaux, donnent des informations utiles, établissent le dialogue avec les arrivants extérieurs ; le Pôle européen prend le relais au bon moment pour leur permettre de régler rapidement les questions de papiers ou de logement.

En 1998-1999, sur 20 529 diplômes universitaires délivrés, 1 370 (soit 7%) l'ont été à des étudiants étrangers (dont 60 sur 1691 DUT), ce qui est nettement moindre que le pourcentage d'étudiants étrangers. Il y a ici un problème particulièrement sensible. On souhaiterait que les universités, au-delà des inscriptions, mettent en œuvre tous les moyens nécessaires à la réussite de leurs étudiants étrangers.

34% des étudiants étrangers ont reçu un titre universitaire de troisième cycle, 17% étant de nationalités maghrébines.

2 - LE PROGRAMME SOCRATES

Le rôle de la Région dans la mobilité internationale des étudiants est faible. La Région complète les aides SOCRATES à des étudiants inscrits depuis au moins deux ans dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Académie de Montpellier ayant le statut SOCRATES et partant pour au moins trois mois, sur la base d'un minimum de 54 €/mois.

La Région Languedoc-Roussillon se place ainsi en 11^e position pour l'aide à la mobilité (367 612 €). À titre de comparaison, la région Rhône-Alpes, qui se situe en première position, investit 12 M€ pour favoriser la mobilité des étudiants².

L'augmentation de cet appui serait un accélérateur précieux de la mobilité : elle pourrait faire l'objet d'une demande conjointe des universités de Montpellier.

L'IUFM a envoyé, en 2002-2003, 140 professeurs stagiaires dans des établissements à l'étranger.

III - L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Malgré une conjoncture plus favorable au début des années 2000, les conditions d'insertion des jeunes restent fort variables selon leur niveau de formation, mais la région dans laquelle ils ont suivi leurs études influe également sur leurs conditions d'entrée dans la vie active.

¹ Note DPD 02-559.

² *Pôl'Actu* n°7, mai 2002

Diplômes délivrés par les universités en 1999

	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Perpignan	Académie	dont Étrangers
DAEU		39	55	41	135	6
Capacité en droit	23			13	36	1
DEUG	1 079	907	2 572	923	5 481	315
DEUG IUP	175	97		142	414	28
DEUST	80	87			167	3
Total 1^{er} cycle	1 334	1 091	2 572	1 065	6 062	346
Licence	1 002	1 007	2 549	711	5 269	244
Licence IUP	289	129		188	606	40
Maîtrise	855	871	1 319	380	3 425	188
Maîtrise IUP	208	117		144	469	17
Maîtrise ST	33	61	15		109	9
Maîtrise SG		27			27	1
Divers*	34			33	67	2
Total 2^e cycle	2 421	2 212	3 883	1 456	9 972	501
DESS	413	310	140	115	978	105
DEA	356	346	307	180	1 189	265
DU	94	228	69	25	416	83
HDR	1	42	6	1	50	3
Total 3^e cycle	864	926	522	321	2 633	456
Total hors DUT	4 642	4 268	7 032	2 896	18 838	1 310
DUT		1 252		439	1 691	60
Total	4 642	5 520	7 032	3 335	20 529	1 370

* Diplôme de guide-interprète national (bac+3) ; diplôme d'œnologie (bac+4) ; certificat d'études judiciaires (bac+4)

Source : SISE Rectorat

Une étude du CEREQ¹ montre que la région Languedoc-Roussillon connaît une situation d'insertion très liée au contexte socio-économique. En effet, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, moins de 7% des jeunes sont encore au chômage en Alsace, contre plus de 15% en Languedoc-Roussillon. De même, les durées moyennes de chômage sont plus élevées dans les régions du nord et du sud de la France, alors qu'elles sont relativement faibles en Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Bretagne et Pays de la Loire. La part du temps passé au chômage atteint 19% en Languedoc-Roussillon (deuxième plus mauvais résultat pour la France métropolitaine). Enfin, les écarts de rémunération sont importants selon la région de formation. Après trois ans de vie active, le salaire mensuel net médian de l'ensemble des jeunes atteint 1 100 €. En Languedoc-Roussillon, il n'est que de 990 € (dernier rang pour la France métropolitaine). Les diplômés de l'enseignement supérieur du Languedoc-Roussillon connaissent donc plus de difficultés qu'ailleurs à s'insérer. Un autre indicateur confirme ce point. En moyenne, 19% des jeunes changent de région de résidence entre la classe de 6^e et leur sortie du système éducatif, et 20% au cours des trois premières années de la vie active. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur du Languedoc-Roussillon, ces proportions atteignent respectivement 32 et 31%. Le Languedoc-Roussillon attire des élèves et des étudiants, mais la région offre peu de débouchés aux débutants (jeunes travailleurs) : les postes de cadre sont rares et la concurrence des adultes expérimentés aiguë. Les études terminées, une partie des jeunes diplômés part vers d'autres régions. Cependant, d'après un rapport remis en mars 2002 (*Pôl'Actu n°7*) par l'équipe du CREUFOP, les jeunes diplômés 2001 souhaitaient majoritairement rester dans l'Hérault, département le plus porteur en termes d'emploi (54% du total). Une enquête sur le devenir des diplômés de maîtrise des universités du Languedoc-Roussillon² a été réalisée en 1999, à partir de 3 000 étudiants diplômés en 1995. Elle date donc déjà. D'autre part, elle a porté principalement sur les diplômés de Montpellier II et III et Perpignan, ce qui fausse un peu les résultats dans le secteur juridique et économique. Les étudiants issus de Montpellier I n'ont pu être contactés en nombre suffisant pour figurer dans l'échantillon, qui ne comprend donc que 2 213 étudiants. (984 issus de Montpellier II, 741 de Montpellier III et 488 de Perpignan).

¹ "Géographie de l'insertion professionnelle" Bref n°186, mai 2002, CEREQ.

² Le devenir des diplômés de maîtrise des universités du Languedoc-Roussillon, Pôle universitaire européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon.

Néanmoins, on peut retenir de cette enquête un certain nombre de traits caractéristiques :

- sur 1 011 réponses obtenues (46%), 484 viennent d'étudiants de Montpellier II, 328 de Montpellier III et 199 de Perpignan, ou 530 de maîtrises de lettres, arts et sciences humaines, 345 de sciences et 112 de droit, sciences économiques et AES ;
- 7 étudiants sur 10 poursuivent leurs études après l'obtention de la maîtrise (85% chez les scientifiques, 75% chez les littéraires et 64% pour les juristes, économistes et AES), soit en DEA ou DESS, soit dans des préparations à l'enseignement (CAPES, agrégation) ;
- en juin 1999, soit quatre ans après l'obtention de la maîtrise, plus des deux tiers des diplômés ont un emploi. Un quart des titulaires de maîtrise 1995 poursuit encore des études et 6% sont en recherche d'emploi (soit un taux de chômage de 7,1%).

Parmi les diplômés en activité :

- les scientifiques sont, pour les 2/3, dans le secteur privé et pour les 3/4 en CDI (un tiers d'entre eux sont fonctionnaires). Ils se répartissent dans les fonctions d'étude, de recherche et d'enseignement (dont la moitié comme professeurs certifiés) et travaillent pour 40% en Languedoc-Roussillon et 20% en Ile-de-France ;
- les littéraires se répartissent majoritairement dans les fonctions d'enseignement du second degré ou de l'enseignement primaire. Ils travaillent pour plus de 50% d'entre eux en Languedoc-Roussillon et 10% en Ile-de-France ;
- les juristes et les économistes sont presque exclusivement dans le secteur tertiaire : administration (secteurs public ou privé), enseignement, services aux entreprises ou banques et assurances. 60% d'entre eux travaillent en Languedoc-Roussillon, principalement dans les Pyrénées-Orientales (la statistique est faussée par l'absence des étudiants de Montpellier I).

CNE

LE SITE UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

LA
STRUCTURATION
UNIVERSITAIRE
DU SITE

Conséquence des conditions de création et de découpage des universités au lendemain de la loi Edgar Faure de 1968, les grandes villes universitaires françaises se caractérisent par un faible degré de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, lesquels entretiennent même souvent de fortes concurrences et rivalités entre eux.

Les sites de Strasbourg, Grenoble et, de manière plus récente et à un degré moindre, de Lyon, font figure d'exception dans un paysage universitaire qui reste encore très éclaté à Aix-Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux et Montpellier.

Ce site est probablement celui où la coopération institutionnelle a été jusqu'ici la plus faible. Cette situation montpelliéraine est la conséquence d'une histoire mouvementée et de l'inexistence d'une tradition et d'une culture de coopération, voire d'une absence de politique incitative forte du ministère de l'Éducation nationale et de ses services déconcentrés. Elle se caractérise aujourd'hui par l'absence d'un gouvernement de site et par des services interuniversitaires en crise.

Néanmoins, l'existence à Montpellier d'un Pôle universitaire européen, quelles qu'aient été les difficultés de son développement, constitue une raison d'espérer que se mette en place à Montpellier une véritable coopération interuniversitaire. Telle est d'ailleurs la forte recommandation qu'exprime, dans sa déclinaison territoriale sur le grand Sud-Est, le schéma de service collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche : *"Dans les pôles européens ou de taille européenne, comme Lyon, Grenoble, Aix-en-Provence et Montpellier, on poussera à une concertation systématique des universités, de façon à limiter les concurrences stériles sur un même territoire. Sur le modèle grenoblois, la marche vers une fédération universitaire, avec un schéma clair d'organisation, pourra être favorisée à Aix-Marseille comme à Montpellier"*¹.

I - LE POIDS DE L'HISTOIRE

Les anciennes structures facultaires se sont prolongées dans le découpage des universités de Montpellier : Montpellier II est l'héritière de la "faculté des Sciences", Montpellier III continue la "faculté des Lettres". Montpellier I, pour sa part, réunit artificiellement le droit et la médecine en préservant d'autant plus leur identité que c'est autour de ces disciplines que se sont organisées deux des plus anciennes et des plus prestigieuses facultés françaises.

Dans l'esprit de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, le démantèlement des facultés était destiné à favoriser les coopérations entre les disciplines. Or, à Montpellier, les rigidités facultaires survivent à la création des universités et perpétuent des oppositions traditionnelles.

Une université, comme toute institution, maîtrise d'autant mieux ses relations extérieures qu'elle est sûre de son organisation et de son fonctionnement interne, voire de son projet. Or, conséquence pour une part du découpage universitaire, deux des établissements de Montpellier ont connu, et connaissent encore, une situation de crise interne qui les affaiblit, rendant plus difficile le processus de coopération.

Montpellier I est la seule université du site à ne pas s'être dotée d'un nom, à côté de Montpellier II (Université des Sciences et Techniques du Languedoc) et de Montpellier III (Université Paul-Valéry). Cette absence d'appellation est révélatrice d'une crise identitaire d'un établissement réunissant artificiellement médecins et juristes, et surtout d'un manque de cohésion et de structuration interne. Ce n'est qu'à partir de janvier 2000 que l'Université Montpellier I a réformé ses statuts conformément à la loi sur l'enseignement supérieur. C'est sous l'impulsion de l'actuel président de l'université que son gouvernement s'organise là où précédemment les vice-présidents, par exemple, étaient les doyens des facultés. Alors que l'établissement est resté longtemps sans secrétaire général, il est désormais doté d'une véritable administration et des services qui lui faisaient jusqu'ici défaut : ressources humaines, informatique, services techniques.

De plus, dans une université qui n'avait ni structuration, ni culture d'établissement, une gestion présidentielle autoritaire a favorisé de 1994 à 1999 le repli de l'établissement et a coïncidé avec une période de contestation des structures interuniversitaires, par exemple à l'égard du Pôle européen.

¹ Schéma de service collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche, document DATAR, décembre 2000.

Montpellier III connaît les difficultés inhérentes aux grandes universités littéraires où la croissance des effectifs est mal maîtrisée. La question de sa partition a été un temps envisagée, révélatrice de la difficulté à faire vivre ensemble des disciplines nombreuses et des formations fragilisées par la faiblesse de débouchés professionnels en rapport avec le nombre d'étudiants formés. L'établissement sort d'une longue période de grève étudiante, et est traversé dans son gouvernement par des luttes et oppositions vigoureuses entre "des personnels variés, aux choix politiques ou syndicaux opposés" comme le souligne le rapport du CNE de 2003 consacré à cet établissement. L'université est enfin en situation conflictuelle tant à l'égard de la Région que du CROUS, voire des autres universités, sur certains dossiers.

Entre une université comme Montpellier I, qui est souvent apparue comme forte de ses certitudes, et un établissement comme Montpellier III qui se vit comme mal soutenu par ses partenaires, à commencer par l'État, seule Montpellier II apparaît à même de s'engager dans des relations de coopération avec d'autres établissements mais, à la limite, avec qui ? Perpignan, dans ce contexte, cherche plutôt à affirmer sa spécificité et sa différence, et fait valoir son statut d'université pluridisciplinaire de ville moyenne.



II - L'ÉCLATEMENT DES SITES

Le site de Montpellier connaît une dispersion particulièrement importante des implantations universitaires. Montpellier I possède six localisations sur le territoire de la communauté d'agglomération (voir plan page précédente) :

- trois au nord de la ville :
 - . site de la Veyrassi ;
 - . parc Euromédecine II ;
 - . espace Richter ;
- trois en centre-ville :
 - . boulevard Henri IV ;
 - . rue de l'École de médecine ;
 - . rue de l'Université.

Montpellier II dispose d'un campus principal, le campus Triolet de 145 000 m², mais est également répartie sur six autres sites de l'agglomération.

Montpellier III possède un campus principal et deux sites secondaires (rue Abbé-de-l'Épée, rue Saint-Louis), mais son campus Paul Valéry est particulièrement saturé, mal articulé au réseau de transports en commun, et connaît d'importants problèmes de parking : 200 places pour les étudiants pour un volume quotidien estimé environ à 3 000 voitures. Aussi, Montpellier III envisage l'abandon du site de Saint-Louis, la requalification de celui de l'Abbé-de-l'Épée et surtout une nouvelle implantation en centre-ville à travers la réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Charles (14 000 m²).

La multiplicité des sites universitaires permet une réelle intégration de l'université à l'agglomération et contribue, par la généralité de la présence étudiante et sa visibilité dans de nombreux quartiers, à conférer à Montpellier ce caractère de ville universitaire que, généralement, peu de cités possèdent en France à ce degré.

Mais l'éclatement universitaire a aussi des conséquences négatives. En plus des surcoûts occasionnés en termes de fonctionnement pour chaque établissement, il contrarie la construction d'une communauté universitaire et *a fortiori* interuniversitaire.

Les implantations immobilières figent les segmentations internes aux établissements. Au sein de Montpellier, le refus des juristes de quitter les locaux du centre-ville pour rejoindre l'espace Richter a ainsi empêché la construction d'un vaste campus de sciences sociales réunissant juristes, économistes, gestionnaires. Du moins l'espace Richter devrait-il, à terme, avec l'accueil de l'ISEM, favoriser les rapprochements entre le secteur des sciences de gestion, l'UFR AES et l'UFR de Sciences économiques. Mais que dire de l'éloignement de la bibliothèque de droit, localisée à Richter, à trois kilomètres des locaux d'enseignement demeurés rue de l'Université ?

De même, les locaux d'enseignement et de recherche de la seule école de chimie sont éclatés et l'enjeu de leur rapprochement à proximité de Montpellier II apparaît essentiel.

Les universités de Montpellier ont bien traversé, en termes de constructions nouvelles, les schémas U2000 et U3M, mais c'est au prix d'une accentuation de leur division géographique. De surcroît, les nouvelles réalisations n'ont pas, jusqu'ici, favorisé les recouvrements inter-établissements. C'est à cet égard que la réorganisation du développement de la recherche et de la formation autour de quelques grands pôles revêt toute son importance.

Sur le modèle des sciences de l'agriculture et de l'agronomie, réunies sur le pôle AGROPOLIS, devraient s'organiser sur Montpellier d'autres campus dédiés :

- le pôle STISS (pour l'électronique et l'informatique) ;
- le pôle Chimie ;
- le pôle Biologie-Santé ;
- le pôle Environnement.

Est-ce que néanmoins les dynamiques en œuvre, très réelles du côté des chercheurs, seront suffisantes pour favoriser ces regroupements thématiques si elles ne sont pas fortement accompagnées, voire devancées, par des rapprochements encouragés par les responsables des universités ?

Observons en outre que, sur d'autres sites universitaires, c'est souvent la gestion d'un ou de plusieurs campus communs qui a généré des pratiques de coopération entre les établissements universitaires. On ne peut que souhaiter que, faute d'avoir été confrontées dans le passé à la nécessité de s'unir pour partager au mieux des espaces communs, les universités de Montpellier sachent se saisir de l'opportunité de la mise en place de pôles thématiques pour, demain, gérer en commun des éléments de patrimoine et développer par là de nouvelles solidarités.

1 - L'ABSENCE D'UNE CULTURE DE COOPÉRATION

Elle n'est pas spécifique aux universités

Comme nous l'avons vu, la vie politique locale est, par exemple, lourde d'opposition et de conflits entre les collectivités territoriales. Aux rivalités entre la Ville de Montpellier et le Conseil général de l'Hérault, aujourd'hui heureusement dépassées, se sont ajoutées les oppositions entre Montpellier et le Conseil régional de Languedoc-Roussillon. Alors que la plupart des villes françaises se sont engagées avec détermination dans la "révolution intercommunale", la transformation du district de Montpellier en communauté d'agglomérations a été, et reste, particulièrement laborieuse.

Les mentalités universitaires ne semblent pas non plus très disposées aux coopérations

Des rivalités politiques, des luttes syndicales, des oppositions entre services centraux des établissements et composantes, voire au sein même des équipes directoriales des universités, et enfin des concurrences entre les disciplines traversent constamment la vie universitaire montpelliéraine.

Les rapports d'expert des trois établissements de Montpellier se sont fait l'écho de la multiplicité des conflits observés : ainsi, si les économistes s'entendent plutôt bien à Montpellier I, les gestionnaires paraissent divisés.

Toujours à Montpellier I, les institutions et le fonctionnement de l'UFR STAPS sont en partie paralysés par les oppositions qui traversent un corps enseignant sans projet fédérateur, au point que les étudiants sont conscients de la situation. D'une manière générale d'ailleurs, les conflits entre établissements, disciplines et enseignants se répercutent sur la vie étudiante montpelliéraine. Ainsi, à Montpellier I, l'enjeu de la mise en place d'un vice-président et d'un bureau de la vie étudiante est bien de mettre fin au pouvoir des corporations et des associations dont *"les antagonismes partisans ont paralysé l'organisation d'une vie étudiante d'établissement"*¹.

Là encore, ce qui s'observe à l'échelle d'une université a des répercussions sur l'ensemble du site et sur la vie de ses 70 000 étudiants.

2 - L'ABSENCE D'UNE GOUVERNANCE DE SITE

L'inexistence d'une conférence interuniversitaire des présidents

Cependant, depuis trois ans, les présidents des trois universités ont pris l'habitude de se rencontrer une fois par mois pour débattre des questions interuniversitaires, en présence des secrétaires généraux et du directeur du Pôle européen. En outre, le recteur chancelier réunit environ une fois par trimestre les présidents en présence de l'architecte du rectorat, pour évoquer principalement la programmation ou la réalisation du contrat de plan État-Région et les questions interuniversitaires.

En dehors des instances du Pôle européen, l'interuniversitaire montpelliérain se traite donc en des réunions informelles relativement peu fréquentes. Ainsi n'a jamais été mise en place une conférence académique des présidents d'universités (CAPU), du type de celle qui existe dans d'autres académies.

¹ Rapport d'évaluation du CNE sur l'Université Montpellier I (juin 2003).

Non organisée à l'échelle régionale et académique, la coopération a néanmoins connu de 1994 à 1997 une expérimentation intéressante à l'échelle interrégionale à travers la Conférence française des universités de l'Arc méditerranéen (COFUAM). Créée sous forme associative, la COFUAM regroupait les onze universités des régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Selon l'article 3 de ses statuts, elle avait pour objet *"la concertation, le développement de la coopération et la mise en réseau des universités adhérentes dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche"*. Elle s'est notamment saisi des dossiers suivants :

- les relations internationales des universités avec les pays tiers de la Méditerranée, notamment les universités méditerranéennes ;
- le développement de l'enseignement à distance et les TICE ;
- une enquête sur les DEA et DESS ;
- le soutien à une candidature interrégionale au projet SOLEIL.

Ambitieuse, puisque située à l'échelle interrégionale et interacadémique, cette expérience a tourné court, tout comme les tentatives du recteur pour construire à l'échelle de Montpellier une "université confédérale" pourtant inscrite au CPER. On sait que cette formule, fortement inspirée de la démarche et des progrès de l'intercommunalité en France à la fin des années 1990, était préconisée par la Commission Aubert, chargée du suivi de la préparation du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a été à l'époque fortement poussée par le recteur chancelier. À son initiative, un voyage d'étude des présidents d'université a été organisé à Grenoble pour prendre la mesure des avancées réalisées dans cette ville.

Finalement, le projet de charte créant une "université confédérale de Montpellier-Nîmes" sera approuvée par le Conseil d'administration de Montpellier I par 38 voix pour et 1 voix contre. Montpellier III approuvera également cette charte, mais pas Montpellier II.

Au-delà du fait que les présidents d'université apprécient en général assez peu qu'on leur donne en exemple des sites concurrents, *a fortiori* lorsque le modèle est proposé par un recteur, lui-même ancien président d'une université grenobloise..., force est de constater que, jusqu'ici, aucune université confédérale n'a été créée en France. La formule suppose, pour le moins, la préexistence d'une pratique de coopération interuniversitaire forte. S'agissant de Montpellier, vouloir atteindre ce degré d'achèvement de la coopération revenait à brûler certaines étapes des rapprochements interuniversitaires que les établissements de Montpellier, surtout à l'époque, étaient loin d'avoir franchies.

Les commissions de site

La création en Languedoc-Roussillon de commissions de site ne constitue qu'une réponse très partielle au besoin de structuration interuniversitaire. Trois commissions ont été mises en place par le recteur sur les sites de Montpellier, Nîmes et Perpignan, encore que cette dernière n'ait jamais fonctionné.

Présidées par un enseignant-chercheur assisté d'un vice-président étudiant, ces commissions comptent chacune 18 titulaires et autant de suppléants. Elles présentent l'intérêt de réunir des enseignants et des étudiants, mais aussi des représentants du Pôle européen, du CROUS et des collectivités locales. Si la participation des collectivités locales et de la Chambre de commerce est très active à Nîmes, elle est beaucoup plus discrète à Montpellier où, selon les universitaires membres de la commission, les collectivités territoriales s'abstiennent de participer à une instance susceptible de les solliciter financièrement.

En effet, les commissions de site constituent des lieux de réflexion, d'information matérielle et de proposition pour tout ce qui touche à la vie étudiante : accueil et information, logement et restauration, santé et médecine préventive, action sociale, sports, transports.

Présidée par un enseignant de Montpellier III, la commission de Montpellier a tenu six réunions depuis sa mise en place en novembre 2000 et évoqué notamment les questions suivantes :

- le service social dans les universités ;
- les problèmes de transport et de parking étudiant ;
- la documentation.

La lecture des procès-verbaux des réunions de la commission de site de Montpellier est révélatrice d'une prise de conscience par ses membres de la nécessité d'une approche interuniversitaire, tant en matière de bibliothèque qu'en matière de médecine préventive. Mais là résident les limites des commissions de site : ce sont des instances consultatives, de débat et de proposition. On peut regretter que les présidents d'université ne participent pas à leurs travaux, car ils pourraient mesurer qu'en un domaine au moins, celui de la vie étudiante, l'expression d'une demande de coopération interuniversitaire se fait jour du côté des responsables des services et des usagers.

La recherche

La coopération qui s'organise dans le domaine de la recherche doit conduire, pour ce secteur, à nuancer le constat qui précède. Le Languedoc-Roussillon est la cinquième région française pour l'effort national de recherche, et elle accueille neuf organismes de recherche publique qui, ensemble, représentent 6% du potentiel national.

Certains sont des établissements publics scientifiques et techniques (EPST) : le CNRS, l'INRA, l'ORSTOM, l'INSERM et le CEMAGREF. D'autres sont des établissements publics industriels et commerciaux, comme le CEA, le CIRAD, l'IFREMER et le BRGM.

Ces organismes emploient 5 000 personnes dans 200 laboratoires, dont 100 sont associés aux trois universités, aux grandes écoles, aux entreprises.

Un tel potentiel ne se développe pas sans l'organisation de synergies que les chercheurs, gens pragmatiques, sont d'autant plus prompts à promouvoir que les progrès scientifiques émergent souvent à la rencontre des disciplines et des laboratoires. Par rapport aux universités, certaines politiques, préconisées notamment par le CNRS, comme celles des unités mixtes de recherche (UMR), ont favorisé et renforcé les rapprochements.

Dès 1994-1998, le contrat de plan État-Région a entendu consolider la croissance de la recherche publique en affichant des lignes directrices lisibles et évocatrices :

- le rapprochement avec la recherche universitaire ;
- le rapprochement de plusieurs organismes et/ou institutions sur un même projet ;
- la mise en œuvre d'une politique de "campus" sur l'agglomération montpelliéraine.

Si les présidents d'université n'ont pas encore su organiser leur coopération, les responsables de la recherche ont d'ores et déjà créé une instance de concertation : la Conférence des dirigeants d'organisme de recherche de Languedoc-Roussillon (CODOR), laquelle réunit les neuf organismes de recherche publique de la région en présence, en général, d'un représentant de la DRRT et du SGAR.

Dans un domaine d'excellence de la recherche régionale, l'agronomie, l'alimentaire et les sciences pour le développement, une structure associative, AGROPOLIS, joue un rôle fédérateur de la recherche, mais aussi de la formation et de la valorisation, sans équivalent en Languedoc-Roussillon.

Cet ensemble couvre tous les champs scientifiques relatifs à l'agriculture au sens large, en intégrant aussi bien les sciences exactes que les sciences sociales, économiques ou juridiques, et rapproche en son domaine les sciences de la représentation des connaissances ou encore les recherches méthodologiques et technologiques.

C'est finalement un des lieux forts du débat de la connaissance scientifique languedocienne et il est, par exemple, significatif que ce soit dans l'amphithéâtre d'AGROPOLIS qu'a été réalisé, le 16 janvier 2002, le coup d'envoi d'un projet commun au Pôle européen de Montpellier et à AGROPOLIS : la mise en place de l'Université ouverte de Montpellier Languedoc-Roussillon.

3 - DES SERVICES INTERUNIVERSITAIRES EN CRISE

Dans trois domaines, la médecine préventive, les sports, la documentation, les services interuniversitaires connaissent une situation de crise, qui est analysée dans le chapitre suivant.

Dans certains domaines, l'interuniversitaire n'a pratiquement jamais existé : Montpellier n'a, par exemple, pas mis en place de SICD ; à la formule du SIUAPS "coiffant" les trois SUAPS des établissements a été préférée la formule minimale d'un Service interuniversitaire de gestion des "installations" sportives (SIGIS) et non des "activités" sportives ; quant au Service interuniversitaire, existant, de prévention et de promotion de la santé (SIUMPPS), il a officiellement éclaté le 1^{er} janvier 2002.

Observons qu'à ces conflits s'ajoutent des rivalités très fortes entre l'Université Paul Valéry et le CROUS ; l'université, considérant que les activités culturelles se situent dans le prolongement naturel de sa vocation, porte un projet ambitieux de salle de théâtre et conteste les actions du CROUS : théâtre du "Trioletto", dispositifs "Pass-culture", "Kiosque culture".

Les causes de ces conflits sont multiples : rivalités de personnes, souvent au plus haut niveau, procès d'intention, et souvent motivations financières, Montpellier III se refusant à des contributions au *pro rata* du nombre d'étudiants et faisant valoir que, pour être la plus "riche" en étudiants, elle est cependant celle qui a le moins de marges financières.

Les universités de Montpellier sont tout aussi incapables de confier des services d'intérêt commun à l'une d'entre elles assumant un rôle de chef de file que de gérer ensemble ces services communs. Cette situation est d'autant plus néfaste qu'elle pénalise les étudiants, en particulier les plus défavorisés d'entre eux qui devraient être les premiers bénéficiaires des services sociaux ou de santé, voire de services de documentation performants.

III - LE PÔLE EUROPÉEN, PIVOT D'UNE CONSTRUCTION DE LA COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE ?

1- DES DÉBUTS LABORIEUX

Les trois universités de Montpellier ont, dès juin 1991, signé la "Charte du Pôle universitaire européen de Montpellier" établissant un partenariat entre elles et avec les autres signataires :

- le CNRS ;
- la CODIGE (Conférence des directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion du Languedoc-Roussillon) ;
- AGROPOLIS ;
- le Conseil régional, le département de l'Hérault, la ville et le district de Montpellier.

Le GIP du Pôle de Montpellier ne sera approuvé par arrêté ministériel que le 22 septembre 1994.

Cette tardive naissance officielle a malheureusement coïncidé pour le Pôle avec l'arrivée à la tête de Montpellier I d'un président qui manifesterait son hostilité à l'existence du Pôle universitaire au nom d'une conception maximaliste de l'autonomie universitaire. Il obtiendra tour à tour le départ du président du Conseil scientifique et celui du directeur du GIP, et fera même voter par le Conseil d'administration de Montpellier I le retrait de cette université du Pôle européen. Si cette décision ne devint pas effective, elle se traduisit néanmoins par le non-acquittement par Montpellier I de ses cotisations au Pôle européen et par l'expression d'une hostilité continue aux actions conduites par le Pôle.

Ce n'est que très progressivement que le Pôle européen va se relever de cette crise profonde.

Ainsi, le premier contrat conclu entre l'État et le Pôle de Montpellier le 30 juin 1997 pour une durée de deux ans avec une dotation étatique relativement faible (137 K€ annuels pour 1997 et 1998) traduit la méfiance exprimée par les universités à l'égard d'un GIP, dont elles entendent rappeler les trois principes fondamentaux sur lesquels doit se baser son développement :

- le Pôle est universitaire, ce qui implique esprit d'ouverture, d'indépendance, de respect de l'autre et de développement social, culturel et scientifique ; ceci suppose que la communauté universitaire aura la responsabilité de toutes les activités du Pôle, notamment à travers les instances représentatives de l'ensemble des institutions de formation et/ou de recherche ;
- l'université est un service public : la finalité de ses missions est d'être au service des étudiants, des chercheurs et *in fine* des citoyens ;
- les instances dirigeantes du Pôle tiennent leur légitimité du Conseil d'administration : ce dernier examine les propositions d'action retenues et les résultats obtenus.

Il est difficile de s'engager avec moins d'enthousiasme et plus de précaution dans une instance de coopération que les établissements universitaires semblent vouloir contrôler en dernier ressort, et qui ne saurait rien leur imposer qu'ils n'aient accepté au sein de leur propre établissement.

La désignation comme président du Pôle, en mai 1996, d'une personnalité incontestée et respectée va néanmoins permettre au Pôle européen de jeter les bases, à travers le premier contrat biennal conclu avec l'État pour 1997-1998, d'une action qui va progressivement se mettre en place autour de deux axes principaux :

- l'accueil, l'insertion et la vie culturelle des étudiants, notamment dans une dimension européenne et internationale ;
- la promotion de l'enseignement et de la recherche montpelliéraine.

2 - LA "REFONDATION" DU PÔLE EUROPÉEN

À partir de 1999, avec l'élection d'un nouveau président à la tête de Montpellier I, un consensus se forme entre les trois présidents d'université pour opérer une sorte de refondation du Pôle européen.

Plusieurs facteurs positifs convergent en ce sens :

- un arrêté ministériel du 17 juin 1999 portant approbation de la prorogation de la convention constitutive du GIP ;
- l'installation du Pôle dans de nouveaux locaux permettant son fonctionnement et l'accueil des étudiants dans de bonnes conditions ;
- le contrat quadriennal conclu avec l'État le 19 décembre 2000 pour la période 1999-2002, qui porte progressivement le soutien financier de l'État au double de la dotation prévue dans le contrat biennal de 1997-1998.

En septembre 2000, le président du Pôle, réélu pour un deuxième mandat consécutif de quatre ans, fait preuve d'un optimisme qu'il souhaite "contaminant" : *"Le Pôle a traversé des moments difficiles", écrit-il, "il a même vécu une crise existentielle. En tant que médecin, je crois à la vie, et je me sens d'autant plus pris d'affection pour ce Pôle qu'il était menacé. Aujourd'hui son existence est sauvée¹".*

Le projet de contrat quadriennal 2003-2006 du Pôle européen privilégie trois axes d'actions :

- conforter et développer la vie étudiante ;
- promouvoir l'enseignement et la recherche ;
- mettre en œuvre un projet d'enseignement à distance.

¹ H. PUJOL, *Pôle Actu*, lettre d'information du Pôle européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon, n°3, sept. 2000.

Ces activités sont relativement courantes dans la plupart des pôles européens, qui sont tous plus ou moins confrontés à l'obligation de développer des actions subsidiaires à celles portées par les établissements universitaires, souvent jaloux de leurs prérogatives.

Mais c'est le caractère innovant de certaines initiatives qui témoigne de la vitalité du Pôle européen de Montpellier. C'est ainsi qu'il s'est parfaitement saisi du dossier de l'accueil des étudiants étrangers. Les universités de Montpellier semblent avoir bien compris l'enjeu que représente aujourd'hui l'accueil, en 2000-2001, de plus de 5 000 étudiants étrangers représentant 119 nationalités.

Le Pôle a notamment mis en place dans ses locaux un "Point accueil étudiants étrangers" où un personnel formé et multilingue accompagne les étudiants étrangers dans leurs démarches administratives, de recherche de logement, d'accès aux services sociaux. Un partenariat a ainsi été conclu avec le CROUS, la Caisse d'allocations familiales, la Sécurité sociale étudiante. Surtout, une convention signée entre le préfet et le président du Pôle précise que "le Pôle européen de Montpellier est le lieu privilégié de dépôt de dossiers de demande de cartes de séjour d'étudiants étrangers". C'est donc le Pôle européen, expérience très innovante, qui se charge de cette étape, souvent délicate pour les étudiants étrangers, de l'obtention de la carte de séjour.

Ajoutons que le Pôle développe tout un appareil de communication envers les étrangers, notamment un "Guide des étudiants étrangers" très bien réalisé, de 52 pages, diffusé à 8000 exemplaires.

Toujours dans le domaine international, le Pôle s'est saisi de la question très sensible du logement des étudiants étrangers en situant son action en complémentarité avec celle du CROUS, lequel porte un projet de résidence pour étudiants étrangers de 80 à 100 studios. Le Pôle, pour sa part, essaie, y compris en faisant appel à des financements privés, de réaliser la construction d'une résidence de trente studios qui seraient réservés à des post-doctorants.

La promotion de la recherche et de l'enseignement donne lieu à des actions assez classiques : journées scientifiques, conférences-débats, "Doctoriales", promotion à l'international du site par une répartition de la présence montpelliéraine dans les divers salons internationaux, etc.

À cet égard, on peut regretter que le Comité scientifique du Pôle européen ne fonctionne pas comme une véritable instance d'évaluation et de prospective du site de Montpellier, et qu'après avoir été présidé à l'origine par un scientifique américain, lauréat du Prix Nobel, il fasse désormais l'objet d'un recrutement plus local et de réunions peu fréquentes.

Notons néanmoins l'importance du projet MuséUM (Musée des universités de Montpellier). Ce projet repose sur l'existence d'un patrimoine scientifique et de collections exceptionnelles, répartis dans les trois universités : un musée de la Médecine et de la Pharmacie, dans les locaux de la faculté de Médecine accolés à la cathédrale Saint-Pierre, le Jardin des Plantes, un musée et centre de culture scientifique et technique de l'Institut de Botanique, un musée pédagogique de l'Art et de l'Archéologie.

En l'absence d'un Centre de culture scientifique et technique (CCST) à Montpellier, les universités ont mandaté le Pôle européen pour être maître d'œuvre de manifestations et d'animations visant à diffuser le savoir scientifique auprès d'un large public, tout en lançant des programmes d'inventaire, d'étude et de restauration pour une grande partie des collections.

En coopération étroite avec AGROPOLIS, le Pôle européen porte également un projet ambitieux de coopération réunissant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Région : l'Université ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon.

L'ensemble des partenaires regroupés au sein d'AGROPOLIS et du Pôle universitaire européen ont pris l'habitude de travailler et de réfléchir ensemble sur une organisation de sites plutôt qu'organisme par organisme en matière d'enseignement à distance.

À partir d'un recensement des actions nombreuses, mais isolées, conduites par chaque partenaire, ils ont décidé de mettre en œuvre un projet fédérateur, en cours de finalisation actuellement et qui devrait être en ordre de marche en 2003. Le projet de contrat quadriennal du Pôle définit l'objet de cette université ouverte en des termes certes respectueux de l'autonomie des établissements, mais qui marquent une volonté d'action commune : le but *"n'est pas de se substituer aux dynamiques internes en cours dans les établissements du Pôle et d'AGROPOLIS, mais bien au contraire d'appuyer ces dernières et de leur donner des moyens complémentaires et une plus grande lisibilité. Ainsi, grâce à une démarche collective, il sera possible de renforcer les efforts déjà entrepris dans chacune des institutions, et surtout de favoriser, sur une base partenariale, l'émergence d'un pôle universitaire de formation ouverte, innovante, crédible aux niveaux national et international"*.

Telle que conçue dans ce projet, cette "ouverture" doit permettre à la fois de :

- susciter des collaborations nouvelles entre les établissements ;
- contribuer à moderniser les outils de formation en direction des étudiants ;
- répondre de manière plus pertinente aux besoins de la société tout en lui offrant des outils encore plus performants de formation et d'information continues et enfin relever, en collaboration étroite avec les partenaires du Sud, les grands défis qui se posent au monde d'aujourd'hui, en vue de garantir un développement durable et plus équilibré au monde de demain.

Au terme de cette analyse, on peut cependant conclure que les réalisations, sans doute encore trop modestes, du Pôle européen en font un instrument que les responsables d'université se sont approprié et qui a gagné leur confiance.

D'ores et déjà, le fonctionnement du Pôle favorise le dialogue entre les présidents puisqu'il offre des occasions de réunions supplémentaires entre eux : les présidents ont ainsi pris l'habitude de se réunir avec le président du Pôle avant chaque réunion du Conseil d'administration du Pôle européen.

Des signes encourageants de coopération se font jour, notamment des réunions de travail communes aux trois universités et au Pôle dans les domaines suivants :

- relations internationales (avec les directeurs des services et les responsables administratifs) ;
- information et orientation :
 - préparation du livret des études ;
 - mise en place du Salon de l'étudiant à Montpellier ;
- politique de site :
 - réunion avec les vice-présidents CEVU pour l'accueil des étudiants étrangers, les problèmes culturels, le sport, le français langue étrangère (FLE).

Aujourd'hui, ils ont de plus en plus tendance à déléguer au Pôle des missions nouvelles d'intérêt commun comme, par exemple, l'Université européenne d'été pour les nouvelles technologies, des actions d'insertion professionnelle comme "Syn' Act", destinée à permettre à de jeunes chercheurs d'accéder au monde de l'entreprise, ou encore une présentation coordonnée de l'offre universitaire de formation continue.

Un consensus semble en cours d'émergence entre les responsables universitaires pour faire du Pôle une sorte "d'incubateur de projets communs", l'initiateur d'actions susceptibles d'être relayées ensuite par d'autres institutions ou organismes.

Pour l'heure, les présidents d'université semblent prêts à utiliser le Pôle pour se projeter dans l'avenir, pour la conduite d'actions nouvelles. Toute la question est de savoir si les rapprochements qui s'opèrent pourraient conduire à des étapes supplémentaires permettant d'évoquer dans le cadre du pôle les "questions qui fâchent", voire de confier au Pôle une mission de conciliation, de négociation sur des dossiers conflictuels comme ceux de la médecine préventive, de la documentation, ou de la culture.

À partir de 2004, le Pôle, qui intègre l'IUFM, va accueillir Nîmes et Perpignan.

Au sein du Pôle européen, les présidents pourraient trouver une instance de médiation qui, au moins provisoirement, pourrait être un lien facilitant le dénouement de certaines crises, sans le transformer pour autant en organe de gestion des services interuniversitaires. On retrouverait dès lors le Pôle comme matrice de formes plus intégratrices de la coopération interuniversitaire, fédérales, comme envisagé par le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aujourd'hui, certains responsables universitaires envisagent prudemment d'aller vers une seule université à Montpellier, mais pour eux il s'agit d'une perspective qui reste encore très lointaine. À l'évidence, - et le problème n'est pas propre à Montpellier -, les chefs d'établissement sont souvent plus prompts à l'approfondissement des coopérations que ne le sont leurs communautés universitaires, à commencer par les instances représentatives que sont les conseils d'administration. C'est là une question d'information, de communication institutionnelle, de diffusion de leur action dans les composantes et les laboratoires, auprès des personnels et des usagers, que finalement peu de pôles européens maîtrisent. Celui de Montpellier n'échappe pas à la règle, même si, ici, l'enjeu est plus fort : au-delà de ses missions propres, le Pôle européen a d'ores et déjà potentiellement la responsabilité du futur de l'interuniversitaire montpellierain. En tout cas, il n'y a pas d'autre instance capable actuellement d'assumer ce rôle.

LES SERVICES
D'INTÉRÊT
COMMUN

I - UN VÉRITABLE SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE LA DOCUMENTATION À CRÉER

L'évaluation s'est déroulée dans un contexte de crise (juin 2002) avec la perspective d'une nouvelle remise en cause des structures documentaires interuniversitaires. Il faut rappeler ici que l'existence d'une bibliothèque interuniversitaire (on parle plus volontiers à Montpellier de BIU que de service interuniversitaire de coopération documentaire, ou SICD) constitue une exception dans le paysage français. Ne subsistent, sous des formes et dans des contextes assez différents, qu'une structure interuniversitaire de mission à Bordeaux (SICOD : Service interuniversitaire de coopération documentaire) et deux SICD à Grenoble regroupant, pour l'un, les structures documentaires des deux universités à vocation lettres et sciences humaines et sociales, pour l'autre, l'Université Joseph Fourier et l'Institut national polytechnique de Grenoble.

La situation, qu'on peut qualifier de médiocre, de la documentation universitaire dans les universités montpelliéraines peut s'analyser selon deux perspectives¹ :

- les bibliothèques montpelliéraines participent de la situation générale des bibliothèques des universités françaises, qui ont été durant de longues années dépourvues de moyens suffisants. Les efforts continus déployés par l'État depuis la publication du rapport Miquel (1989), bien que significatifs, n'ont pas encore entièrement porté leurs fruits, d'autant que, dans le même temps, on a assisté à l'explosion des effectifs universitaires et des coûts de la documentation ;
- localement, viennent s'ajouter les conséquences des rivalités entre universités et de leur difficulté à conduire une véritable politique en matière de documentation. Cette situation aura conduit à une série de mauvaises décisions, d'absences de décision ou d'arbitrage trop souvent défavorables à une organisation cohérente de la documentation. Conflits de pouvoir entre universités, mais aussi, dans le passé, entre les universités et certains responsables de la bibliothèque interuniversitaire : autant de querelles qui laissent encore des traces aujourd'hui et qui ne contribuent pas à un examen serein, par les principaux intéressés, de l'avenir de l'organisation interuniversitaire de la documentation.

La BIU revendique une collection de plus d'un million de volumes, mais il y a fort à parier que le gisement documentaire montpelliérain avoisine les deux millions de volumes si l'on agrège les nombreuses ressources documentaires des institutions de recherche et des bibliothèques de composante. Encore n'intègre-t-on pas ici les richesses documentaires des bibliothèques publiques relevant des collectivités locales (600 000 volumes à la bibliothèque municipale de Montpellier, 350 000 à celle de Nîmes), abondamment exploitées par les étudiants et les enseignants-chercheurs, et les accès documentaires démultipliés que rendent aujourd'hui possibles les ressources électroniques. Mais, comme bien souvent, les incohérences de structure, les difficultés de coopération et l'intérêt trop lointain des responsables universitaires pour ces questions limitent la mise en valeur et l'usage des ressources existantes.

1 - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Les locaux

Il faut souligner d'emblée la qualité architecturale du bâtiment de la bibliothèque de droit et sciences économiques du site Richter (15 000 m² construits dans le cadre du plan Université 2000 et ouverts en janvier 2000). C'est sans doute l'une des plus belles bibliothèques universitaires construites en France au cours de ces dernières années. La qualité de ses volumes architecturaux et de son aménagement intérieur produit une ambiance de sérénité studieuse tout à fait remarquable. Ses services sont parfaitement adaptés aux différentes habitudes de travail des étudiants et des enseignants-chercheurs : vastes espaces, largement ouverts et très lumineux, pour la consultation d'abondantes collections en libre accès, petites salles de travail en groupe ou carrés individuels. Seule critique des usagers et des personnels : le bâtiment, très exposé à la lumière extérieure dans une région qui connaît un fort ensoleillement, ne dispose pas de dispositif de climatisation et ne bénéficie pas d'une ventilation naturelle suffisante.

¹ Voir les rapports du CNE sur les trois universités de Montpellier (2003).

Il est bien sûr gênant pour les étudiants en droit d'avoir leurs enseignements en centre-ville, alors même qu'une grande partie des collections et des services de l'équipement de Richter leur est destinée. Mais la qualité du cadre de travail qu'offre cette bibliothèque est telle qu'une partie des étudiants juristes fait néanmoins l'effort de venir y travailler. Cette dissociation entre lieux d'enseignement, de recherche et de documentation conduit à maintenir des services documentaires en centre-ville avec une coordination complexe avec la BIU, qui ne semblait disposer que d'informations très réduites à leur sujet.

Ce nouveau bâtiment de Richter a été durement touché, en septembre 2000, par une tornade rendant son dernier étage inutilisable. Les services transversaux de la bibliothèque interuniversitaire qui occupaient ce niveau ont été provisoirement répartis dans les étages inférieurs, en attendant que les travaux de remise en état s'achèvent.

Il faut ajouter que, selon une pratique hélas trop fréquente, le bâtiment est "mité" par des implantations sans rapport direct avec le projet initial : ainsi, 600 m² sont occupés par les 23 000 volumes de la bibliothèque américaine (ancienne bibliothèque de la garnison américaine et annexe de la bibliothèque américaine de Paris) ; encore s'agit-il là d'un service documentaire hébergé provisoirement. L'accueil des collections et du petit espace de consultation de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier est sans doute plus logique, mais l'individualisation de ses fonds conduit à mobiliser un magasin pour le stockage de collections d'intérêt inégal : les collections propres de l'Académie, d'une importance scientifique avérée, mais aussi des collections nées d'échanges avec d'autres sociétés savantes françaises, qui relèvent plus d'une pratique d'accumulation que d'un véritable dessein scientifique.

Mais comment justifier, à l'intérieur de la bibliothèque, la présence, sur 1000 m², des services et des locaux d'enseignement de l'ISEM (Institut supérieur de l'entreprise de Montpellier) ? Le CNE trouve regrettable qu'un équipement documentaire, exemplaire à bien des égards et financé sur la base d'un projet cohérent, ne soit pas exclusivement destiné à sa mission.

Les étudiants en médecine de Montpellier I sont nettement moins bien lotis que leurs camarades économistes ou juristes. Il faut tout particulièrement souligner le sort réservé aux étudiants de 1^{er} cycle, accueillis dans une des salles des bâtiments anciens du centre-ville historique : une salle de lecture de 50 places "à l'ancienne", alors que la seule première année regroupe 1300 étudiants. Même si leurs besoins documentaires portent essentiellement sur des manuels et si la fréquentation des étudiants revêt, avec l'échéance des concours, un caractère "saisonnier", le local actuel qui interdit pratiquement le libre accès aux documents et limite, par sa taille et sa configuration, l'offre de postes d'accès à la documentation électronique tout en offrant un nombre de places assises insuffisant, est totalement inadapté. La question du "recyclage universitaire" des étudiants qui échouent, en nombre, au concours de fin de première année nécessiterait à elle seule la présence de fonds documentaires plus ouverts, facilement accessibles. Mais, amer raccourci historique, l'absence de prise en compte des besoins des étudiants en médecine par leurs autorités universitaires n'est pas récente, puisqu'il est déjà fait mention en 1757 d'une pétition des étudiants réclamant "*la fondation d'une bibliothèque publique à l'usage seul de la faculté*"¹ !... Il semble que les futurs pharmaciens, accueillis dans des locaux obsolètes, ne soient pas particulièrement mieux traités.

Les locaux de l'unité pédagogique médicale, non loin de l'INSERM, du CNRS et du CHU, offrent de meilleures conditions de travail. Leurs responsables sont attentifs à la qualité de l'offre documentaire et à l'organisation rationnelle des espaces de consultation. Cependant, le câblage du bâtiment, réalisé en 1993 (avec gaines apparentes au sol !), est entièrement à reprendre pour répondre aux nouvelles exigences de transmission des données numériques. Tout discours sur les campus numériques et l'importance de la documentation électronique est donc à rapporter à la capacité des universités à faire face à ces problèmes élémentaires d'infrastructures, sauf à n'être qu'un discours dépourvu de contenu concret.

¹ Fait rapporté par Christiane Nicq dans l'article qu'elle a consacré aux collections patrimoniales de la section médecine in : *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions*, volume 7, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées - Paris (Payot, 1995).

Le bâtiment de la bibliothèque de Montpellier II a fait l'objet d'une extension de 1500 m² et d'un réaménagement général. Une seconde tranche d'extension d'environ 1 500 m² est prévue. On peut considérer que ces travaux portant sur des locaux de 1965, à l'architecture ingrate, sont une belle réussite. Il faut mentionner en particulier la salle audiovisuelle de 38 places qui constitue un excellent outil de diffusion de films documentaires scientifiques et dont l'équipement technique autorise toute forme de présentation informatique, équipement au service des missions documentaires et culturelles de l'université. Un effort significatif a été fait en ce qui concerne les postes d'accès à la documentation électronique.

Le bâtiment de la bibliothèque de Montpellier III, construit à l'origine sur le modèle de celui de Montpellier II, n'a pas fait l'objet de travaux récents. Sur 450 000 volumes, un tiers seulement est proposé en libre accès. L'extension prévue de 1300 m² a été réalisée, à la suite de décisions dont il faut stigmatiser ici l'incohérence, à 100 mètres du bâtiment principal. Ce nouveau bâtiment, mis en service en 1999, propose 450 places de consultation et, à terme, 25 000 documents en libre accès. Ne pouvant réellement s'insérer dans une stratégie d'ensemble, coûteux en personnel pour l'information des étudiants et la surveillance des espaces, réparti sur deux niveaux reliés par des escaliers de béton sinistres, ce bâtiment constitue à lui seul l'illustration des erreurs stratégiques ou de l'absence de stratégie documentaire des universités montpelliéraines. Ces espaces font l'objet de pressions constantes pour suppléer au manque de locaux destinés à l'enseignement. Pour compléter ce tableau négatif qui participe aussi des difficultés de fonctionnement éprouvées par les universités à dominante littéraire, il faut savoir que les micro-bibliothèques d'UFR et de composantes diverses du site de Montpellier III disposent globalement d'un budget documentaire presque égal à celui de la bibliothèque universitaire de Lettres, au point de justifier un marché d'acquisitions de l'université distinct de celui de la bibliothèque universitaire, tout en étant pratiquement toutes confiées à des agents sans formation spécifique.

Sur le site nîmois, la bibliothèque pluridisciplinaire du site Vauban, ouverte en 1995, offre sur 3 000 m² de bonnes conditions de travail. Le bâtiment présente une organisation rationnelle des espaces. La présence sur le site d'une formation en arts plastiques permet de proposer des expositions intéressantes aux usagers de la bibliothèque. On notera également l'existence d'une salle dédiée aux documents multimédias (vidéos et CD-Roms). Cette bibliothèque participe activement à l'organisation et à l'animation des conférences "Les mardis de Vauban".

En revanche, la bibliothèque proposée aux étudiants en sciences dans le bâtiment des Carmes est vraiment minuscule (1 200 volumes) et ne peut constituer qu'une solution provisoire. Qu'on en juge : seulement deux revues scientifiques sont accessibles aux étudiants ; encore s'agit-il de titres de vulgarisation destinés au grand public...

On voit donc qu'il reste encore beaucoup à faire pour moderniser de manière rationnelle les équipements, en étendre les surfaces, et pour regrouper de manière significative un grand nombre de petites unités éparpillées au gré des sites. Il faut ajouter que, d'une manière générale, dans les équipements existants (y compris le bâtiment neuf de Richter) l'aménagement des espaces n'est jamais entièrement mené à son terme. Demeurent des espaces dont la destination et l'usage semblent mal définis. On peut certes attribuer en partie cette situation aux incertitudes actuelles sur les nouveaux modes techniques d'appropriation de la documentation, mais le caractère flou, voire inexistant, des orientations documentaires joue aussi son rôle.

Les conditions d'accès

Point positif, la volonté et la capacité de négociation et de persuasion des responsables de la BIU, assorties de créations d'emplois statutaires par le Ministère, permettent d'atteindre à la rentrée universitaire 2002-2003, sur tous les sites, des horaires d'ouverture d'une amplitude hebdomadaire de 60 heures, supérieure à la moyenne nationale (autour de 55 heures).

L'organisation interuniversitaire de la documentation sur le site montpelliérain autorise les étudiants à utiliser avec une carte unique l'intégralité des services de toutes les implantations documentaires. Il s'agit là d'un avantage appréciable compte tenu de l'éclatement des sites. Il serait intéressant d'examiner un système facilitant l'accès des étudiants aux bibliothèques municipales (Montpellier, Nîmes, Sète, Béziers) en étendant, par exemple, la notion de passeport culturel. De la même manière, l'existence d'un catalogue informatisé unique entre la BIU et la bibliothèque municipale de Montpellier permettra d'offrir un outil d'appropriation collective de la documentation dès lors que certains problèmes techniques (notamment la taille du serveur) auront été réglés.

La formation des usagers

Un maître de conférences en sciences de l'information est rattaché à l'équipe de la BIU avec mission de développer les filières "documentation" dans les cursus universitaires. Les bibliothèques des différentes universités disent assurer un accueil méthodologique des étudiants. La bibliothèque de Montpellier II participe à des enseignements de méthodologie. Montpellier III et Nîmes-Vauban sont impliqués dans la formation méthodologique proposée aux étudiants de première année durant quinze jours en septembre.

Le caractère inégal de l'implication des différentes composantes de la BIU dans ces formations semble constituer un indice supplémentaire de leurs difficultés d'intégration au sein des universités et d'un dialogue insuffisant des enseignants avec les responsables des bibliothèques.

2 - LES RÉSEAUX DOCUMENTAIRES

La densité des équipements informatiques et le volume des services documentaires proposés en ligne par la BIU à la communauté universitaire ne sont pas apparus à la hauteur de la réputation des enseignements et de la recherche du site universitaire montpellierain.

La BIU a, en outre, joué de malchance en adoptant un nouveau système d'information et de gestion de la bibliothèque, ALEPH, certes tout à fait performant, mais distribué en France par une société récemment placée en liquidation judiciaire. La BIU a donc été confrontée à de très graves difficultés en termes de déploiement, de développement et de maintenance du système. Indice de ces difficultés, le catalogue de la BIU n'était consultable en ligne en juin 2002 qu'à travers le logiciel *Explorer*, les nombreux utilisateurs de *Netscape* étant privés de toute possibilité d'accès distant au catalogue. La société-mère a maintenant repris l'assistance aux bibliothèques françaises équipées d'ALEPH, mais ceci a apporté de nombreuses perturbations au moment même où est déployé, dans tous les établissements français, le nouveau système universitaire de documentation (SUDOC) administré par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), située à Montpellier.

Les difficultés de mise en place de cet outil collectif ont retardé son déploiement sur l'ensemble des sites documentaires, à Montpellier, à Nîmes et dans les différentes antennes universitaires distantes. Il y a là un chantier à achever d'urgence avant qu'on puisse parler d'un réseau documentaire montpellierain.

La BIU, qui adhère à plusieurs consortiums d'achats, propose la consultation de 3 000 périodiques électroniques (objectif à terme de 5000). L'usage de nombreux CD-Roms est également proposé en libre accès, mais, comme sur beaucoup d'autres sites, se posent de multiples problèmes de fonctionnement et de maintenance des réseaux et des postes, à la résolution desquels les personnels de la bibliothèque ne sont pas réellement formés. La présence de techniciens en informatique parmi les effectifs de personnel des bibliothèques est donc une priorité absolue si l'on veut proposer aux étudiants et aux enseignants-chercheurs des outils entièrement adaptés. On doit insister sur le fait que le niveau de performance des services documentaires d'un pôle universitaire constitue aujourd'hui, pour les étudiants français et étrangers, l'un des critères primordiaux dans la décision de venir y suivre un cycle d'enseignement ou d'y poursuivre des recherches.

Les problèmes de la documentation électronique ne semblent pas abordés de manière prioritaire et offensive par l'équipe de la BIU. On peut bien sûr souscrire aux discours sur l'attachement aux sources imprimées, mais il n'est pas réaliste d'en tirer prétexte pour adopter une position attentiste sur la documentation électronique. Ceci est d'autant plus préoccupant que le Pôle européen de Montpellier et AGROPOLIS préparent, avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région, un projet d'université ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon, sans que la BIU y paraisse étroitement associée.

Comme sur d'autres sites universitaires français, les bibliothèques sont de fait en grande partie coupées des réseaux développés par les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, etc.) Il faut en outre reconnaître que les difficultés de mise en place du nouveau système d'information ne renforcent pas la crédibilité de la BIU dans ce

domaine. On peut mentionner cependant une convention autour des abonnements aux revues électroniques entre la BIU, l'INSERM et le CHU. Dans le même esprit, la consultation des *Chemical Abstracts* sous leur forme électronique est possible par l'intermédiaire de la BIU, de l'École nationale de chimie, de l'UFR de Pharmacie et du département Chimie de Montpellier II. Une convention avec avenant financier permet de partager la dépense entre les quatre institutions.

La BIU propose des pages d'information sur le Web (avec les limites déjà mentionnées concernant la consultation en ligne de son catalogue). La consultation de ces pages illustre bien les ambiguïtés de l'organisation de la documentation à Montpellier. On peut en effet accéder aux informations sur les services documentaires et au catalogue commun à partir des sites des trois universités par le jeu des liens. Mais la charte graphique qui semble traduire le caractère transversal de la BIU n'est pas respectée dans toutes les pages, chaque université restituant à sa manière les informations la concernant. La logique d'ensemble n'est sans doute pas évidente pour l'utilisateur de base.

Plus fondamentalement, le principal défaut de ces pages Web consiste dans la faiblesse de leur contenu, si l'on excepte l'accès aux revues électroniques, quelques sélections de liens et l'accès, encore problématique, au catalogue. La BIU électronique reste à construire. Ce défi est-il vécu par les différents responsables comme une urgence et une priorité ? La BIU est-elle en mesure de prendre place comme un pôle de compétence pour les trois universités dans ce domaine de la documentation électronique ?

On soulignera ici que le site d'AGROPOLIS¹ propose, quant à lui, des pages d'information scientifique et technique qui sont, au fond, celles que l'on attendrait de la BIU : portail ouvrant vers un grand nombre de catalogues des sites de recherche et d'enseignement de l'académie, offrant 430 liens avec des sites Web classés autour de sept grandes thématiques et un instrument de localisation de périodiques sur Montpellier, Nîmes, Alès et Perpignan. Est-ce là l'indice de la marginalisation et du retard de la BIU ? Ou du rôle éminent joué par AGROPOLIS sur le site de Montpellier ?

La BIU avait développé avec le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) un réseau documentaire "RELAIS" avec l'objectif de proposer un accès unique aux différentes ressources documentaires des bibliothèques de Languedoc-Roussillon. En juin 2002, ce réseau était inaccessible, mais sa relance était à l'ordre du jour, peut-être dans le cadre du Pôle européen. Il peut en effet être intéressant de mettre ainsi en relation ressources et usagers des bibliothèques universitaires et des bibliothèques publiques, mais se pose alors la question du degré d'implication, dans un tel projet, des instances universitaires et des collectivités locales. Les difficultés actuelles connues par un projet analogue tel que REDOC à Grenoble méritent d'être méditées.

On mettra l'accent sur le fait que l'ensemble de ces objectifs de mise en réseau et de diffusion des ressources documentaires relève impérativement d'une approche interuniversitaire.

3 - LES COLLECTIONS PATRIMONIALES

Les universités montpelliéraines font partie des quelques universités de province conservant des fonds patrimoniaux d'une grande valeur historique et scientifique, antérieurs à 1810 si l'on s'en tient à la définition habituellement adoptée pour caractériser les fonds anciens. On songe, en premier lieu, aux collections du site central de Montpellier I, abritées dans le prestigieux bâtiment créé par le pape Urbain V : 100 000 volumes antérieurs à 1810, 900 volumes manuscrits dont soixante manuscrits carolingiens, 300 incunables. Mais il ne faut pas négliger les 3000 volumes anciens conservés par la bibliothèque de Montpellier II et les fonds littéraires, plus récents, mais d'un grand intérêt scientifique, détenus par Montpellier III (par exemple, les fonds Roblès, Cocteau, Renouvier). Il convient d'ajouter, comme on l'a vu plus haut, la bibliothèque de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, de nouveau ouverte au public depuis janvier 2000, à l'intérieur des nouveaux locaux de Richter.

¹ www.AGROPOLIS.fr

La fortune de ces fonds, en termes de conservation, d'usage et de valorisation est très inégale. Les conditions de conservation des collections de la section médecine sont totalement scandaleuses : locaux dans lesquels la température au fil de l'année oscille entre 5° et 30°, meubles grillagés inadaptés et susceptibles d'endommager gravement les reliures, collections réparties sans logique dans un bâtiment inadéquat, espaces dépourvus de véritables dispositifs de sécurité (vol, incendie, humidité), conditions de travail du personnel inacceptables. La présentation du cabinet de dessins de la collection Atger relève d'une approche muséographique dont on a peine à imaginer qu'elle puisse encore exister dans un pays développé... Cette situation est d'autant plus navrante que ces fonds se trouvent confiés à des responsables particulièrement compétentes qui doivent subir, malgré elles, les graves inconvénients de ces locaux.

Les collections patrimoniales de Montpellier III sont également conservées dans des conditions assez précaires en termes de température et d'hygrométrie. La situation est un peu meilleure à Montpellier II du fait de la modernisation des locaux.

Il faut observer que les collections les plus prestigieuses (celles de la section médecine) font l'objet de la part de la communauté universitaire d'une approche uniquement muséographique et spectaculaire. Vu les spécificités de Montpellier I, il n'est guère envisageable qu'il y soit délivré un cours d'histoire de la médecine médiévale, qui pourrait fonder l'enseignement et les recherches liées sur les collections patrimoniales. Il ne peut pas y avoir non plus d'enseignement de paléographie médiévale (et en particulier de paléographie musicale) qui permettrait de tirer parti des manuscrits médiévaux de la collection. Mais il est regrettable que l'histoire de la médecine médiévale ne soit pas enseignée non plus à Montpellier III.

La BIU, dans ces conditions, fait de son mieux. Elle veille à s'associer aux grandes campagnes nationales d'informatisation des catalogues et de numérisation des fonds (avec la Bibliothèque nationale de France et avec l'Institut d'histoire et de recherche sur les textes du CNRS). L'existence, au sein de la BIU, d'un laboratoire photographique et d'un atelier de reliure et de restauration (hébergés dans les locaux de la bibliothèque de Montpellier III) constitue un élément très positif. En outre, la BIU a favorisé l'édition de documents vidéo et de CD-Roms, comme la réalisation d'expositions propres à valoriser les fonds.

De l'examen de la situation, très insatisfaisante, des collections patrimoniales montpelliéraines, il faut tirer deux conclusions de portée plus générale, qui renvoient aux observations déjà faites en d'autres lieux et par d'autres instances :

- dans son rapport 1998-1999, le président du Conseil supérieur des bibliothèques écrivait, à propos des collections patrimoniales des grandes bibliothèques universitaires, des lignes qui ne s'appliquent hélas que trop bien à la situation de celles de Montpellier : *"Installées dans des locaux malcommodes et sans sécurité, saturées tant en termes de fréquentation que de capacité de stockage des collections, elles vivent au jour le jour sans réelles perspectives d'avenir. [...] Le statu quo serait mortel. La communauté scientifique peut-elle continuer à contempler sans rien faire le naufrage de ses collections patrimoniales ?"* Il y a donc là une situation qui nécessite une remise à plat complète des missions, des moyens et de l'organisation de ces bibliothèques patrimoniales qui, sinon, demeureront des dépôts stériles promis à une dégradation continue ;
- dans le cas particulier de Montpellier, il faut dépasser sans aucun *a priori* les clivages administratifs existant aussi bien entre les universités qu'entre les universités et la Ville de Montpellier. Il faut donc intégrer le musée Atger et ses collections de dessins à tout projet de musée bâti en commun par les universités montpelliéraines (projet MuséUM). Au cas où ce projet n'aboutirait pas ou prendrait une orientation ne permettant pas l'accueil d'une collection de nature artistique, il ne faudrait pas écarter l'intégration de cette collection inestimable aux collections des musées municipaux de Montpellier, au sein desquels elles pourraient enfin rencontrer un public infiniment plus large et bénéficier de conditions de conservation et de sécurité adéquates. Pour ce qui est des

collections livresques anciennes des trois universités, il convient de les regrouper dans une perspective d'usage et d'étude, qui ne peut être restreinte à la seule dimension muséale. Ainsi c'est l'existence d'une forte activité de recherche reposant sur le contenu de ces collections qui fondera de la manière la plus décisive une politique de conservation et de valorisation. La proximité de la nouvelle Bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) de Montpellier qui conserve déjà, elle aussi, plus de 100 000 volumes antérieurs à 1810 dans des conditions de conservation désormais parfaites, crée des conditions nouvelles de partenariat avec les universités à envisager d'urgence. L'Université Montpellier I pourrait garder la propriété de ses collections patrimoniales et la possibilité d'organiser des expositions, tout en confiant le soin de leur conservation à la bibliothèque municipale de Montpellier.

Dans tous les cas, seule la mise en place de projets cohérents fondés sur une approche réellement scientifique sera en mesure de susciter les partenariats financiers indispensables de l'État, des universités, des collectivités locales et de mécènes.

4 - LES MISSIONS CULTURELLES ET LES RELATIONS AVEC LES BIBLIOTHÈQUES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Il faut regretter que, comme presque partout en France, les structures documentaires des universités montpelliéraines n'aient pas engagé, autrement que de manière ponctuelle ou empirique, de programmes formalisés de coopération avec les bibliothèques municipales ou départementales proches. La grande Bibliothèque municipale à vocation régionale mise récemment en service à Montpellier, qui accueille de fait dans ses espaces de nombreux étudiants, et dont les collections patrimoniales sont de nature à soutenir et susciter des activités de recherche, demeure étrangement absente du discours et des actions des différents responsables de la documentation universitaire à Montpellier. La seule formalisation est constituée par la présence du directeur de la bibliothèque municipale de Montpellier au sein du conseil de la documentation de l'Université Montpellier III.

En matière d'ouverture culturelle, il faut mentionner les activités de diffusion du film documentaire scientifique que permet la nouvelle salle audiovisuelle dans les locaux de la bibliothèque de Montpellier II et le petit fonds de culture générale, orienté vers l'histoire des sciences, la santé publique et les sciences humaines, de la bibliothèque de l'Unité de pédagogie médicale (UPM), fonds constitué avec l'aide financière du Centre national du livre. Montpellier II propose également un fonds de culture générale aux étudiants. La BIU est présente chaque année lors de la manifestation "La Comédie du livre" à Montpellier et propose des expositions du plus grand intérêt tant iconographique que scientifique : on peut citer, parmi les plus récentes, "La rencontre de Paul Valéry et André Gide" ou "Cantor et Musicus : la musique dans les manuscrits médiévaux de la BIU". Ces expositions font ensuite l'objet d'une itinérance dans les bibliothèques qui souhaitent les accueillir. Dans cette perspective d'ouverture culturelle, il faut déplorer que la médiocrité des locaux de la bibliothèque de Montpellier III ne soit guère favorable à l'accueil d'activités et de débats que, pourtant, la nature des enseignements et des fonds conservés justifierait entièrement.

À Nîmes, comme on l'a vu plus haut, le site Vauban participe activement à l'organisation d'expositions et de débats.

5 - LA PLACE DE LA DOCUMENTATION DANS LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Dans les instances des trois universités (CA, CS, CEVU, Conseil de la documentation) comme dans celles qui régissent l'activité de la BIU, les responsables ont souligné le fait qu'ils n'avaient que trop rarement l'occasion de présenter projets et enjeux de la documentation universitaire devant les CA et les CS, et que les enseignants-chercheurs fréquentaient trop peu les réunions des différents conseils de la documentation, qui, de ce fait, se réduisent à des débats entre bibliothécaires. Le Conseil de la documentation de Montpellier I ne s'est pas réuni durant plusieurs années. Comment, dans ces conditions, définir une véritable politique documentaire dans laquelle tous les acteurs des universités se trouvent impliqués ?

6 - LA GESTION ET LA FORMATION DES PERSONNELS

L'équipe de la BIU, répartie sur les différents sites, compte environ 155 emplois budgétaires, en dehors des CES et des vacataires étudiants. La BIU prend en charge la gestion et la paie de l'ensemble de ce personnel. Le personnel appartenant aux corps des bibliothèques fait l'objet, comme on le sait, d'une gestion nationale en ce qui concerne son avancement et ses mutations, via les commissions paritaires d'établissement et les commissions paritaires nationales.

Comme dans la plupart des bibliothèques universitaires, la pyramide des emplois et des corps ne correspond pas aux besoins ressentis aujourd'hui : un nombre sans doute excessif de conservateurs (28) qui ne sont pas tous, de ce fait, investis de responsabilités en rapport avec leur niveau de formation et de rémunération, 15 bibliothécaires qui peinent à trouver leur place exacte dans la hiérarchie, un nombre, trop réduit, de 28 agents de catégorie B (bibliothécaires-adjoints spécialisés et assistants) alors même que ce sont eux qui sont les mieux formés pour assumer les nombreuses tâches liées au traitement et à la diffusion de la documentation, 56 magasiniers, 23 personnels administratifs et 5 postes de personnel ouvrier. À l'intérieur de cet effectif, 24 agents sont affectés aux tâches transversales effectuées par la BIU pour le compte de l'ensemble du réseau.

La répartition des effectifs entre les établissements est de 52% pour Montpellier I (Nîmes inclus) avec 36% des usagers, 20% pour Montpellier II (Nîmes et Béziers inclus) avec 24% des usagers et de 24% pour Montpellier III (Nîmes inclus) avec pratiquement 40% des usagers. Il est malaisé de porter un jugement précis sur cette allocation des moyens en personnel, compte tenu de la dispersion des implantations documentaires et des différences de pratiques et de besoins selon les disciplines. Certains semblent contester la répartition actuelle et y trouver argument pour remettre en cause la gestion interuniversitaire de la documentation.

Les personnels semblent attachés à leur gestion et à leur appartenance interuniversitaires. Il est vrai qu'existe, au moins en apparence, une réelle solidarité entre les agents, alimentée par l'existence d'un bulletin de liaison imprimé, *La Lettre de la Bibliothèque*, l'organisation d'activités communes (repas, visites) et la diffusion d'informations par l'Intranet. Il faut constater le fait que de nombreux agents font toute leur carrière dans la région et limitent leurs éventuels mouvements aux établissements montpelliérains (BIU, ABES, BM, BDP) ou nîmois (BU, BM et BDP). Ce système clos n'est pas sans pesanteurs.

7 - LA SITUATION DU PÔLE DE NÎMES

On a vu plus haut quelle était la situation des locaux documentaires nîmois.

Les opportunités offertes par l'installation d'un certain nombre d'enseignements sur le site de l'hôpital Domergue pose en des termes différents la répartition des services de documentation offerts aux étudiants nîmois. Il faut dès à présent veiller à ce que cette nouvelle implantation ne s'accompagne pas d'un émiettement de la documentation, mais constitue bien au contraire l'occasion d'offrir à la communauté universitaire un équipement documentaire de qualité, en tout état de cause très supérieur à la minuscule bibliothèque provisoire des Carmes.

Le nouveau statut d'établissement public administratif du site nîmois implique que soit mise en place, dans ce cadre, une instance de type "conseil de la documentation" et que les problèmes documentaires puissent être évoqués à l'intérieur du Conseil d'administration et du Conseil scientifique prévus par les nouveaux statuts. Les responsables universitaires y semblent particulièrement attentifs.

Comme à Montpellier, on peut regretter que les liens entre les équipements documentaires du site universitaire et la bibliothèque municipale du Carré d'art à Nîmes n'aillent pas au-delà du seul bon voisinage. Il semble qu'il y ait là des pistes de travail coopératif à imaginer. De la même manière, l'origine rurale de nombre d'étudiants du site pourrait inciter les responsables nîmois à se rapprocher de la bibliothèque départementale.

8 - LA QUESTION DE L'INTERUNIVERSITAIRE

En conclusion, il faut mettre l'accent sur un certain nombre de constats et mieux définir les termes des choix possibles.

La faiblesse longtemps constatée de l'implication de l'exécutif des trois universités dans la définition d'une politique interuniversitaire de documentation, assortie d'objectifs clairs et évaluables, limite la capacité et la crédibilité du directeur de la BIU pour faire jouer pleinement son rôle à cette structure. Les grandes qualités humaines et la solide expérience professionnelle de l'actuel directeur permettent de faire tenir un édifice fragile, mais la situation ne l'autorise pas à aller au-delà du maintien précaire des équilibres existants.

On s'aperçoit que le terme BIU ne recouvre pas un ensemble cohérent ayant reçu mandat des trois universités pour gérer et développer la documentation, auquel ils faisaient référence, mais ce groupe de 24 agents qui remplissent des tâches transversales (gestion, administration, formation, reliure, etc.). Faute de mandat politique clair, la direction de la BIU se trouve restreinte de fait à gérer ces seules missions d'intérêt commun. Nous nous trouvons donc dans une situation très ambiguë : un directeur de la BIU qui n'a guère prise que sur quelques missions transversales et trois responsables de bibliothèque, au sein de chaque université, qui, du fait même de l'organisation interuniversitaire, ne peuvent statutairement s'affirmer comme chargés de la coordination de la politique documentaire de leur université et qui, quelles que soient leurs intentions, voient leur rôle limité au mieux à celui de chef de section.

Au regard de ce qui précède, il est particulièrement frappant que le rapport annuel rédigé par la BIU se limite en fait à la publication de tableaux de bord concernant ses propres missions transversales et l'activité des différents sites. On y cherchera en vain le moindre propos politique ou prospectif se rapportant à l'ensemble de l'activité documentaire des universités. En poussant un peu le trait, on pourrait affirmer que, dans ses limites actuelles, l'existence d'une structure interuniversitaire apparaît parfois comme contre-productive, en ce sens qu'elle permet aux universités de se dédouaner de responsabilités qui leur incombent : *"Comme c'est la BIU, ce n'est pas notre problème."* Pour certains, le rattachement de la documentation de chaque université à la BIU et les liens en termes de budget et de personnels qui existent avec l'administration centrale font parfois percevoir la BIU comme une enclave étatique au sein de l'université.

Les personnels paraissent, dans leur ensemble, attachés à l'existence de la BIU. Un bulletin imprimé est publié depuis plusieurs années, qui illustre bien les liens entre les équipes. Des informations circulent sur l'Intranet. La politique de formation commune des personnels, sous la responsabilité d'un conservateur, est assurément une réussite. Il faut bien mentionner, en revanche, que les désirs d'autonomie des services communs de documentation des trois universités sont alimentés plus ou moins consciemment par leurs directeurs...

Le rapport des universités avec la BIU est aussi, bien sûr, le fruit de l'histoire de la structure. Une vision "quasi-théologique" de l'interuniversitaire a pu engendrer, par le passé, une attitude obsidionale de la part des agents des bibliothèques à l'égard des instances universitaires et expliquer l'indifférence ou l'hostilité exprimées par ces mêmes universités. Il est symptomatique à cet égard que les responsables de la BIU semblent entretenir plus de relations avec les responsables administratifs des universités qu'avec les représentants des instances élues.

Si la crise aboutissait à l'éclatement de la BIU et à la prise en charge directe de la documentation par chacune des universités pour son propre compte, trois points majeurs doivent être soulignés :

- des services transversaux et des structures de concertation interuniversitaires sont indispensables, et doivent être préservés ;
- une réflexion sur les fonctions et la répartition des emplois doit être conduite pour aider à la prise de décision et "crever un abcès" entretenu ;
- l'éclatement n'aurait aucun sens s'il ne s'accompagnait pas de la définition par chaque université d'une véritable politique documentaire. Dans le cas contraire, il ne s'agirait que d'un repli égoïste qui aboutirait à un rétrécissement des moyens et à la dégradation d'une situation dont on a vu dans ce rapport qu'elle est, à cette heure, insatisfaisante.

En fait, on l'aura compris, le choix ne consiste pas à arbitrer entre le maintien du *statu quo* et l'éclatement, mais entre la création d'un véritable service interuniversitaire de la documentation et des réseaux prenant la responsabilité, comme c'est le cas dans de nombreuses universités étrangères, de toute la documentation, de l'information et de l'édition scientifiques, y compris sous leur forme électronique (en termes de visibilité nationale et internationale et d'efficacité), et la prise d'indépendance des universités, sur la base d'une politique clairement définie et qui, de toute manière, ne pourrait faire l'économie de services nécessairement transversaux et donc interuniversitaires. Faute d'orientations nettes et de choix conscients, toute décision n'apporterait aucune amélioration à la situation actuelle.

II - UN SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DES SPORTS À RENFORCER

Les conditions offertes aux étudiants de Montpellier (qui acquittent un droit spécifique annuel de 7,62€) pour la pratique du sport "libre", sont assez mauvaises.

Peut-être à la fois cause et conséquence de cette situation, l'absence d'un véritable service interuniversitaire des sports, de type SIUAPS, pour impulser une politique commune dans ce domaine est à souligner. Seul existe, depuis 1985, le SIGIS (Service interuniversitaire de gestion des installations sportives) dont la mission est de veiller à la maintenance des installations et à leur mise à disposition des trois universités. Au moment de sa création, on écarta un projet de SIUAPS en arguant du trop grand nombre de sites impliqués à Montpellier même et dans les différentes délocalisations universitaires de la région.

Le service est situé dans le seul centre sportif universitaire de la ville, à La Motte Rouge, qui dispose, sur environ 4 hectares, d'une piscine, de 3 gymnases, de 4 halles de sport et de 8 courts de tennis extérieurs. Ce complexe se trouvant à proximité de Montpellier II, c'est à cet établissement qu'est rattaché administrativement le SIGIS. Il est géré par un directeur et par un conseil qui se réunit deux fois par an pour traiter exclusivement des problèmes financiers, de maintenance, et des modalités d'utilisation des installations sportives. Il dispose d'un budget important (environ 276 K€ en 2001), abondé conjointement par des crédits du contrat d'établissement de Montpellier II (environ 118 K€), par les droits étudiants pour le sport (environ 73 K€) et par les produits issus des locations d'installations sportives, en particulier la piscine et les courts de tennis. Les dépenses de maintenance et d'entretien courant des installations sont, il est vrai, très lourdes, du fait de l'ancienneté relative des équipements.

Officiellement, les installations sportives sont à la disposition de tous les étudiants, sous la responsabilité des SUAPS des trois universités. Toutefois, la capacité d'accueil du centre sportif instaure un "*numerus clausus* de fait". La proportion d'étudiants engagés dans les "pratiques sportives libres" est ainsi très faible : à peu près semblable à la moyenne nationale des universités (18%) pour Montpellier II, mais autour de 5% seulement à Montpellier III et 8% à Montpellier I (hors STAPS). Les étudiants de droit et de médecine en particulier, trop éloignés géographiquement du complexe de La Motte Rouge, sont très peu représentés.

En réalité, pratiquement aucun espace sportif nouveau n'a été créé sur les campus de la ville depuis la partition de Montpellier en trois universités, alors même que les effectifs étudiants n'ont cessé de croître fortement. Actuellement, il n'y a plus de réserve foncière de proximité pour étendre les surfaces dédiées au sport. En outre, la filière STAPS de Montpellier I, l'un des secteurs les plus marqués par l'augmentation du nombre d'étudiants, est jusqu'ici, semble-t-il, restée utilisatrice prioritaire des installations de La Motte Rouge. Le très bel ensemble sportif de Veyrassi (Palais universitaire des sports Languedoc-Roussillon), financé par la Région, lui est destiné. Il devrait permettre d'améliorer les conditions d'accès au "sport pour tous" et aux compétitions sous l'égide de la FFSU.

Le déficit actuel en équipements sportifs paraît aussi lié, en partie au moins, à l'absence d'une véritable structure interuniversitaire de type SIUAPS pour développer et piloter la politique en faveur du sport étudiant. De toute évidence, ce dernier n'est pas la priorité des responsables des établissements. Ainsi, la création d'une halle de sports pour Montpellier III, programmée dans l'actuel CPER, a été différée à la demande de l'établissement. Il semble aussi que manque un minimum de concertation entre les universités pour les projets et réalisations : le complexe sportif de Veyrassi pour Montpellier I ou encore la construction d'une salle de danse à Montpellier III, sans concertation avec les partenaires du SIGIS, illustrent bien cet état des choses.

Ce dialogue insuffisant "au sommet" est fort heureusement en partie compensé par des échanges nombreux "à la base". Des réunions régulières des directeurs de SUAPS (3 à 4 par an), des collaborations suivies entre les enseignants d'EPS des trois universités ont permis d'optimiser l'utilisation du centre sportif de La Motte Rouge et de créer une plate-forme d'activités communes : ainsi, tous les enseignants des SUAPS (6 titulaires à Montpellier I, 5 à Montpellier II et autant à Montpellier III) consacrent un tiers de leur service à l'accueil groupé dans leurs cours des étudiants inscrits en sport dans les trois universités ; la plupart des vacataires en sport travaillent aussi "à l'interuniversitaire" et les compétitions sportives sous l'égide de la FFSU sont l'occasion d'échanges constructifs.

Prenant acte de l'existence de ces collaborations, on recommande aux responsables des trois universités de créer un véritable SIUAPS, épaulé par un conseil des sports, qui permettrait notamment de donner plus de poids à des demandes communes d'équipement auprès des financeurs institutionnels et de dynamiser la pratique sportive étudiante.

La mise à disposition des STAPS du nouveau complexe de Veyrassi, l'accession de Nîmes au statut d'EPA, réduisant ainsi le nombre de sites déconcentrés sous le contrôle du service interuniversitaire sont, dans la conjoncture actuelle, des éléments favorables à cette indispensable création.

III - UNE MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE À RECONSTRUIRE

Un service interuniversitaire de médecine préventive avait été créé par convention entre les universités de l'Académie de Montpellier le 19 janvier 1990, sous le nom de SIUMPPS (Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), devenu ensuite SIMPPS, rattaché administrativement à Montpellier I. Ce dernier a cessé d'exister le 1^{er} janvier 2002 après une crise multifaces qui illustre bien la forte réserve des établissements - au moins de certains de leurs dirigeants - à l'égard des structures interuniversitaires.

Actuellement, chaque université tente, avec plus ou moins de succès, de mettre en place son propre service de médecine préventive universitaire à partir des anciennes antennes du SIMPPS. Trois SUMPPS sont ainsi en cours de constitution à Montpellier, dans le contexte d'une certaine confusion générale, d'une absence de lisibilité, en particulier pour les étudiants, de missions accomplies "au ralenti", et d'un grand désarroi des personnels de l'ancien service interuniversitaire. Si les affaires en cours du défunt service sont peu à peu liquidées par le SUMPPS de Montpellier I, bien des problèmes d'ordre matériel, financier, administratif, de ressources humaines, etc., restent à régler.

Tenter de rechercher les raisons de cet échec apparent du SIMPPS et de dresser rapidement un état actuel de la médecine universitaire peut être à plus d'un titre utile, en permettant notamment de définir des perspectives, de proposer des solutions possibles pour assurer un bon service de santé aux étudiants, mais aussi aux personnels, puisque les missions de la MPU concernent l'ensemble de la population des établissements.

1 - LES FONDEMENTS DE LA DISPARITION DU SIMPPS

Les "turbulences" qui aboutirent à la disparition du SIMPPS commencent à se manifester, semble-t-il, au cours de l'année universitaire 1999-2000, mais les fondements de cette crise sont bien antérieurs.

À la fin de 1999, un nouveau directeur prend la tête du service. À son arrivée, il trouve une situation peu brillante :

- la direction du SIMPPS était géographiquement et administrativement enclavée, sans véritable pouvoir décisionnel. Ainsi, le Conseil de service, chargé avec le directeur de la gestion de la médecine préventive avait cessé de se réunir régulièrement. Les réunions tenues étaient marquées par un très fort absentéisme. On ne retrouve d'ailleurs que peu de traces de ses propositions ou de ses décisions dans les archives du service (cf. les rares PV de réunion) ou dans les comptes rendus de CEVU ou de CA des universités ;
- cause et/ou conséquence de ces lacunes, beaucoup de problèmes de gestion de la médecine préventive étaient, semble-t-il, réglés directement par les responsables des établissements, agents comptables, secrétaires généraux ou présidents, et pas toujours dans le sens des propositions de l'administration du SIMPPS ;

- en fait, le service n'existait de façon efficace qu'au travers de ses antennes, très nombreuses (13 au total), dont la localisation, héritée de l'histoire des universités, n'était pas toujours rationnelle et fonctionnelle : par exemple, l'antenne de médecine, située à une centaine de mètres seulement de celle de droit. Une multiplication des antennes qui, compte tenu du nombre élevé de sites universitaires (localisés dans 12 villes différentes !) et de l'importance du public concerné (en 1999-2000, environ 63 000 étudiants, dont 15 000 primo-entrants et 4500 personnels), ne permettait pourtant pas de couvrir tous les points d'ancrage des quatre universités. Les villes de Sète, Carcassonne, Narbonne, Font-Romeu, Banyuls, Tautavel, Mende, Saint-Chély d'Apcher, par exemple, étaient dépourvues de points d'accueil SIMPPS (cf. "Projet du SIMPPS pour le plan quadriennal des universités", mai 2000) ;
- cet éclatement géographique du service était justifié dans certains cas, beaucoup moins dans d'autres, par exemple pour la médecine du personnel dont un regroupement minimum aurait permis des économies de moyens, ou encore à Nîmes, où coexistaient trois antennes.

On ne saurait énumérer tous les effets négatifs de ce mode de fonctionnement "déconcentré" à l'extrême : éparpillement des ressources humaines, pourtant importantes puisque le SIMPPS occupait 48 titulaires (35 ETP), sans compter tous les vacataires ; difficultés pour orchestrer des actions communes, notamment les campagnes de prévention ou de promotion de la santé ; problèmes de communication au sein du service ; concurrence parfois entre les antennes relevant des différentes universités ; et bien sûr, au total, d'importants surcoûts de fonctionnement.

Ces charges en hausse graduelle et aussi, semble-t-il, le retour imparfait au SIMPPS du "droit Santé" (15 F par étudiant à cette époque) reversé par les universités au *pro rata* de leur nombre d'inscrits, ne permettaient pas de réaliser la nécessaire modernisation du service. Le mauvais état, voire la vétusté de plusieurs bâtiments (par exemple, celui de la direction du service et plus généralement ceux des antennes du centre-ville de Montpellier), le caractère obsolète d'une partie du matériel médical pour les examens de santé, la rareté de l'équipement informatique - des points qui malheureusement demeurent d'actualité - imposaient pourtant des mesures rapides.

Aussi, malgré la motivation et la conscience des personnels du service, toutes les missions statutaires ne pouvaient être pleinement assurées. Le rapport d'activité 1999-2000 du SIMPPS montre, par exemple, la proportion relativement faible d'étudiants primo-entrants reçus en visite médicale obligatoire ; il montre aussi que le service ne pouvait pas toujours, faute de moyens, répondre rapidement aux demandes étudiantes en forte croissance (du fait de la démographie universitaire et de l'évolution sociétale) pour des consultations médicales spécialisées, en particulier en psychologie ou en gynécologie, et pour des entretiens avec les assistantes sociales afin de répondre aux problèmes de précarité matérielle et de "mal être"¹.

Avec l'ensemble des dysfonctionnements, la nouvelle direction de la médecine préventive met en évidence un déficit cumulé de l'ordre de 1,4 MF. Elle demande notamment un effort financier des universités contractantes (à hauteur d'1MF) pour apurer les comptes et elle amorce un plan de restructuration et de modernisation du SIMPPS, qui serait abondé par les dotations du contrat quadriennal d'établissement.

Malgré des contacts répétés entre les présidents d'université et des arbitrages du rectorat, aucun accord ne peut intervenir. L'Université Montpellier III, "aux prises avec de graves difficultés financières... et peu satisfaite des prestations fournies par le SIMPPS..." refuse une contribution supplémentaire. L'Université de Perpignan, de son côté, souhaite ouvrir son propre service de médecine préventive. Dans ces conditions, Montpellier I prend l'initiative de dénoncer la convention, la disparition du SIMPPS étant programmée pour la fin 2001.

¹ En 1999-2000 le service social du SIMPPS a répondu à plus de 4000 demandes d'entretien ou de consultation et près de 2000 dossiers d'aide aux étudiants ont été constitués, souvent avec la collaboration du CROUS et d'autres partenaires (collectivités locales, associations en particulier). Dans près de 60% des cas, les problèmes étudiants sont financiers ou familiaux ; plus de 30% sont d'ordre matériel (logement, difficultés administratives, recherche de stage ou de travail...) et seulement 7% sont directement liés à des pathologies ou des handicaps (cf. rapport service social du SIMPPS 1999-2000).

2 - LA SITUATION ACTUELLE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Officiellement, chacune des universités montpelliéraines a donc créé son propre service de médecine préventive et, jusqu'ici, il n'existe aucune convention de collaboration entre les trois SUMPPS.

Les nouveaux services sont maintenant "déchargés" du volet social de la santé. À la demande du Centre national des oeuvres universitaires, les trois présidents d'université ont accepté que les six emplois de travail social (dont quatre assistantes sociales) de l'ex-SIMPPS passent sous la tutelle du CROUS de l'académie, seul responsable désormais d'un service social unifié, et qui semble devoir continuer ses permanences dans les trois services de MPU.

Les SUMPPS sont actuellement confrontés à d'innombrables difficultés, en partie héritées de l'époque du SIMPPS, en partie dues à "l'éclatement" de ce dernier. Si le partage entre les établissements des ressources humaines de l'ancien service interuniversitaire semble avoir été réglé sans trop d'obstacles par les présidents, il a été très mal vécu "sur le terrain" par le personnel social et de santé. En effet, beaucoup d'incertitudes demeurent sur la réalité et sur les délais des transferts de postes. Et la redistribution des ressources de l'ex-SIMPPS provenant du Ministère (dotation de fonctionnement du service et soutiens dans le contrat d'établissement) rapidement validée par les responsables des trois universités¹ ne paraît pas avoir fait l'objet d'une information claire vers les SUMPPS : ainsi, en juin 2002, ni le directeur de la MPU de Montpellier II, ni le personnel du SUMPPS de Montpellier III dont les statuts venaient à peine d'être élaborés, ne connaissaient le budget de l'année en cours mis à leur disposition !

Dans les trois structures de médecine préventive, tout ou presque est à bâtir ou à reconstruire².

Des trois services de MPU, c'est celui de Montpellier I qui semble dans la meilleure situation. Sa direction occupe l'ancien siège du SIMPPS, dans le bâtiment 3 de l'UFR de Droit, des locaux dont on a déjà souligné la nécessaire rénovation. Toutefois, il dispose d'un budget important (en 2002, plus de 207 K€ pour les missions auprès des étudiants et environ 48 K€ pour celles aux personnels) et de ressources humaines assez importantes, en tout cas comparées à celles des deux autres SUMPPS. Elles demeurent pourtant insuffisantes dans une université comportant des composantes "à risques" comme médecine, odontologie, pharmacie et STAPS, et du fait de l'émiettement du service en de trop nombreuses antennes³. On compte ainsi en moyenne pour Montpellier I seulement un médecin pour 16 700 étudiants, une infirmière pour 6600 étudiants, un personnel d'accueil et de secrétariat pour 6000 étudiants et un seul médecin du travail pour environ 2800 personnels.

Le directeur actuel, auparavant chargé du SIMPPS, a soumis au président de Montpellier I un plan de modernisation du service, calqué sur celui qu'il avait proposé précédemment pour la médecine préventive interuniversitaire. Ce plan préconise notamment la réduction du nombre des antennes, la rénovation ou le déplacement de certains points d'accueil du SUMPPS, l'augmentation du volume de vacations médicales afin d'améliorer les contrôles de santé, en particulier pour les étudiants primo-entrants jusqu'ici insuffisamment pris en charge et pour ceux "de troisième cycle, qui ne bénéficient d'aucun suivi (sanitaire) spécifique" (cf. *État des lieux du SUMPPS de Montpellier I*, janvier 2002). Pour réaliser ce plan de modernisation du service, l'Université de Montpellier I devrait évidemment dégager des moyens supplémentaires, et il n'est pas certain que l'établissement place actuellement la médecine préventive au cœur de ses priorités !

¹ Hors les ressources du "droit santé" versées directement aux universités avec les inscriptions étudiantes, les soutiens ministériels de l'ex-SIMPPS ont été répartis pour l'année 2002 de la manière suivante (valeurs arrondies) : Montpellier I, 44 K€ ; Montpellier II, 27,5 K€ ; Montpellier III, 52 K€ ; Nîmes, 10 K€ ; Perpignan, 20 K€.

² On trouvera des éléments dans chacun des rapports du CNE sur les universités de Montpellier (2003).

³ Il existe 4 antennes à Montpellier, outre la direction du service : pharmacie, médecine, droit, Richter. La médecine préventive du personnel est localisée en médecine et en pharmacie ; deux antennes à Nîmes, celle en médecine, très vétuste et celle de Vauban ; pas de point d'accueil à Saint-Chély d'Apcher.

Un directeur a été nommé en juin 2002 à la tête du SCOPPS (Service commun de prévention et de promotion de la santé) à Montpellier II. Compte tenu de la situation actuelle, il lui faudra beaucoup de courage et de détermination pour que les missions du service s'accomplissent correctement. Le siège du SCOPPS est logé dans un bâtiment franchement vétuste, et se trouve actuellement sans véritables moyens de fonctionnement : pas de matériel informatique, peu d'équipement médical et un personnel en nombre très insuffisant. Le SCOPPS a pourtant la responsabilité de quatre sites universitaires de Montpellier II (Montpellier, Nîmes, Béziers et Sète) et doit gérer les quatre antennes de médecine préventive de l'établissement : deux à Montpellier, une en sciences, scindée en deux sections (une pour le personnel, une pour les étudiants), et une à l'IUT ; une à Nîmes, qui demeure sous le contrôle du SCOPPS malgré le statut d'EPA du site. Il n'y a aucune antenne à Béziers ni à Sète.

Malgré ces conditions difficiles et un certain découragement, bien compréhensible, du personnel de santé, le service s'efforce d'exercer ses missions, mais on est loin des normes décentes et de ce qu'on pourrait espérer dans la grande ville universitaire qu'est Montpellier !

On recommande à Montpellier II, dont une proportion importante de la population étudiante et du personnel est exposée à des "risques scientifiques", de prendre très rapidement des mesures en faveur de la médecine préventive : moderniser le service et renforcer ses moyens ; réduire le nombre de ses antennes, tout en veillant à organiser, au titre de la MPU, un minimum décent de prestations aux étudiants de Béziers et de Sète.

Le SUMPPS de Montpellier III occupe l'ex-antenne du SIMPPS, dans un bâtiment récent, proche de la Maison de l'étudiant de l'Université Paul Valéry. Trois infirmières et un personnel administratif à mi-temps travaillent "au quotidien", avec beaucoup de conscience mais pratiquement sans matériel informatique et sans équipement médical. Les nombreux étudiants sont reçus par des médecins vacataires.

Considérant l'importance des investissements à réaliser (et des ressources humaines à y affecter) par l'Université Paul Valéry, sachant aussi que Montpellier III semble avoir été un élément important dans la "crise" du SIMPPS, on recommande - quel que soit le scénario de l'évolution future des structures de MPU - que soient donnés les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service, qui a aussi en principe (mais pas en fait) la responsabilité des étudiants littéraires de Béziers.

Conclusion

Dans cette crise, l'intérêt des étudiants n'a pas vraiment été pris en compte. Compte tenu de l'importance des enjeux et de la situation actuelle des SUMPPS des trois universités de Montpellier, le CNE recommande aux responsables des établissements de tout mettre en œuvre pour que soient créées les conditions d'un fonctionnement normal de la médecine préventive. Cette "refondation" urgente ne peut réussir qu'à certaines conditions, qui figurent d'ailleurs en partie dans le plan de restructuration du SIMPPS proposé en 2000. Sans doute le service interuniversitaire serait-il la meilleure solution pour accroître les capacités et réduire les redondances ?

Il faut d'abord un engagement fort des trois présidents d'université pour promouvoir une véritable politique de santé pour le personnel et pour les étudiants, dont le nombre d'inscrits continue d'augmenter et pour lesquels toutes les analyses sociologiques récentes soulignent la part croissante de jeunes en situation de précarité matérielle et de "mal être".

Cette démarche implique aussi un certain nombre de "recentrages" administratifs et géographiques :

- un pilotage et une gestion de la médecine préventive effectivement contrôlés par l'équipe de direction, assistée d'un conseil de service ouvert sur les trois universités ;
- pour l'accueil étudiant, un recentrage du service sur un nombre plus réduit de sites, localisés de manière plus opérationnelle ;
- le regroupement de la médecine du personnel des trois universités en un seul lieu, qui pourrait aussi abriter le cœur du service.

La nouvelle distribution des points d'accueil devrait être complétée par l'organisation, pour le personnel du service, de sessions régulières d'information, d'échange de compétences, de préparation d'actions et de formation, le cas échéant ouvertes aussi au personnel social du CROUS, permettant notamment de renforcer le contenu et l'impact des programmes communs pour les trois universités. Cette "refondation" doit être accompagnée de la rénovation d'un certain nombre des bâtiments dévolus à la médecine préventive, de la modernisation des équipements nécessaires aux examens de santé et par le déploiement d'un matériel informatique adapté, permettant au service de fonctionner en réseau sécurisé et de constituer des bases de données fiables. Il convient également, dans l'intérêt des étudiants, que le service puisse garder des contacts et des échanges suivis avec l'antenne sociale du CROUS.

Des moyens financiers et humains supplémentaires pourraient, le cas échéant, être négociés avec le Ministère dans le cadre d'un avenant aux contrats d'établissement. Quoi qu'il en soit, le doublement récent du "droit de médecine préventive" devrait procurer un surcroît de ressources au service. En tout état de cause, la création d'un nouveau service interuniversitaire, si elle est bien conçue et bien encadrée, représenterait pour les établissements et pour l'ensemble de la communauté universitaire une économie de moyens, par rapport à ceux qui seraient à dégager pour mettre en place trois SUMPPS véritablement opérationnels.

IV - UN CROUS TRÈS ACTIF

Le CROUS de Montpellier est bien géré. Il veille à un "développement raisonné" de ses actions pour, et avec, les étudiants. Le retour des enquêtes de terrain, la qualité de ses publications - guides, brochures d'information dans tous les domaines qu'il couvre - et des rapports d'activité de ses services l'attestent.

C'est dans un contexte assez difficile - un patrimoine bâti souvent ancien, voire vétuste, et qui a peu bénéficié du plan U2000, un personnel en nombre insuffisant, une forte progression des effectifs étudiants, dont un grand nombre originaires d'autres académies et dont une part croissante relève du DSE (dossier social étudiant) - que le CROUS a amorcé, depuis la fin des années 1990, des efforts importants de modernisation. En même temps, il a cherché, sans obtenir toujours le succès escompté, à nouer des partenariats constructifs, comme ceux établis avec le Pôle européen.

Dans la situation actuelle, plusieurs secteurs d'activité demandent encore bien des améliorations, par exemple le logement ou la restauration. Demeurent aussi les problèmes des prestations aux étudiants de certains sites universitaires "délocalisés" (Font-Romeu, Mende, Carcassonne, Narbonne), où le CROUS est absent, et de l'insuffisante coordination entre les actions du CROUS, celles des universités et celles du Pôle européen, en particulier pour l'accueil et les offres culturelles à l'interuniversitaire.

Le CROUS doit en principe exercer ses missions au bénéfice de l'ensemble des étudiants de l'académie, soit plus de 85 000 inscrits, dont 70% à Montpellier, plus de 62 000 pour les quatre universités et une proportion d'étudiants étrangers qui dépasse 13%. Pour ses actions, le CROUS dispose d'un budget important. En 2002, il atteint presque 42 millions d'€ et affiche une progression de près de 20% par rapport à l'année précédente, ce qui traduit les gros efforts actuels de modernisation des structures, financés par le CPER (plus de 12 millions d'€ pour les opérations CROUS durant le Plan), mais aussi sur fonds propres et par des subventions du CNOUS, en particulier pour la restauration étudiante et le logement.

1 - LE LOGEMENT

Le CROUS gère un parc locatif étendu, correspondant à plus de 8000 lits et réparti entre des cités universitaires dites traditionnelles (chambres de 9m²), des résidences plus modernes mieux adaptées aux demandes actuelles (avec des studios par exemple) et des logements de type HLM mis à disposition des étudiants, en particulier à Montpellier et dans sa banlieue.

Dans les cités traditionnelles, les conditions de logement sont encore trop souvent médiocres ou même franchement mauvaises. On en compte six à Montpellier : Arceaux, Boutonnet, La Colombière, Triolet, Vert Bois et la Voie Domitienne ; elles totalisent une capacité de 4860 lits et sont surtout occupées par des étudiantes qui représentent en moyenne 55% des locataires (et 69% à Vert Bois, à proximité de Montpellier III). La plupart datent des années 1970 et, si certaines parties des plus anciennes sont en cours de rénovation ou de réhabilitation, c'est encore plus de la moitié des logements étudiants qui souffre d'insuffisances pour le confort et parfois la sécurité.

Dans les premiers mois de 2002, des associations étudiantes, pour informer de cette situation, ont ainsi organisé une exposition itinérante de photographies (très éloquentes !) sur l'état de certaines résidences. La cité de La Colombière, par exemple, n'offre qu'une douche et un WC par douzaine de personnes, et, pour leur cuisine, les étudiants ne disposent que de deux plaques électriques par groupe de 44 chambres ; la cité du Vert Bois, située près de la Maison de l'étudiant de Montpellier III, dispose d'une dizaine de casiers frigorifiques (loués aux étudiants) par tranche de 160 résidents ; celle de la Voie Domitienne est très mal éclairée, insuffisamment chauffée en hiver, et ses chambres et ses sanitaires sont en très mauvais état.

Le CROUS a bien conscience de la nécessité d'une rénovation urgente dont le coût global est énorme. Il consacre chaque année des efforts financiers de plus en plus importants à la réhabilitation des cités (actuellement à Boutonnet et Triolet ; celles de Vert Bois et de la Voie Domitienne sont programmées), à leur mise aux normes de confort et de sécurité, et à l'aménagement de chambres ou de studios plus grands. En 2001, 500 chambres ont été ainsi rénovées et il devrait y en avoir plus de 600 en 2002, mais les moyens financiers prévus dans le cadre du CPER ne couvriront qu'une faible partie des besoins.

Compte tenu du mauvais état d'une partie du parc locatif et du nombre dramatiquement insuffisant de logements étudiants¹, le CNE considère qu'il est impératif que des moyens puissent être rapidement dégagés pour poursuivre et achever la réhabilitation des cités universitaires. Il ne semble pas que ce soit l'option retenue lors du réexamen du CPER.

La vocation première du CROUS est, en effet, d'assurer le logement des étudiants qui relèvent du DSE, mais aussi des étudiants étrangers prioritaires (SOCRATES, boursiers du gouvernement français). Pour ce qui concerne les étudiants relevant du DSE, le CROUS peut globalement répondre aux demandes (82% des résidents sont boursiers), mais le problème du logement est beaucoup plus épineux pour le cas des étrangers (en particulier d'étudiants de pays africains dont la bourse n'arrive pas régulièrement), ou encore pour le cas de primo-entrants n'ayant pas constitué de DSE malgré leurs modestes ressources. Le CROUS réserve un contingent de chambres pour les étudiants étrangers (12% de la capacité du parc) ainsi que pour des étudiants en grande difficulté matérielle signalés par son service social.

En 2001-2002, ce sont seulement 70% environ des demandes totales de logement CROUS qui ont pu être satisfaites. Il y a globalement un grand déficit de logements étudiants sur le site de Montpellier du fait de l'insuffisance du parc social et d'une offre locative trop chère ou inadaptée. Ainsi, plusieurs expériences du CROUS pour développer le logement étudiant dans des HLM de la ville, le plus souvent dans des quartiers difficiles (à faible loyer), se sont chaque fois soldées par un échec. Pourtant, certains projets d'extension du parc de logements proposés par le CROUS dans le cadre du contrat de plan n'ont pas été retenus. Seule, une "cité internationale étudiante" d'une centaine de logements devrait être réalisée rue Saint-Louis, financée par le CPER (plus de 2,1 millions d'€), sur des espaces actuellement occupés par Montpellier III.

La proportion des inscrits boursiers, des étrangers et, plus généralement, d'étudiants en situation matérielle précaire, est importante sur le site de Montpellier et en augmentation constante. Il faudrait, d'une part, aménager rapidement la cité internationale, d'autre part, accomplir des efforts de coordination entre les différents services de la vie étudiante du CROUS, du Pôle européen et des établissements pour faciliter le logement étudiant sur le site.

¹ À la rentrée 2003, le CROUS disposait d'un parc de 6000 logements, tous attribués, et 4800 demandes n'étaient pas satisfaites. Elles n'étaient que 2500 en 2001 et 4300 en 2002. Le nombre de logements proposés par les particuliers au CROUS ne cesse de baisser : 1408 en 2000, 776 en 2002. Cette situation, qui n'est pas propre à Montpellier, devrait interpeller la communauté d'agglomération car elle handicape l'ouverture internationale des universités.

2 - LA RESTAURATION

À Montpellier, le CROUS gère quatre restaurants universitaires (Boutonnet, Richter, Triolet, Vert Bois) et six cafétérias (Colombière, Odontologie, Trioletto, Vert Bois, Voie Domitienne et IUFM).

Comme dans les autres régions, on observe ici une évolution de la demande étudiante, qui se traduit surtout par une baisse de fréquentation des restaurants universitaires (sauf à Triolet qui vient d'être complètement rénové, pour 3,35 M€ et à Boutonnet qui a bénéficié récemment d'une meilleure desserte par le tramway), au profit de celle des cafétérias offrant une restauration de proximité, plus légère et de choix plus large.

Le CROUS s'efforce de répondre au mieux à cette évolution. Il a, par exemple, programmé un dispositif de restauration légère dans son programme de réhabilitation de "l'Hôtel des étudiants" rue de la Croix d'Or ; il a engagé des discussions avec Montpellier I et Montpellier III pour obtenir la gestion de leurs cafétérias ; il déploie de gros efforts pour limiter les coûts de la restauration, qui accuse un déficit financier récurrent, particulièrement fort en 2001 (près de 700 000€), en raison surtout de la grève prolongée des étudiants de Montpellier III.

3 - LES ACTIVITÉS SOCIALES ET D'ACCUEIL

Quatre structures, regroupées dans la Division de l'étudiant, assurent ces missions : accueil, accueil des étudiants étrangers, dossier social étudiant, service social.

Le point Accueil

Il a pour mission principale d'orienter les étudiants vers les différents services qui peuvent répondre à leurs demandes (logement, démarches administratives, aides financières, travail temporaire...). Celles-ci ont dépassé les 56 000 en 2001 !

Le service d'accueil des étudiants étrangers (AEE)

Il travaille sur 3 axes principaux :

- il reçoit, informe, oriente tous les étudiants étrangers, assurant à ce titre des actions comparables à celles menées par le Pôle européen avec qui, on l'a vu, des efforts de coordination (par exemple, pour la mise en forme et la diffusion de guides et brochures) ont été amorcés. L'information par toutes les voies possibles se réalise en amont, soit directement avec les futurs inscrits, soit par le biais des services de relations internationales des établissements, avec lesquels la communication est encore bien imparfaite. Au cours de l'année 2001, le service AEE a reçu plus de 6500 demandes directes dans le service, d'information ou d'aide pour des démarches d'installation. Il conviendrait qu'en attendant la mise en place d'un indispensable "guichet unique" d'accueil soit au moins élaborée par toutes les institutions concernées une circulaire commune destinée aux étudiants étrangers et qu'il y ait, très en amont, des échanges d'informations entre les différents services sur les flux attendus ;
- il assure l'hébergement de certaines catégories d'étudiants : SOCRATES, boursiers du gouvernement français ou de leur État, pour l'essentiel. S'ajoute un faible contingent d'étudiants individuels dont le nombre, les critères d'admission (le plus souvent d'ordre social) et la répartition par établissement d'inscription, sont fixés par une commission mixte (CROUS, universités, grandes écoles, PUE, étudiants). Depuis la rentrée, le CROUS a nommé un personnel pour aider à la recherche de logements dans le secteur locatif privé pour les étudiants étrangers en grande difficulté et a réservé six "chambres d'urgence" à séjour limité gérées par les services sociaux ;
- il gère les boursiers étrangers du gouvernement français (près de 600 en 2001), les épaula dans leur quotidien, (par exemple en organisant des manifestations culturelles) pour favoriser leur intégration. On recommande le renforcement des partenariats du CROUS avec tous les acteurs institutionnels pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers.

Le service du Dossier social étudiant (DSE)

Le DSE gère tous les dossiers des bourses, dont les statistiques soulignent l'augmentation graduelle et importante des demandes : en février 2001, date des comptages annuels, l'effectif des boursiers relevant du DSE, à hauteur de presque 26 000 (4,94% des boursiers nationaux, 8^e académie en nombre d'étudiants), montrait une augmentation de 7,4% par rapport à 2000 et soulignait la forte part des bénéficiaires du 5^e échelon de la bourse sur critères sociaux : à Montpellier III, par exemple, les boursiers représentent près de 35% des inscrits en 2001-2002, dont près de la moitié au 5^e échelon..

Le service social

Les assistantes sociales du CROUS, qui travaillent en étroite collaboration avec les antennes de médecine préventive universitaire, reçoivent un nombre croissant de demandes de conseil et de soutien de la part d'étudiants en détresse morale et/ou en difficultés matérielles. En 2001, 17 000 étudiants ont consulté le service et, parmi eux, plus de 2100 ont sollicité un soutien financier, dont 1861 par le Fonds de solidarité universitaire (FSU). Fait assez nouveau et qui s'accroît au cours des années récentes, la présence de demandeurs déjà bénéficiaires d'une bourse (le plus souvent au 4^e ou 5^e échelon, actuellement deux fois plus nombreux que les autres étudiants).

Cette évolution, qu'on observe parfois dans d'autres régions que celle de Montpellier également touchées par une forte crise de l'emploi, a plusieurs fondements : tout d'abord, la bourse ne semble plus représenter comme auparavant un simple complément des ressources versées par les familles, mais elle devient le seul revenu de l'étudiant ; ensuite, compte tenu de la situation très tendue du logement social, il y a souvent nécessité d'apporter une aide urgente aux étudiants en début d'année universitaire, quand les dépenses sont élevées, jusqu'au premier versement de la bourse qui n'intervient qu'une fois le premier trimestre de cours largement entamé.

Les soutiens par le FSU, d'importance variable (parfois le simple achat de tickets de restaurant universitaire), ont en 2001 couvert un montant de près de 154 K€, auxquels se sont ajoutés environ 170 K€ de Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE, ex-FAVE), ces derniers répartis par des commissions dépendant du CEVU des universités où siègent d'ailleurs les assistantes sociales du CROUS. La part des crédits FSDIE reversée aux oeuvres universitaires par les conseils semble très inégale d'un établissement à l'autre : elle est de l'ordre de 30% pour Montpellier I et Montpellier II, mais atteint 50% pour Montpellier III. Il est vrai que cette dernière est, des trois universités, celle qui comporte la plus grande proportion d'étudiants en grande précarité matérielle (notamment parmi les étrangers issus des pays en développement), relevant ou non du DSE.

Les aides sont complétées par des prêts et par le dispositif récent de l'allocation d'études, co-piloté par le bureau DSE et le service social pour les étudiants en difficulté, autonomes ou en rupture familiale notamment.

Le service social du CROUS, dont le personnel montre un grand dévouement aux étudiants, devrait connaître une évolution favorable. En effet, depuis 2001, malgré la "crise" du SIMPPS, des discussions entre les personnels sociaux du CROUS et de la MPU ont permis d'élaborer un projet commun d'interventions sociales. L'accord récemment donné par les universités pour que toutes les assistantes sociales soient rattachées au CROUS devrait aboutir rapidement à la création à l'interuniversitaire d'un service social unique.

À ce titre, le CNE constate le besoin de moyens nécessaires d'accompagnement, notamment en personnel et en ressources informatiques, en vue de la constitution de bases de données fiables, et recommande que des collaborations très étroites soient maintenues entre ce service unique et la médecine préventive universitaire.

4 - LES ACTIVITÉS CULTURELLES

Dans le domaine de l'action culturelle, le CROUS occupe sans conteste la première place.

C'est à partir de 1990 que la direction du Centre a inscrit dans ses missions prioritaires la promotion de la culture pour les étudiants et a développé une politique ambitieuse, bien ciblée sur trois objectifs :

- soutenir les initiatives culturelles étudiantes ;
- faciliter l'accès du public des campus aux pratiques et aux manifestations artistiques ;
- favoriser les collaborations avec les autres structures culturelles de la région.

Pour conduire cette politique, des moyens financiers importants ont été dégagés : en 2002, le budget primitif (consolidé) pour les actions culturelles dépasse 340 K€, ce qui représente presque le double du montant de 2001 (+94%) et environ 0,85% du budget total du CROUS. La plus grande partie de ces crédits provient de subventions de l'État (Ministère, CNOUS) et des partenaires de projets (DRAC, Pôle, CNASEA...).

Le service culturel, situé au siège du CROUS, dispose de moyens assez importants : 3 personnels permanents, dont le chargé de mission "Culture", un budget annuel de fonctionnement du service de l'ordre de 25 K€ et l'appui de la cellule Communication du CROUS pour la mise en forme et la diffusion sur supports divers du programme des manifestations culturelles pilotées par le CROUS et ses partenaires (associations étudiantes, PUE, universités...).

Le CROUS joue à la fois le rôle de mécène, de formateur et de médiateur culturel :

- il apporte des soutiens aux projets culturels étudiants par la voie de "Culture Action" : chaque année une trentaine de projets étudiants sont ainsi financés (pour un total annuel de près de 23 K€ dont près de 8 K€ sur fonds propres). L'aide allouée par "Culture Action" ne pouvant être reconduite aux mêmes bénéficiaires, le CROUS prolonge dans certains cas ces soutiens en signant des conventions renouvelables avec des associations culturelles étudiantes : quatre associations, *Écume*, *Le Taust*, *L'Écran et son double* et la compagnie de théâtre *P'tit atelier 3* sont ainsi en quelque sorte "en résidence". Et, comme d'autres groupes culturels étudiants, elles peuvent utiliser des espaces ou équipements artistiques du CROUS, en particulier son théâtre ;
- le théâtre du Trioletto, ouvert en 1999 (238 places), sert d'abord de lieu de formation et d'expression culturelle pour les étudiants. Il accueille ainsi une partie des ateliers de pratique artistique proposés par le service culturel : neuf ateliers de théâtre, danse contemporaine, photographie, arts du cirque et du mime, sont programmés en 2002. Il sert également pour bon nombre de répétitions des spectacles étudiants. Mais le Trioletto est aussi une véritable salle publique de spectacles (théâtre, danse, concerts, cinéma, festivals...), accueillant aussi bien des productions étudiantes que celles de jeunes compagnies professionnelles. La fréquentation du théâtre ne cesse d'augmenter : on a recensé environ 4000 entrées en 2000, et plus de 9000 l'année suivante.

Il est vrai que, là encore, des moyens importants sont dégagés : le budget du Trioletto avoisine les 100 K€ en 2002 avec une forte progression (+ 56%) par rapport à 2001. En outre, le CROUS souhaite ouvrir prochainement rue de la Croix d'Or à Montpellier un nouvel espace culturel qui serait couplé à une cafétéria et à quelques logements étudiants.

L'action de médiation culturelle du CROUS pour les étudiants revêt plusieurs formes :

- c'est la publication, en collaboration avec le Pôle, de revues régulières, largement diffusées parmi les étudiants, présentant le programme des manifestations culturelles : *L'Agenda culturel des étudiants de Montpellier*, *Trioletto* ou *Can' Arts* ;
- c'est surtout le pilotage par le CROUS des dispositifs Pass-Culture et Kiosque Culture pour les étudiants. Le premier, lancé en octobre 2001, permet aux étudiants qui l'acquièrent à prix modéré (7,50 €) d'accéder à des spectacles de la région (théâtre, cinéma, concerts...) à tarif préférentiel. Le rôle des Kiosques Culture - l'un fixe, placé au service central du CROUS, l'autre itinérant, porté par un bus qui se déplace sur les campus - est d'offrir aux étudiants une billetterie de proximité.

L'ensemble de ces deux dispositifs, très appréciés par les étudiants, représente une charge financière assez lourde (plus de 145 K€ en 2002). Celle-ci est supportée par des subventions récurrentes de la DRAC et du PUE en particulier, mais, jusqu'ici, malgré des négociations répétées, aucun soutien n'émane directement des collectivités locales. La richesse, la qualité des actions culturelles du CROUS de Montpellier pour les étudiants doivent être soulignées. Il est en effet difficile de trouver mieux dans les autres CROUS de France. Mais, paradoxalement, les efforts que le Centre déploie dans ce domaine ne sont pas unanimement appréciés au plan local. Certaines associations étudiantes craignent, par exemple, que des budgets culturels trop volumineux ne viennent réduire les moyens que le CROUS affecte à ses actions sociales.

D'un autre côté, Montpellier III - la seule des trois universités de Montpellier à revendiquer et porter une politique culturelle très active et qui anime ses propres ateliers de pratique artistique - vient d'ouvrir un théâtre sur son campus et s'interroge sur son positionnement futur dans l'environnement culturel de la ville.

C'est évidemment en termes de partenariat et non en termes de concurrence que doivent être organisées les activités culturelles à l'interuniversitaire. Il est recommandé d'ouvrir rapidement, peut-être à l'initiative du Pôle européen, des négociations entre le service culturel du CROUS et le SCAC de l'Université Montpellier III afin, notamment, d'harmoniser l'agenda des manifestations artistiques destinées aux étudiants et d'ouvrir la voie à des collaborations constructives.

V - POUR CONCLURE

Compte tenu de la présence de trois grandes universités à Montpellier, avec un nombre d'inscrits qui continue de croître, on aurait pu attendre une bonne structuration des ressources communes dans des services interuniversitaires, à l'instar de ce qui existe dans certains sites de taille voisine. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Certaines structures, comme celle qui "coiffe" les pratiques sportives étudiantes (le SIGIS), sont restées à l'état embryonnaire ; d'autres, comme le Pôle universitaire européen, ont eu un démarrage lent et plutôt difficile ; enfin, des services créés depuis de longues années semblent actuellement menacés de forces centrifuges (la BIU) ou totalement remis en cause, comme le SIMPPS.

Dans ce contexte d'insuffisante structuration des services interuniversitaires, le rôle du CROUS, qui assure de façon très satisfaisante ses missions à Montpellier, est capital : pour les aides et services effectivement apportés aux étudiants, mais aussi comme partenaire incontournable des universités pour promouvoir une politique commune dans le domaine de la vie étudiante. À ce titre, les collaborations déjà bien établies entre le CROUS et le Pôle universitaire européen sont très constructives.

CNE

LE SITE UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

LE
DÉVELOPPEMENT
UNIVERSITAIRE
DE NÎMES

Le développement universitaire constitue un élément important de la politique d'aménagement du territoire de la Région Languedoc-Roussillon. En ce sens, avec les collectivités catalanes, la Région a favorisé le développement de l'Université de Perpignan et soutenu les délocalisations de Montpellier à Nîmes, Sète et Béziers et de Perpignan à Narbonne, Carcassonne, Font-Romeu et Mende. Pour autant, ni la Région, ni les recteurs successifs, ni les universitaires locaux n'ont réussi à faire naître une politique régionale universitaire partagée entre tous ces établissements, qui appartiennent pourtant à la même académie.

Dépourvu d'une conférence des présidents sur le site de Montpellier, le Languedoc-Roussillon ne possède pas, nous l'avons vu, de conférence académique. Malgré son titre de "Pôle européen des universités de Montpellier et du Languedoc-Roussillon", le Pôle européen n'intègre pas l'Université de Perpignan.

De fait, les relations entre universités de Montpellier et de Perpignan sont peu développées, à l'exception notable de deux UMR de Perpignan (sur six), qui sont bi-sites avec Montpellier, notamment l'UMR 5096 Génome et développement des plantes, qui est rattachée à l'Université de Perpignan mais qui associe une équipe IRD de Montpellier. Des rapprochements s'opèrent néanmoins aujourd'hui dans deux domaines importants : Perpignan participe à l'incubateur régional Languedoc-Roussillon et à l'Université ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon.

L'absence d'un véritable réseau interuniversitaire entre Montpellier et Perpignan s'accompagne d'une gestion séparée par les établissements montpelliérains du développement de leurs sites délocalisés.

Sur les sites de Béziers et de Sète, toutes les universités de Montpellier ne sont pas présentes ou ne le sont que pour de faibles effectifs¹. Le site de Béziers compte deux départements d'IUT² relevant de l'IUT de Montpellier II (290 étudiants), dans l'attente d'un troisième département prévu au schéma U3M. Le centre Dugesclin, qui a fait l'objet d'un investissement immobilier important (6,9 millions d'€, cofinancés par l'État, le Conseil général et le Conseil régional), accueille en 2000-2001 209 étudiants répartis sur quatre formations : trois DEUG littéraires et de sciences humaines de Montpellier III et une licence professionnelle "Communication sur supports électroniques". La ville de Béziers soutient fortement le fonctionnement de l'antenne de Montpellier III (mise à disposition de personnels ATOS, financement des déplacements), mais les élus locaux estiment que l'université-mère n'a pas de véritable projet pour son antenne biterroise.

À Sète a été créé, à la rentrée 1993, un département d'IUT de Chimie (Montpellier II). Il ne compte à ce jour que 100 étudiants, car l'achèvement du programme prévisionnel de locaux a été rendu impossible par l'"engloutissement" des crédits initialement prévus dans la réalisation des fondations du bâtiment. C'est dire si le développement de cette délocalisation est peu maîtrisé ...

En fait, c'est à Nîmes que la Région Languedoc-Roussillon entend véritablement, après la création de l'Université de Perpignan à l'ouest, organiser un développement équilibré du territoire universitaire et mieux répartir une population étudiante concentrée à Montpellier. Néanmoins, en présence de ce projet d'intérêt régional, les universités de Montpellier interviennent en ordre dispersé et le développement universitaire nîmois est malheureusement à ranger parmi les dossiers que les universités de Montpellier ne parviennent pas, - en ont-elles même la volonté ? - à gérer en commun.

¹ Mentionnons, pour être complet, la présence à Saint-Chély d'Apcher d'une MST "Gestion hôtelière et Restauration" de Montpellier I, voulue par les collectivités locales et fortement financée par elles.

² Trois depuis la rentrée 2003.

Effectifs étudiants par site et par discipline (année 2001-2002)

	Droit	Sc. Éco. Gestion	AES	Lettres, Arts	Langues	SHS	SSM	S. et T. SPI	SNV	STAPS	Santé	Total	dont IUT	dont écoles d'ingénieurs
Montpellier :														
Montpellier I	5 439	3 208	1 243			35	14	72	240	2 138	6 563	18 952		
Montpellier II		1 009				43	2 810	3 307	3 422			10 591	1 698	1 234
Montpellier III	31	58	1 310	4 155	4 268	8 767	240		126			18 955		
Total Montpellier												48 498		
Perpignan	1 754	1 097	435	574	1 306	1 189	409	340	611	13		7 728	708	
Nîmes :														
Montpellier I	433										416	849		
Montpellier II		184				97	184	852	182			1 499	987	
Montpellier III			403	798	254	583						2 038		
Total Nîmes												4 386		
Narbonne	429											429	137	
Carcassonne		128				19		1				148	128	
Béziers :														
Montpellier II		150						130				280	280	
Montpellier III					48	180						228		
Total Béziers												508		
Mende		105				12		38				155		
Saint Chély		52										52		
Font-Romeu										313		313		
Sète							91					91	91	
Total	8 086	5 991	3 391	5 527	5 876	10 925	3 748	4 740	4 581	2 464	6 979	62 308	4 029	1 234

Source : SISE 2001-2002, MEN Atlas régional

I - HIER, DES STRATÉGIES MONTPELLIÉRAINES DIFFÉRENCIÉES POUR NÎMES

La création d'une université à Nîmes constitue un enjeu depuis plus de trente ans.

La ville a d'abord connu un processus de bourgeonnement universitaire classique en ville moyenne : ouverture en 1968 des premiers départements d'IUT, délocalisation des études juridiques à travers la capacité en Droit, puis l'ouverture en 1971 d'un premier cycle de Droit, dans une ville par ailleurs siège de la Cour d'appel. Peu à peu, toutes les universités montpelliéraines ont ouvert des antennes à Nîmes, qui présente la particularité notable pour une ville moyenne de posséder un CHU (Centre hospitalier universitaire). De fait, depuis 1972, Nîmes propose un cursus complet d'études médicales.

L'IUT est devenu de plein exercice en 1992 et deux écoles d'ingénieurs sont implantées dans le Gard : l'École nationale supérieure des technologies industrielles et des mines d'Alès (ENSTIMA) et l'École pour les études et la recherche en informatique et en électronique (EERIE), à Nîmes¹. Leurs domaines de recherche sont l'informatique, le génie industriel et le traitement des nuisances industrielles. L'EPA (établissement public administratif) dispose de trois équipes ou thématiques de recherche : génétique du développement, liée à l'Institut de génétique humaine de Montpellier ; analyse haut débit en imagerie cellulaire, adossée au laboratoire LGIP2 (Ingénierie des systèmes complexes et Technologies de l'information) de l'École des mines d'Alès ; microbiologie, associée à l'UMR CNRS-INRA 1133 de Montpellier II.

En 2002-2003, année de mise en place de l'EPA, Nîmes compte 8733 étudiants post-bac (lycées compris), qui se répartissent dans les filières universitaires au sein de cinq départements d'IUT, 10 DEUG, 2 licences-maîtrises, 4 licences professionnelles, 2 IUP, 1 DESS et le cycle médical. Ces cursus concernent le droit, l'AES, les lettres et sciences humaines, dont la psychologie et les arts, les sciences et technologies. Outre l'IUFM, Nîmes et le Gard disposent d'un potentiel abondant et varié de CPGE, STS et formations au secteur social et de la santé.

¹ L'ERIEE fait depuis peu partie du groupe "Écoles des mines d'Alès".

En effectifs, mais aussi en diversification et en étendue de l'offre, Nîmes apparaît, à la veille de l'année 2002-2003, comme la deuxième ville de France, après Valence, à ne pas être dotée d'une université de plein exercice. On conçoit dès lors que la question du statut de ce qu'à Nîmes, tout le monde, et depuis longtemps, appelle l'université, soit posée avec force.

À Valence, collectivités locales et universités grenobloises ont choisi, au début des années 1990, d'organiser l'enseignement supérieur en Drôme-Ardèche à travers la formule du Pôle de développement universitaire (PDU), qui rattache directement les antennes valentinoises aux universités grenobloises en les faisant participer, en principe, du rayonnement de ces dernières. Ce PDU s'est maintenu jusqu'ici, sous la forme juridique d'un GIP, alors que la même formule a donné naissance à l'Université de Bretagne-Sud.

À Nîmes, élus et universitaires se sont divisés. Les premiers ont été unanimes pour souhaiter la création d'une université de plein exercice, là où les seconds ont abordé la question en ordre dispersé.

1 - UNE UNIVERSITÉ SOUHAITÉE ET PORTÉE PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dès 1995, le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche affirme le consensus qui s'est formé dans les milieux locaux : *"La création d'une université de plein exercice est une revendication ancienne des milieux économiques et des élus nîmois, mais elle s'impose désormais avec une acuité toute particulière à une brève échéance"*¹.

Le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire de Languedoc-Roussillon adopté le 20 octobre 1990 rappelle son attachement à la création à Nîmes *"d'une université pluridisciplinaire de plein exercice, en recommandant la complémentarité avec les actions conduites sur Montpellier"* et en faisant valoir que c'est un processus comparable de création d'une université sur Perpignan qui avait permis, en son temps, d'enrayer efficacement la fuite des étudiants vers la région voisine.

Ainsi que le disait l'ancien maire de Nîmes, vice-président du Conseil général, *"l'enjeu est clair et net : passer, à l'horizon 2000, de l'université à Nîmes à l'Université de Nîmes"*².

Les arguments mis en avant par les collectivités locales sont nombreux, et à bien des égards convaincants. Ville de 133 000 habitants, au cœur d'une agglomération de près de 150 000 habitants réunissant, depuis le 1^{er} janvier 2002, 23 communes en une communauté d'agglomération "Nîmes-Métropole", la ville connaît une évolution démographique substantielle et régulière de l'ordre, depuis 1975, de 1% en moyenne. À l'horizon 2020, près de la moitié des 425 000 nouveaux habitants qu'absorbera la région Languedoc-Roussillon devrait résider dans le Gard. D'ores et déjà, entre 1995 et 2000, c'est dans le département du Gard que la progression des bacheliers, toutes séries confondues, a été la plus forte.

Si le département du Gard connaît un taux élevé de chômage (15,2 % en 2000) et possède une industrie active dans des secteurs touchés ces dernières années par la crise comme le textile, la chaussure et la confection, il est riche d'un tissu varié de PME et possède un potentiel industriel important avec des points forts comme l'agro-alimentaire, la médecine, la chimie, l'électronique et l'informatique, le traitement des déchets, l'aéronautique, les matériaux souples.

¹ Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, Préfecture de région Languedoc-Roussillon, octobre 1995.

² Vauban, l'université au cœur de Nîmes ; plaquette éditée par la Ville de Nîmes, octobre 1995.

D'ores et déjà, Nîmes se positionne comme un pôle qui compte en France dans le domaine des biotechnologies et peut se prévaloir d'un réel potentiel de recherche dû au nucléaire de Marcoule, au CHU et à la faculté de Médecine, ainsi qu'aux écoles d'ingénieurs. Pour valoriser ce potentiel et pour attirer et fixer un vrai développement universitaire, les collectivités locales ont saisi l'opportunité des contrats de plan et des schémas U2000 et U3M pour réaliser d'importantes opérations immobilières, notamment :

- la transformation du Fort Vauban en site universitaire : ce projet, conçu par l'architecte Andrea Bruno, d'un budget de 17,4 M€, a été financé au tiers par l'État, au tiers par la Région, et au tiers par la Ville et le Département ;
- l'installation par la ville de Nîmes de la faculté des Sciences dans le site des Carmes (4,7 M€).

Aujourd'hui, le transfert des sciences sur le site laissé vacant par l'hôpital Gaston Doumergue apparaît comme une opération de grande ampleur (18,4 M€), dont les deux tiers sont supportés par les collectivités locales.

Enfin, jusqu'à la transformation du centre universitaire en EPA, la Ville de Nîmes a participé au fonctionnement des antennes universitaires, mettant à disposition des personnels IATOS et subventionnant les activités universitaires. Pour l'année 2002-2003, le financement du secteur universitaire par la Ville de Nîmes reste important, à hauteur de 244 K€.

2 - DES UNIVERSITÉS MONTPELLIÉRAINES EN ORDRE DISPERSÉ

Face au développement universitaire nîmois, les universités montpelliéraines ont adopté des stratégies distinctes qui s'expliquent en partie par l'existence d'intérêts objectivement spécifiques à chaque établissement.

Pour Montpellier I, la création d'une université de plein exercice à Nîmes a toujours été inconcevable, car portant en germe une division de la faculté de Médecine organisée autour des CHU de Montpellier et de Nîmes. Il faut rappeler ici que le *numerus clausus* à la fin de la première année de médecine est établi à partir des lits d'hôpitaux et que les postes et les moyens des facultés de Médecine sont largement déterminés par l'importance des CHU auxquels elles sont associées. Quant aux juristes de Montpellier I, ils ont toujours considéré Nîmes comme une simple délocalisation dont les enseignements dupliquaient ceux de Montpellier et relevaient de ses seuls enseignants... Obtenant des moyens en personnel au titre des besoins nîmois, Montpellier I, en cohérence avec le refus d'une quelconque autonomie nîmoise, n'a jamais fléchi, avant la création de l'EPA, un seul poste sur Nîmes.

Montpellier II, à cet égard, a eu une politique plus respectueuse de l'identité nîmoise en identifiant sur ce site un département de l'UFR des Sciences et en y affectant des postes d'enseignant et d'IATOS. Pour autant, l'université ne se situait pas vraiment dans la perspective d'une université autonome à Nîmes, pour deux raisons ; l'une avouable : l'absence d'équipe et de laboratoire de recherche à Nîmes, et la nécessité de lier formation et recherche, l'autre peut-être plus déterminante : le rattachement de l'IUT de Nîmes à Montpellier II. Fort de mille étudiants et d'une quarantaine de professeurs et maîtres de conférences, l'IUT de Nîmes constitue en effet un potentiel important de la recherche de Montpellier II que cette université n'est pas prête à perdre au profit d'une future université nîmoise.

Seule, l'Université Paul-Valéry a clairement joué la carte d'une université de plein exercice à Nîmes. Son Conseil d'administration s'est prononcé en ce sens au printemps 2000 et le contrat quadriennal 1999-2002 va dans le même sens, qui affirme : *"à terme, le site universitaire de Nîmes devrait voir sa structure administrative évoluer vers une autonomie"*. Nîmes représente 10% des effectifs de Montpellier III et cette délocalisation a été particulièrement utile à une université contrainte de faire face à une forte croissance de ses effectifs. Montpellier III a joué le jeu du fléchage des postes sur Nîmes, tout en faisant valoir le poids et les surcoûts que représentait son implantation gardoise.

En définitive, à l'enthousiasme des collectivités locales a répondu une implication différenciée des universités de Montpellier en faveur du développement d'un pôle d'enseignement supérieur à Nîmes. Les universités-mères n'ont pas coordonné leurs délocalisations, ni imaginé une politique de site en matière de programmation des cursus, d'organisation des services administratifs, de vie de l'étudiant... Entre le volontarisme des élus et l'indétermination des universitaires, l'État a semblé avoir du mal à arbitrer, et a multiplié les études sur le devenir du site nîmois.

3 - LES RÉFLEXIONS ENGAGÉES PAR L'ÉTAT SUR LE DEVENIR DU SITE NÎMOIS

Entre 1995 et 2000, sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, pas moins de trois missions ont été diligentées sur le devenir universitaire de Nîmes :

- 1995 : mission de J. Guin, professeur à Montpellier I, sur la faisabilité d'une université thématique à Nîmes ;
- 1998 : mission de M. Guibal, professeur à Montpellier I, adjoint au maire de Montpellier¹ ;
- 2000-2001 : mission de Y. Escoufier, ancien président de Montpellier II.

Parallèlement, la DATAR a inscrit la question de l'Université du grand delta (Avignon, Nîmes, Arles) dans la réflexion sur l'interrégionalité dans le cadre des travaux de la Mission interministérielle interrégionale d'aménagement du territoire (MIAT) du Grand Sud-Est².

À travers ces différentes missions, trois types de solutions ont été envisagés :

- la création d'une université du grand delta ;
- la création d'une université à Nîmes ;
- la création d'un "centre universitaire nîmois", article 43, rattaché aux trois universités montpelliéraines.

Les universités de Montpellier ont été unanimes à rejeter la première formule, se sont divisées sur la seconde et ont finalement consenti au compromis que représente l'établissement public administratif, article 43.

L'impossible université du grand delta

Dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Tarascon, on ne trouve pas moins de trois implantations universitaires : celles d'Avignon, de Nîmes et d'Arles.

Sachant que l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse ne comptaient à la rentrée 1999 que 6252 étudiants, malgré une progression des effectifs de 2000 étudiants en deux ans, l'idée a été défendue, dès 1997, par le président de l'Université d'Avignon *"pour atteindre à moyen terme la taille optimum de 10 000 étudiants qui permette l'exercice rationnel de toutes les missions d'une université pluridisciplinaire ... de réunir en une université multi-campus les implantations actuelles d'Avignon, de Nîmes et d'Arles"*³.

Le projet de schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche va dans ce sens : *"Il faudra accroître la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, surtout lorsqu'il s'agit d'établissements proches par la distance comme Nîmes et Avignon. La possibilité de création d'une université du grand Delta (Arles, Avignon, Nîmes) devra être réétudiée"*⁴.

La nécessaire montée en puissance de l'Université d'Avignon, la proximité des villes concernées, l'expérience acquise des universités multisites qui témoigne que la formule est viable à certaines conditions, constituent autant d'éléments qui plaident favorablement pour l'organisation d'une université du grand Delta. Pour autant, les oppositions à ce projet sont plus vigoureuses et ont jusqu'ici empêché sa réalisation. Les frontières institutionnelles croisent le projet avec une intensité maximale : Avignon est aux limites de deux régions, de trois départements, de deux académies. Aux frontières administratives, il convient d'ajouter la séparation "dans les têtes" que constitue toujours culturellement le Rhône.

¹ Cette mission n'a, semble-t-il, pas donné lieu à un rapport, ou du moins à un rapport rendu public.

² "Le Sud-Est", DATAR, la Documentation française, 1^{er} trimestre 2002.

³ B. Blavoux : "L'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse à Sainte-Marthe", *Études vauclusiennes*, janvier - juin 1997.

⁴ *Schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche*, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Recherche, automne 2000.

Les universités de Montpellier à Nîmes, d'Aix-Marseille à Arles, voire d'Avignon à Salon, conduisent leur stratégie de développement sans la moindre coopération entre elles.

Les universités de Montpellier redoutent la fuite de leurs étudiants vers la région PACA, comme en témoigne cette analyse du schéma d'Enseignement supérieur et de la Recherche de Languedoc-Roussillon : *"Les flux d'étudiants entre Aix et Montpellier ont été favorables à Montpellier jusqu'à la rentrée de 1993, le développement de l'Université d'Avignon, des antennes d'Arles et de Salon, de la scolarisation d'étudiants du Gard dans l'Académie d'Aix ont provoqué une inversion du flux au profit de la Provence"*. Aussi, *"le principe d'une université pluridisciplinaire de plein exercice sur le site de Nîmes est accepté par les universités de la région et sa réalisation devient une nécessité, sauf à voir se poursuivre l'exportation croissante des étudiants vers la région PACA"*.¹

Il ne faut pas s'étonner dès lors que, dès son rapport intermédiaire, le professeur Escoufier ait conclu en termes définitifs, à la suite d'entretiens limités il est vrai à la seule académie de Montpellier : *"l'hypothèse d'une université du grand delta n'est jamais retenue"*.²

La difficulté majeure qui s'oppose en définitive à la construction d'une université du grand Delta par rapport aux universités multisites créées récemment réside dans l'antériorité de la création de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse ; cette université préexiste, et en faire le socle d'une université en réseau avec Nîmes, voire Arles, semble vécu, par ces deux villes, comme une forme d'absorption par l'Université d'Avignon, comme une prise d'autorité d'Avignon sur Nîmes.

Dans la perspective d'un aménagement équilibré du territoire universitaire donnant toutes leurs chances de développement en priorité aux établissements universitaires déjà créés, on peut regretter cette mise en échec de l'idée d'une "université du grand delta". Au-delà, reste néanmoins posée la question des modalités de coopération entre les sites universitaires de cette partie de la vallée du Rhône.

Le CNE recommande que, selon des formes et procédures qu'il appartient aux autorités rectores et universitaires de définir, soient organisées les modalités d'une coopération entre Avignon, Nîmes et Arles permettant d'harmoniser leurs stratégies de développement.

Le rejet de la création d'une université à Nîmes

Deux formules finalement assez proches d'université autonome à Nîmes ont été rejetées par les universités de Montpellier, en relatif accord sur ce point avec les collectivités locales : l'université thématique et l'université technologique.

Le concept d'université thématique s'adressait aux villes moyennes auxquelles il proposait non pas une université généraliste, mais des formations de deuxième cycle de disciplines très diverses, orientées vers un thème adapté à la situation et aux particularités de leur site. Dans cet esprit, Jacques Guin avait proposé, en 1995, dans un rapport très argumenté, la création à Nîmes d'une université sur le thème des "sciences de la valorisation des patrimoines". Ce projet a suscité des réactions très défavorables des universités montpelliéraines, qui lui ont notamment reproché l'insuffisante cohérence du thème retenu avec les projets d'établissement tels que définis dans les contrats quadriennaux. Au-delà des raisons de forme et de circonstance, - insuffisante concertation notamment -, les universités-mères ont, semble-t-il, redouté un dessaisissement de leurs compétences et de leurs disciplines au profit du site nîmois.

En 1999, le ministre de l'Éducation nationale avait fait figurer Nîmes parmi les six sites où il se proposait de créer des universités technologiques. Prévues par la loi du 23 décembre 1983, les universités de technologie sont des EPSCP (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) ayant pour mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie. Elles bénéficient d'un statut largement dérogatoire et leur régime se rapproche beaucoup de celui des écoles d'ingénieurs. Récemment, la formule a été retenue pour Belfort-Montbéliard à partir de la fusion de deux écoles d'ingénieurs : l'Institut polytechnique de Sevenans et l'École nationale d'ingénieurs de Belfort (ENIBE). Mais la proposition ministérielle est demeurée sans suite à Nîmes.

¹ Schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche de Languedoc-Roussillon, 1995.

² Y. Escoufier : *Réflexions sur le développement des activités nîmoises*. Rapport intermédiaire n°1, 7 août 2000.

Vers un établissement public d'enseignement supérieur nîmois

À la demande du directeur du cabinet du ministère de l'Éducation nationale, le professeur Yves Escoufier a conduit, au cours des années 2000 et 2001, une mission de réflexion et de concertation sur le site nîmois. Son travail a notamment permis d'apprécier la réalité de l'offre pédagogique et scientifique du site autour de six axes principaux :

- les arts ;
- les biotechnologies ;
- la médecine ;
- la production et la sécurité industrielle ;
- les traitements de l'information et de la communication ;
- la thématique homme, entreprise, société.

Les rapports de M. Escoufier ont également mis en lumière l'importance du sous-encadrement en personnels enseignants et IATOS et la faiblesse des moyens réunis à Nîmes. Mais, surtout, sa mission a permis de rapprocher les points de vue des partenaires concernés à travers une double prise de conscience :

- la nécessité de conférer au site nîmois une identité et une autonomie s'exprimant en complémentarité avec les actions des universités montpelliéraines ;
- l'urgence à trouver une solution juridique et institutionnelle mettant fin à des années d'incertitude sur le devenir universitaire de Nîmes.

Ce double message a été aussi entendu par les autorités gouvernementales, lesquelles ont, à travers les décrets du 16 avril 2002, - publiés quatre jours avant le premier tour de l'élection présidentielle -, créé deux centres universitaires de formation et de recherche à Albi-Rodez-Figeac-Castres et à Nîmes, sous formes d'EPA rattachés respectivement aux universités de Toulouse et de Montpellier. En apparence, ces décrets satisfaisaient les collectivités locales en répondant enfin à leur revendication et à leur engagement, tout en ménageant les universités-mères auxquelles les centres universitaires sont expressément rattachés. La mesure est habile : il reste à apprécier pour le cas de Nîmes, où l'EPA est mis en place au cours de la présente année universitaire, si elle est viable ?

II - AUJOURD'HUI, L'ABSENCE D'UN PROJET COMMUN DES UNIVERSITÉS DE MONTPELLIER POUR NÎMES

En s'abstenant de tout jugement prématuré, un constat semble s'imposer aujourd'hui : l'installation de l'EPA de Nîmes ne paraît pas s'effectuer sous les meilleurs auspices. Aux insuffisances du décret qui instaure l'EPA et aux limites propres de la formule s'ajoutent des relations immédiatement conflictuelles avec les universités montpelliéraines et surtout, de leur part, aucune vision partagée pour le développement universitaire de Nîmes.

1 - LES INSUFFISANCES STATUTAIRES ET LES LIMITES DE LA FORMULE DE L'EPA

Établissement public rattaché aux universités de Montpellier selon le dispositif de l'article 43 de la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984, le centre universitaire de Nîmes a une mission principale de formation initiale, et accessoirement de recherche et de formation continue si l'on en juge par la formulation anormalement précautionneuse de l'article 3 du décret du 16 avril 2002 :

"Le centre universitaire a pour mission de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel. Il peut conduire également des activités de recherche et assurer des missions de formation continue". Il est administré par un Conseil d'administration assisté d'un Conseil scientifique, et est dirigé par un directeur nommé pour trois ans par arrêté du ministre de l'Éducation nationale sur une liste de trois noms présentée par le Conseil d'administration. Fort de quarante membres, le CA compte huit membres de droit parmi lesquels les représentants des collectivités locales, les présidents des trois universités de Montpellier, le directeur de l'IUT de Nîmes, celui de l'UFM de Montpellier, vingt représentants des personnels, six représentants des usagers, six personnalités qualifiées.

L'Université d'Avignon ne dispose pas de siège au CA et l'on peut s'étonner que le recteur de Montpellier n'ait pas choisi parmi les six personnalités qualifiées un représentant de cette université proche avec laquelle il serait souhaitable que le centre de Nîmes harmonise ses activités. À défaut de construire l'université du grand Delta, les modalités d'une coopération de site entre Nîmes et Avignon pourraient au moins être établies.

Le centre dispose de l'autonomie financière et comptable et élabore son propre budget.

Contrairement aux textes organisant le régime dérogatoire des universités nouvelles, le décret concernant l'EPA de Nîmes ne comporte aucune disposition sur les conditions d'évolution du centre, voire sa transformation en université de plein exercice, par exemple après évaluation, comme pour les universités nouvelles, par le Comité national d'évaluation. Faut-il interpréter cette lacune comme la volonté d'interdire toute évolution future à l'EPA ? Pareille hypothèse ne peut être ressentie par les Nîmois que comme fermant toute perspective de transformation du centre en une véritable université.

Enfin, l'IUT de Nîmes est maintenu à l'extérieur du centre universitaire. Le motif officiel avancé est qu'un IUT qui dispose de l'autonomie juridique que lui confère l'article 33 de la loi sur l'enseignement supérieur ne peut être rattaché qu'à un EPSCP et non à un simple EPA.

Le fait que les services juridiques du ministère de l'Éducation n'aient pas fait ici preuve de davantage d'imagination conduit à dissocier les activités et les personnels de l'IUT de ceux du centre universitaire. On ne peut que le regretter lorsque l'on sait l'importance du rôle d'un IUT pour le développement d'une université en ville moyenne. Lorsqu'un IUT est inséré dans son tissu économique et social, propose des activités de formation initiale, mais aussi continue, adaptées au besoin du site, conduit des activités de recherche et de valorisation, il constitue la véritable matrice de l'implantation d'une université en ville moyenne. À l'évidence, l'IUT de Nîmes réunit toutes ces qualités. Avec cinq départements, dont quatre pour le secteur secondaire, il est très proche de l'industrie ; il dispose en outre de formations en apprentissage et a parfaitement joué la carte des licences professionnelles, voire d'un IUP Métiers de la formation et de la communication. Son activité de formation continue est significative, qui représente 10% à 15% de la DGF. En matière de recherche et de transfert technologique, l'IUT dispose depuis 2000 d'une ERT (Sciences et génie des matériaux) et, dans les domaines du génie civil et du génie mécanique, une équipe de recherche est en cours de constitution.

En définitive, autant le maintien de la faculté de Médecine en dehors du centre universitaire se conçoit au regard de la spécificité de ce cycle d'études et des liens entre les CHU, autant la non-intégration de l'IUT dans l'EPA, quels que soient au demeurant les liens qui existent entre les institutions et les hommes, est un élément de nature à affaiblir le centre universitaire.

2 - DES RELATIONS IMMÉDIATEMENT CONFLICTUELLES AVEC LES UNIVERSITÉS DE MONTPELLIER

Six mois après son installation, le Conseil d'administration de l'EPA est aujourd'hui invité par le directeur du centre universitaire à adopter une délibération visant un triple objet :

- la transformation du centre universitaire en université ;
- le rattachement de l'IUT au centre universitaire ;
- la renégociation du contrat quadriennal du centre.

Une aussi rapide mise en cause de l'EPA est révélatrice de difficultés majeures tôt apparues dans les relations entre un centre nîmois prompt à affirmer son identité, sinon son autonomie, et des universités de Montpellier partagées entre l'affirmation d'un désir d'autorité et l'expression d'une relative indifférence à l'égard d'une structure mineure. Ces difficultés résultent pour partie du statut même de l'EPA. Le rattachement du centre aux universités de Montpellier implique la délivrance des diplômes par ces dernières et l'instruction des dossiers d'habilitation en amont des formations par les conseils des universités-mères. Le fonctionnement de l'EPA est ainsi soumis aux orientations de ses deux conseils propres et des neuf conseils des trois universités montpelliéraines ... D'où cette formule du directeur de l'EPA de Nîmes : *"Je ne sais pas conduire un camion où il y a onze roues motrices ..."*

Les Nîmois vivent leurs auditions par les conseils des universités de Montpellier comme des comparutions où ils estiment ne pas rencontrer la considération que méritent leurs projets. À titre d'exemple, toutes les demandes d'habilitation de la filière littéraire ont été transmises avec avis défavorable par l'Université Paul Valéry au Ministère.

En juillet 2003, aucune université n'avait approuvé la convention, prévue par le décret du 16 avril 2002, que le centre doit conclure avec chacune des universités pour régler notamment les questions de collation des diplômes, d'organisation de la recherche, de transfert des postes et des responsabilités. Les responsables nîmois font valoir que la non-signature des conventions rend impossible l'organisation des examens à Nîmes ...

Une autre source de conflits résulte du refus des universités de Montpellier de reverser la part des dotations reçues pour l'année 2003 au titre des étudiants nîmois inscrits à la rentrée 2002 dans les universités-mères. La présidente de Montpellier III a même publiquement considéré que la part de DGF de 800 K€ correspondant aux inscrits nîmois constituait une sorte d'aide ministérielle à son université ...

Les responsables nîmois ont aussi leur part de responsabilité dans la crise actuelle. Alors que l'article 4 du décret de 16 avril 2002 prévoit la possibilité de commissions de spécialistes communes au centre de Nîmes et aux universités de rattachement, les Nîmois ont fait le choix délibéré de constituer, en avril 2003, deux commissions de spécialistes propres à leur établissement, l'une en sciences, l'autre en sciences de l'homme et de la société. On conçoit que cette initiative soit très mal ressentie par les universités de Montpellier, même si, sauf pour les juristes, ce sont des montpelliérains qui figurent dans ces commissions au titre des membres nommés.

3 - L'ABSENCE D'UN DESSEIN PARTAGÉ DES UNIVERSITÉS DE MONTPELLIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NÎMES

Comme l'observe Armand Frémont, *"Nîmes vit maintenant en quasi-continuité avec Montpellier, la petite cité de Lunel constituant une étape intermédiaire entre deux villes longtemps rivales"*¹. Déjà bien reliées par voie autoroutière, les deux cités vont bénéficier d'un programme prioritaire de liaisons ferroviaires et leurs destins seront de plus en plus mêlés à la faveur du processus de "métropolisation" en cours. On s'étonnera dès lors du décalage existant entre le développement économique et urbain conjoint de Nîmes et de Montpellier et la dissociation de leur développement universitaire.

Nîmes dispose aujourd'hui d'un potentiel de formation et de recherche qui devrait normalement intéresser Montpellier et permettre aux universités de l'Hérault de "travailler" tout leur territoire académique, de renforcer leur capacité, d'intégrer un tissu économique dense et complémentaire de celui de la ville chef-lieu de région. En matière de biotechnologies, formation de bio-ingénieurs, développement des outils de biotechnologie, les formations de Nîmes s'articulent parfaitement avec les laboratoires de la faculté de Médecine, mais aussi de l'École des mines d'Alès, du CEA de Marcoule, et s'inscrivent au sein d'un réseau d'industries et de PME particulièrement vigoureuses dans ce secteur.

L'ouverture d'un nouveau centre hospitalier, sur le site de Caremeau, qui représente un investissement de 143 millions d'€, offre une plus-value exceptionnelle pour l'enseignement et la recherche en médecine en regroupant sur un même site la faculté de Médecine et les services d'un CHU disposant d'un plateau technique doté des dernières innovations technologiques. Le choix de Nîmes pour l'implantation d'un cyclotron est évidemment lié à un développement hospitalo-universitaire exceptionnel.

Dans d'autres domaines, comme les risques ou les arts plastiques, voire les arts appliqués, en relation avec les biotechnologies, comme à travers la licence professionnelle Nouveaux textiles, le site nîmois offre de réelles capacités d'innovation et de développement en matière de recherche, de formations professionnalisantes, de perspectives de stage pour les étudiants, etc.

À l'évidence, une approche prospective du développement universitaire de Languedoc-Roussillon montre que les projets de Montpellier et de Nîmes devraient être partagés et faire l'objet au moins d'une approche concertée. Celle-ci aurait pu se faire dans le cadre de l'université confédérale, Nîmes constituant la quatrième université de Montpellier. À l'époque, cette formule a pu paraître prématurée ; aujourd'hui néanmoins, les universités montpelliéraines semblent toujours incapables de s'entendre pour porter ensemble le projet universitaire nîmois. Du moins cette absence d'accord entre les universités de Montpellier devrait interdire qu'elles s'unissent pour empêcher la réalisation de ce qui peut être entrepris à Nîmes.

Quoi qu'il advienne, Nîmes ne pourra ignorer la nécessaire recherche de cohérence et de complémentarité.

¹ *Portrait de la France*, Flammarion éditeur, sept 2001.

COOPÉRATIONS
PÉDAGOGIQUES

À toute chose, malheur est bon : la volonté de sauvegarder les facultés a conduit à un découpage des universités, dans le cadre de la loi d'orientation de 1968, préservant l'homogénéité des blocs de disciplines :

- le droit, les sciences économiques et le secteur santé à Montpellier I ;
- les sciences à Montpellier II ;
- les lettres et sciences humaines à Montpellier III.

Perpignan est une université pluridisciplinaire sans secteur santé, et, nous l'avons vu, le développement de Nîmes ne devrait pas mettre en cause le rattachement de la médecine à Montpellier I. Néanmoins, l'évolution de l'offre de formation en trente ans et certaines querelles et rivalités ont abouti à quelques chevauchements, peut-être inévitables, notamment l'apparition de formations concurrentes dans le domaine des sciences de gestion.

I - L'ÉCLATEMENT DES DISCIPLINES DE GESTION

L'offre d'enseignement supérieur de gestion est éclatée entre les trois universités de Montpellier, outre la présence d'une École supérieure de commerce gérée par la Chambre de commerce et d'industrie. Cette situation ne va pas sans poser de nombreux problèmes : lisibilité insuffisante de l'offre de formation, dispersion du potentiel de recherche, concurrences inutiles, sous-optimisation des moyens mobilisés par la collectivité.

1 - L'OFFRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE MONTPELLIÉRAINE DE GESTION

Chacune des trois universités de Montpellier dispense des formations de gestion. Sans reprendre ici les développements des rapports du CNE sur chaque université, rappelons l'offre respective de chaque établissement.

L'Université Montpellier I comprend :

- dans le cadre de l'ISEM des formations initiales aux niveaux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles :
 - un IUP de Commerce et Vente ;
 - un IUP de Sciences de gestion ;
 - des formations comptables (MSTCF et autres) ;
 - une MST de Gestion hôtelière ;
 - des 3^{es} cycles : quatre DESS et un DEA ;
- dans le cadre de l'UFR AES :
 - un DEUG Administration économique et sociale ;
 - une licence et une maîtrise comportant trois options : Administration et gestion de l'entreprise, Administration générale et territoriale, Développement social ;
 - des 3^{es} cycles : neuf DESS et un DEA.

Observons que l'effectif de l'UFR AES (1288 étudiants inscrits en 2000-2001) connaît une forte augmentation : plus de 41% sur deux ans.

L'Université Montpellier II délivre des enseignements de gestion dans le cadre de l'IAE. Celui-ci offre des formations initiales aux niveaux 2^e et 3^e cycles :

- une maîtrise de Sciences de gestion ;
- une MST technico-commerciale internationale ;
- un diplôme d'université de Gestion commerciale internationale ;
- un DEA de Sciences de gestion ;
- un DESS Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises ;
- un DESS Carrières technico-commerciales de l'informatique et de la communication ;
- un DESS Contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques.

Pour l'année universitaire 2000-2001, 529 étudiants étaient inscrits à l'IAE. La proportion d'étudiants de 3^e cycle est élevée, puisqu'elle représente 44% des inscrits. Cette situation est fréquente dans les IAE et résulte de leur mission d'origine : donner une formation complémentaire en gestion des entreprises à de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (ingénieurs, scientifiques, économistes, juristes, pharmaciens, etc.).

L'Université Montpellier III a ouvert un département AES en 1986, avec une délocalisation à Nîmes pour le DEUG depuis 1992 et pour le second cycle depuis 1998. Le département AES a élargi son offre de formation en 2^e cycle depuis 1994. Aux trois mentions existantes : Administration et gestion des entreprises (AGE), Commerce et affaires internationales (CAI), Développement social (DS), il a ajouté la mention Sciences économiques et sociales (SES) afin de répondre aux besoins existants de formation aux concours.

Quantitativement, si l'on en juge par le nombre d'étudiants inscrits, les formations AES de l'Université Paul Valéry ont bien répondu aux objectifs assignés. En 1980, le total des inscrits était de 447, six ans après, en 1986, il était de 1195, et en 2000-2001 il était de 1632 (hors 3^e cycle), soit un triplement en 20 ans.

À cette offre universitaire se joint celle de l'École supérieure de commerce (ESC) qui ne concurrence pas véritablement les universités. L'école consulaire de Montpellier, selon divers classements, se situe dans la moyenne nationale des ESC et semble souffrir d'un manque de moyens malgré l'effort financier demandé aux familles (frais de scolarité de l'ordre de 6000 € par an). Après plusieurs tentatives de collaboration entre l'École supérieure de commerce de Montpellier et l'Université Montpellier I, les choses ont pris une dimension institutionnelle avec la signature, en décembre 2000, d'un accord portant sur le développement de formations en partenariat dans les domaines de la gestion, du commerce et du management, sur des coopérations en matière de recherche et sur l'ouverture internationale. Cet accord a été pérennisé et renforcé en novembre 2002. Par ailleurs, comme dans de nombreuses villes, il existe quelques collaborations individuelles entre des universitaires et l'ESC locale. Ces collaborations, à défaut de déboucher sur des actions plus visibles, permettent néanmoins un échange fructueux entre les deux systèmes d'enseignement supérieur de gestion¹.

2 - L'AVENIR DES FORMATIONS DE GESTION À MONTPELLIER : LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Le morcellement des moyens d'enseignement et de recherche en matière de gestion dans une agglomération de la taille de Montpellier pose évidemment de nombreux problèmes, même si certaines coopérations se font jour comme, par exemple, le DEA Sciences de gestion cohabilité Montpellier I-Montpellier II, le DESS double sceau Montpellier I-Montpellier III et diverses collaborations individuelles.

C'est ainsi que, pour les professeurs Gérard Charreaux et Jean-Pierre Helfer², les conséquences de ce foisonnement sont :

- *le gaspillage des moyens en locaux, en équipements, en personnes ;*
- *la non-atteinte de la masse critique lorsque les activités sont trop réparties : filières sous-encadrées ;*
- *un jeu concurrentiel stérile donnant à chacun une audience seulement locale et interdisant les gains de synergie ;*
- *aucune équipe CNRS ;*
- *une politique de fuite en avant de certaines unités, apparemment fondée plus sur le désir de surpasser les autres que sur la préoccupation de répondre aux attentes des étudiants, des entreprises et des familles."*

¹ Les trois présidents envisageaient, en novembre 2003, un rapprochement institutionnel entre les enseignants de gestion des trois universités et ceux de l'ESC sous la forme d'un "pôle interuniversitaire de gestion" dont l'objectif serait de préparer un projet fédérateur concernant l'offre de formation, les complémentarités et les passerelles dans le cadre du LMD.

² Rapport de novembre 1999 pour la Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale. Gérard Charreaux est professeur à l'Université de Bourgogne et Jean-Pierre Helfer, ancien directeur de l'IAE de Paris, est en poste à l'Université Paris I.

Quatre ans après l'établissement de ce diagnostic sévère, la situation à Montpellier n'a guère évolué. Pour remédier à cette situation préjudiciable, les professeurs Charreaux et Helfer ont proposé de fusionner tout d'abord l'ISEM et l'AES de Montpellier I au sein d'un institut de gestion, et de fusionner à terme cet institut avec l'IAE de Montpellier II. L'idée¹ était de créer, à l'instar de ce qui s'est fait à Grenoble ou Toulouse, une école universitaire de gestion. Ce projet ambitieux et séduisant pourrait être effectivement retenu. Néanmoins, il se heurte à trois obstacles importants :

- l'appartenance de l'IAE et de l'ISEM à des universités différentes ;
- la volonté des dirigeants de l'Université Montpellier II de conserver l'IAE ;
- la situation conflictuelle (même si la tendance est à l'apaisement) au sein de l'Université Montpellier I entre l'ISEM et l'AES.

On pourrait également envisager la formule mise en œuvre à Strasbourg, de regroupement dans un même bâtiment de toutes les formations de gestion, qui préserve l'autonomie des établissements, mais permet de faire collaborer les enseignants de gestion. La construction d'un bâtiment pour l'ISEM à Richter pourrait être l'occasion d'initier ce regroupement.

Montpellier I

Bien que la situation conflictuelle passée tende à se normaliser, il faudra beaucoup de diplomatie et de volonté à l'équipe présidentielle pour résorber la fracture interne entre les gestionnaires. En faisant fi des questions de personnes, on peut suggérer l'évolution rationnelle suivante : il s'agirait de créer à Montpellier I un pôle de gestion, dont le statut reste à définir, reprenant l'ensemble des formations spécifiquement gestion de 2^e et 3^e cycles. En clair, il s'agirait de l'ensemble des formations de l'ISEM et des formations de l'AES, incluant ainsi la gestion publique. Naturellement, cette restructuration devrait être pensée à travers le schéma européen LMD. De ce point de vue, il conviendrait peut-être de séparer le niveau licence des formations futures allant de bac+3 à bac+5 (master).

Enfin, et sans nier l'intérêt d'une collaboration avec l'École supérieure de commerce de Montpellier, il nous paraît souhaitable pour Montpellier I de bien consolider d'abord l'organisation de ses propres formations de gestion. Des partenariats profitables avec l'ESC et l'IAE pourront être noués à condition que Montpellier I mette de l'ordre dans ses enseignements de gestion. Dans l'immédiat, la question essentielle se trouve bien plus dans une restructuration interne des enseignements et de la recherche en gestion à Montpellier I que dans une fusion de l'ISEM et de l'IAE.

Montpellier II

L'ancrage de l'IAE au sein de l'Université Montpellier II est solide. Aussi, ce qui aurait été envisageable il y a dix ou quinze ans n'est plus forcément possible ni même souhaitable aujourd'hui. En effet, la contribution de l'IAE aux formations de Montpellier II est importante et fort appréciée par les dirigeants de l'université. Par ailleurs, la proximité d'une équipe de gestionnaires avec des scientifiques est porteuse de projets féconds dans le futur. Il y a beaucoup à gagner dans ce type de collaboration et l'existence de l'IAE au sein de Montpellier II est un facteur positif à ne pas négliger. L'exemple des universités américaines scientifiques (comme le MIT) abritant une école de management est la preuve de l'intérêt de ce type d'association.

Une fusion entre l'IAE de Montpellier II et les formations de gestion de Montpellier I est prématurée, sinon peu souhaitable. En effet, fort de son implantation au sein d'une université scientifique, l'IAE devrait développer ses activités pédagogiques et de recherche en partenariat étroit avec les équipes de scientifiques de Montpellier II. C'est ainsi que l'IAE devrait se développer sur le thème du management scientifique (la double compétence), de la création d'entreprises de haute technologie, ou encore des systèmes d'information, pour ne citer que quelques champs déjà explorés.

¹ Cette proposition n'est, en fait, pas nouvelle : l'idée d'une fusion de l'ISEM et de l'IAE remonte à la fin des années 1980, avec la création du concept d'école universitaire de gestion.

Montpellier III

Le département AES de l'université a su se démarquer de la filière AES concurrente située à Montpellier I. Autant par son recrutement que par son orientation pédagogique, l'AES de l'Université Paul Valéry est complémentaire de celle de Montpellier I, davantage tournée vers le droit et l'économie. Par ailleurs, compte tenu des effectifs drainés par ces deux filières d'AES, tout regroupement pour des motifs de rationalisation de site poserait davantage de problèmes qu'il n'en résoudrait. L'AES de l'Université Paul Valéry a su trouver ses marques, son public, et remplit en définitive - avec les moyens du bord, c'est-à-dire peu de chose - ses missions de service public, grâce à une équipe motivée, en permettant à l'Université Montpellier III de jouer la carte de la professionnalisation.

La filière AES de l'Université Paul Valéry répond à une demande sociale que ni l'AES de Montpellier I, ni *a fortiori* les formations de l'IAE, ne couvrent. Par ailleurs, une fusion des deux AES ne résoudrait aucun problème et ne se traduirait par aucune économie d'échelle, compte tenu des effectifs déjà importants de ces filières. On ne peut que souhaiter le développement des collaborations déjà amorcées au niveau des 3^e cycles (DESS et DEA). Un rapprochement semble s'opérer entre les enseignants de gestion de Montpellier I et Montpellier II (IAE) pour proposer ensemble un master professionnel Audit et contrôle. Un projet de master recherche et professionnel en Management des technologies appuyé sur le laboratoire CREGO regrouperait les forces des trois universités dans ce domaine, Montpellier II étant siège pour le master recherche et Montpellier I pour le master professionnel. Mais, bien sûr, une communication unique (offre de formation, complémentarités, passerelles dans le cadre du LMD) de l'ensemble des formations contribuerait à renforcer l'attractivité du site.

II - UN EXEMPLE DE COLLABORATION ENTRE LES UNIVERSITÉS

1 - LA FILIÈRE MASS

Il existe peu de collaborations pédagogiques interuniversitaires, d'où l'intérêt et l'exemplarité des transversalités en œuvre pour la filière MASS (Mathématiques appliquées et sciences sociales), même si les coopérations ici ne sont pas toujours aisées. Il n'en demeure pas moins que la totalité de cette filière est cohabilitée entre Montpellier II (DEUG 1 et maîtrise) et Montpellier III (DEUG 2 et licence). Montpellier II gère la première année avec un effectif relativement stable. Après une décroissance régulière, il est à nouveau en augmentation (104 inscrits en 2000-2001). L'essentiel des étudiants (78% en 2001) vient d'un bac S.

La maîtrise MASS est gérée par Montpellier II, mais certains enseignants de Montpellier III y participent dans le cadre de leur service. La filière présente, en principe, quatre options : Statistique des secteurs tertiaires (SST), Managements de projets (MP), Traitement automatique des langues (TAL) et Géographie (G). Les deux options proches des pôles d'intérêt spécifiques de Montpellier II n'ont jamais attiré d'étudiants. L'option TAL n'a jamais été ouverte, tandis que l'option de géographie vient de fermer. Une tentative d'ouverture d'une option orientée informatique et NTIC en DEUG ne semble pas non plus attirer beaucoup d'étudiants. Celle-ci a, par ailleurs, du mal à se justifier au sein d'une filière MASS.

Il reste donc deux options offrant des débouchés raisonnables aux étudiants. Avec un taux de réussite de 80%, ceux-ci s'insèrent plutôt bien. En SST, les 2/3 poursuivent en DESS à l'extérieur de Montpellier, ou même en DEA de biostatistique (Montpellier II), le tiers restant rentre dans la vie active. Avec l'option MP, ces proportions s'inversent.

Les deux DESS sont également en cohabilitation, mais avec de nouveaux partenaires :

- DESS Management international des PME et des territoires avec Montpellier I ;
- DESS Conseil et formation en éducation avec l'IUFM.

Les informaticiens de Montpellier III sont tous rattachés au Laboratoire d'informatique, de robotique et de micro-électronique de Montpellier (LIRMM), qui est une UMR CNRS dépendant principalement de Montpellier II. Ceci n'est pas sans conséquence sur le contenu de la filière MASS, qui n'a pas de cohérence propre au sein de Montpellier III. La mise en place des habilitations n'a pas été immédiate. Dans les négociations, c'est le ministère de l'Éducation nationale qui a en effet adressé une injonction forte pour la cohabilitation de la filière, et en particulier de la maîtrise, entre les deux établissements. L'absence d'une recherche reconnue et identifiée en mathématiques au sein de Montpellier III n'est sans doute pas étrangère à cette décision.

L'avenir de cette filière au sein de Montpellier III est problématique. Le Ministère a refusé une habilitation isolée alors que Montpellier II, disposant d'un pôle de gestion et de l'appui important de ses équipes de mathématiques, pourrait reprendre toute la filière, mais il faut tenir compte du moindre attrait des options typiquement scientifiques.

2 - D'AUTRES PISTES D'ACTION

D'autres pistes d'actions transversales pourraient être explorées. Par exemple, on ne trouve pas de formation spécifique aux sciences cognitives à Montpellier II. Cette discipline est enseignée dans la filière avec la physiologie. Actuellement, neuf enseignants-chercheurs appartenant à la 69^e section (neurosciences) effectuent une bonne partie de leurs enseignements dans la filière de psychologie de Montpellier III, qui comprend environ 500 étudiants en 2^e année de DEUG à Montpellier et 130 étudiants à Nîmes (soit 630 étudiants), 530 en licence et 65 en maîtrise.

Dans ce cadre, les biologistes (neurosciences) de Montpellier II assurent en moyenne 25% de la charge d'enseignement de ce cursus, les habilitations étant logiquement obtenues par Montpellier III. Un très gros effort a été accompli par l'équipe enseignante dans le cadre d'une professionnalisation : psychologie clinique, psychologie sociale, psychologie expérimentale. On pourrait suggérer un réel partenariat entre les deux universités dont bénéficieraient les neurobiologistes de Montpellier II.

Actuellement, les enseignants-chercheurs apparaissent uniquement comme des prestataires de service de Montpellier III puisque les diplômes ne sont pas cohabilités. On pourrait songer également à favoriser la création de filières professionnalisantes à sceaux multiples lettres - sciences - médecine.

À titre d'exemple, deux pistes pourraient être dégagées au niveau master à Montpellier¹ :

- une formation en neurobiologie du développement de l'enfant qui pourrait regrouper sciences (Montpellier II), lettres (Montpellier III) et médecine (Montpellier I) et concerner tous les métiers touchant au développement de l'enfant normal et pathologique (industrie du jouet, publicité, adaptation de l'outil informatique à l'enfant, centre psycho-pédagogique...). Ce type de formation paraît adapté à Montpellier compte tenu des compétences locales ;
- une formation type master sur le vieillissement (ou la longévité). Des propositions sont en cours d'élaboration par l'UFR de Médecine de Montpellier I, mais devraient concerner aussi les neurobiologistes de l'Université de Montpellier II et les enseignants de gestion.

Le Languedoc-Roussillon est le terrain opportun, en raison du vieillissement de la population, de l'attractivité de la région pour les retraités, du savoir-faire des équipes médicales et scientifiques et des psychologues.

¹ Dans le cadre du prochain contrat quadriennal 2004-2007 :

- Montpellier I et II proposent une offre harmonisée au niveau LMD en biologie - santé ;
- Montpellier II propose des masters en commun avec l'École d'agriculture, l'INRA, le CIRAD, dans le domaine agronomique.

III - LA COOPÉRATION IUFM - UNIVERSITÉS

Avec un peu moins de 4000 étudiants et stagiaires, dont plus de 1300 professeurs stagiaires des 1^{er} et 2nd degrés, l'IUFM de l'Académie de Montpellier occupe une place de carrefour au sein du site universitaire de la ville.

Lié par conventions et avenants annuels à cinq établissements d'enseignement supérieur (Montpellier I, II, III, Perpignan et Nîmes), participant aux diverses préparations aux concours de l'enseignement (32) et à la formation professionnelle initiale et continue, il est l'interface obligée des universités lorsque celles-ci abordent les problèmes de la pré-professionnalisation et de la formation des futurs enseignants qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

En ces domaines, l'IUFM participe à un DU avec Montpellier II et à un DESS avec Montpellier III. Il propose aussi l'organisation et l'encadrement de stages de pré-professionnalisation aux divers départements universitaires et projette de s'associer aux universités afin de définir un master avec une spécialité sur les métiers de l'enseignement. Un Centre d'études documentaires et de recherche en histoire de l'éducation (CEDRHE) offre également aux étudiants et chercheurs en épistémologie, didactique et histoire des disciplines de précieux fonds d'archives. Le Centre de recherche et de documentation (CRD) de l'établissement est, plus largement, un lieu d'information et d'échange pour tous les étudiants et stagiaires des universités montpelliéraines travaillant en didactique des disciplines et en sciences de l'éducation.

Dans le domaine de la recherche, outre les nombreuses participations individuelles des enseignants-chercheurs de l'IUFM à des équipes de recherche reconnues, l'institut possède une équipe mixte avec Montpellier III (DIDAXIS), une autre en partenariat avec Montpellier II, le Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation, formation (LIRDEF), et vient d'obtenir la constitution d'une Équipe de recherche technologique éducation (ERTE) en partenariat avec d'autres unités de recherche de Montpellier III.

Enfin, l'IUFM, qui a envoyé en 2002-2003 140 professeurs-stagiaires dans des établissements à l'étranger, a aussi un rôle à jouer dans le cadre des relations internationales de l'interuniversitaire montpelliérain.

IV - LA FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE

1 - LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL DES SERVICES DE FORMATION CONTINUE

On peut difficilement s'intéresser à la construction des coopérations interuniversitaires sans avoir d'abord compris le contexte institutionnel dans lequel s'inscrivent les services de formation continue des universités du site. On se permettra donc de revenir rapidement sur quelques caractéristiques, déjà évoquées dans les rapports sur chacun des établissements, et d'en aborder d'autres liées à de récents changements (deux des trois directeurs de service ont été nommés dans les six derniers mois).

Université de Montpellier I : DIDERIS

Une difficulté essentielle est due à l'absence d'une culture d'établissement liée à l'éclatement des disciplines et à la multiplication des sites. Cette situation, qui a des résonances sur l'organisation de la formation initiale, ne favorise pas non plus l'émergence d'une "identité formation continue". Malgré les tentatives de structuration et la coordination assurée par trois chargés de mission qui se partagent les différents secteurs, la direction du service semble sans grande illusion sur la reconnaissance de la mission formation continue par les UFR. Elle confirme que le service formation continue n'est toujours perçu que comme un lieu de "taxation" et non comme un partenaire à part entière. Ici, il faudrait d'abord, avant de travailler en interuniversitaire, apprendre à le faire en "inter-UFR".

La situation institutionnelle est pourtant en évolution favorable : alors que le directeur précédent n'était pas invité par le président lors des réunions de directeurs de composante, l'actuel directeur, professeur de l'UFR de Sciences économiques, responsable d'un DU en formation continue en économie de la santé, participe au Bureau de l'université depuis les dernières élections. Même s'il reconnaît que "*ce n'est pas la préoccupation prioritaire du président*", il confirme la volonté de l'équipe de direction d'inscrire la formation continue dans ses orientations.

La présidence est consciente de l'enjeu que représente la formation continue pour l'établissement, et témoigne d'une réelle confiance dans le professionnalisme de l'équipe de DIDERIS. Elle regrette que la charte formation continue - en discussion depuis 5 ans -, qui devrait permettre de rappeler les responsabilités des uns et des autres et de clarifier la part de "formation continue cachée" assurée dans les UFR par le biais d'associations, n'ait toujours pas été adoptée. Elle souhaite relancer ce travail et la discussion au CEVU et au CA sur le rôle effectif d'un service commun de formation continue.

Depuis la rentrée 2000-2001, DIDERIS est chargé d'animer le dispositif VAE (validation des acquis de l'expérience) de l'établissement et de veiller à la mise en place de procédures mieux coordonnées dans les différentes UFR : l'accueil et l'accompagnement des candidats se fait au service en lien avec les commissions de validation des UFR. On souhaite éviter ainsi les disparités de traitement des dossiers, aggravées jusqu'ici par l'éclatement des services de scolarité. Il y a donc à Montpellier I des signes forts d'une évolution institutionnelle qui, si elle n'a pas totalement abouti, souhaite renforcer le rôle fédérateur du service formation continue.

Université Montpellier II : CREUFOP - LR/UMII

La volonté politique de l'université en matière de formation continue est ici clairement affirmée, relayée par de nombreux débats en CEVU et en CA, et appuyée sur l'expérience et le professionnalisme d'un service de formation continue reconnu bien au-delà des frontières de l'université. La logique de rapprochement formation initiale/formation continue annoncée dans les débats des différents conseils est amorcée par la récente mise en place de correspondants d'UFR.

Un autre signe fort de cette orientation se manifeste avec la mise en place d'une cellule VAE coordonnée par le CREUFOP mais dans laquelle les composantes de l'université doivent prendre toute leur place. Une commission permanente de validation regroupe les responsables de composante, le vice-président CEVU, des représentants du CREUFOP et les responsables pédagogiques concernés par les demandes. Le CREUFOP est au centre du dispositif et assure l'accompagnement et la construction administrative du dossier du candidat.

Mais la crise qui a profondément affecté l'organisation du CREUFOP est loin d'être dépassée. Un audit interne a eu lieu en avril 2001 et l'ancien directeur de l'IUT de Nîmes, impliqué de longue date en formation continue, a accepté d'être administrateur provisoire. Le CREUFOP est "en phase de reconstitution" et la remise en ordre complète n'est pas prévue avant 2005. L'université a pris des engagements sur les personnels, mais l'équipe formation continue semble profondément affectée et c'est à sa re-mobilisation que travaille d'abord l'administrateur. On comprend alors que les personnels eux-mêmes, avant de se préoccuper des collaborations avec d'autres services, soient d'abord centrés sur le travail en interne.

En janvier 2002, le CREUFOP-Perpignan a pris son autonomie et le règlement du "divorce" semble difficile : en mars 2003, la situation n'était toujours pas réglée.

Université Paul-Valéry Montpellier III : SUFCO

Le contexte institutionnel lors de l'expertise ne favorisait pas la liaison entre la présidence et le service formation continue. On reconnaît que le SUFCO fait un bon travail grâce à "*une équipe d'administratifs qui sont de bons techniciens*", mais il faudrait faire évoluer son positionnement qui était, apparemment, trop détaché de l'université. Ce sont ces difficultés qui retardent l'intérêt des UFR pour ce secteur.

À la rentrée de septembre 2003, le service sera installé sur le campus. Au SUFCO, on voit d'un bon oeil cette initiative (la vétusté des locaux du centre-ville, dans lesquels s'exerce l'activité, devient difficile à supporter). Toutefois, on exprime la crainte d'être "noyé", sans bénéfice supplémentaire en termes d'intégration.

La direction du service exprime sa satisfaction devant l'évolution positive de l'activité dont témoigne l'augmentation régulière du chiffre d'affaires. Elle l'attribue à la forte motivation des personnels, mais ne cache pas son inquiétude au regard du peu de soutien de l'établissement : la charge de travail a été assumée par le même nombre de personnels, dont beaucoup ont des statuts précaires. Comme dans les autres établissements, la VAE a été confiée au SUFCO, qui est chargé de l'accueil des demandeurs et de la mise en place d'un référentiel de formation pour certains diplômes professionnels. On reconnaît que l'accompagnement des candidats ne peut être assuré correctement faute de moyens humains.

On regrette ici que la mission formation continue reste *“loin des préoccupations quotidiennes de l’université”*, et l’on évoque la difficulté à mobiliser les enseignants de formation initiale et le manque de reconnaissance de l’activité, perçue comme un service *“qui coûte”*.

La direction déplore encore la *“mauvaise”* image du SUFCO à l’extérieur : malgré une professionnalisation récente des formations, l’Université Paul Valéry reste perçue comme *“l’université littéraire”*, peu préoccupée par les métiers, et le SUFCO doit encore faire ses preuves auprès des financeurs publics ou privés.

Université de Perpignan : CREUFOP - LR/Perpignan

Il convient sans doute de prendre avec un peu de recul le point de vue du directeur du CREUFOP-Perpignan, en fonction depuis 1975, qui considère avoir été jusqu’ici traité comme un chargé de mission de Montpellier II, responsable d’une *“micro-antenne”* (dont il affirme qu’elle assurait la moitié du chiffre d’affaires, alors que les chiffres fournis par le coordonnateur de l’académie annoncent un tiers pour Perpignan et deux tiers pour Montpellier). Les relations avec la coordination régionale sont décrites comme strictement formelles et sans intérêt pour le service.

Au-delà de ce que cela révèle des conflits personnels, il faut être attentif à ce que ce ne soit pas le signe d’une volonté de rupture plus profonde. Et il faudra suivre de près les relations privilégiées mises en place avec le service commun de formation permanente de l’Université de Barcelone (*Fondacion Bosch i Gimpera*), *“partenaire naturel”* selon le directeur du CREUFOP-Perpignan : elles sont significatives de re-positionnements renvoyant à de nouvelles logiques de territoires. Il serait naturel aussi que ces relations n’excluent pas les universités de Montpellier.

L’équipe de direction désire que les relations avec l’Université de Montpellier II se normalisent rapidement. On est conscient de la tentation d’isolement du service formation continue, installé dans des locaux éloignés du campus, et qui a jusqu’ici travaillé en parfaite autonomie. Il y a une évidente volonté de se *“réapproprier”* la mission formation continue et de mieux comprendre le fonctionnement du service.

On souhaite que la compétence en ingénierie pédagogique des personnels soit désormais mise au service de l’ensemble de l’établissement, même si on connaît la difficulté qu’il y a à mobiliser les enseignants de formation initiale (une réflexion est engagée sur les modalités de reversement aux composantes, ce qui serait susceptible de les *“motiver”*). La mise en place de la VAE paraît une bonne occasion et Perpignan aimerait bénéficier de l’expérience des établissements de Montpellier sur ce dossier. Reste à convaincre le directeur du service de l’avantage qu’il y a à conserver des relations avec la coordination régionale.

En résumé, on peut observer partout des volontés politiques favorables au travail d’intégration de la formation continue dans les logiques d’établissement. Les situations sont différentes selon les universités, mais les discours sont partout les mêmes. Au moment de la construction du LMD, les vice-présidents CEVU sont partout sensibilisés à la nécessité d’utiliser l’expérience des équipes formation continue et de la transférer aux composantes. L’enjeu de la VAE a été compris et permet aussi une meilleure reconnaissance de ce que peuvent apporter les compétences des services en matière d’ingénierie de formation : on compte bien s’appuyer sur eux pour faire évoluer l’offre de formation.

La nécessité d’un travail en interuniversitaire pour la formation continue est intégrée aux discours des équipes de direction : *“la formation continue devrait être articulée entre les établissements”*. Mais il reste à desserrer quelques freins et à faire évoluer les mentalités au sein des services de formation continue.

2 - LES FREINS À L’ORGANISATION INTERUNIVERSITAIRE

Le poids de l’histoire...et des chiffres d’affaires

L’offre de formation

La situation économique en Languedoc-Roussillon n’invite pas nécessairement aux collaborations. Dans ce contexte, chacun des services de formation continue pourrait considérer que ce que certains font, d’autres ne le feront pas..., surtout quand les domaines de compétences des uns et des autres sont relativement flous.

Au-delà de ce que l'on connaît déjà de l'éclatement de la gestion en plusieurs établissements - qui a naturellement des résonances sur l'activité formation continue -, quand on consulte l'offre des différents services, on s'aperçoit que les collaborations entre plusieurs établissements sont presque inexistantes. Le seul diplôme annoncé comme interuniversitaire est le DESS en Sciences du risque qui associe les trois établissements selon leurs domaines de compétences (droit, psychologie, géographie, sciences). Si le SUFCO présente le DESS Activités et Aménagements littoraux et maritimes comme un diplôme cohabilité, le CREUFOP l'annonce comme un diplôme de l'Université de Montpellier II et DIDERIS n'en parle pas. Un DESS Journalisme scientifique et technique, ou un DU Français langue étrangère sont organisés par DIDERIS sans qu'il y ait de référence à une quelconque forme de collaboration avec l'Université de Montpellier III. On peut rappeler encore un projet de formation sur l'interculturel (qui n'a pas abouti), pour lequel le SUFCO dit avoir cherché des partenariats avec l'INP Grenoble, faute de trouver des interlocuteurs à Montpellier II.

Pour le reste des coopérations pédagogiques, le seul service qui en fasse état est le CREUFOP-MII et il s'agit de deux DESS proposés en partenariat avec le CNAM : le DESS double compétence Informatique appliquée aux organisations et le DESS-master Techniques nouvelles de l'informatique. Toutefois, il est à remarquer que cela ne semble pas affecter les relations entre les services : on n'est pas très soucieux du respect des territoires ; on considère simplement qu'il n'est pas dans les habitudes de faire appel aux compétences des autres, et l'on met au compte de "conflits personnels" ce qu'ailleurs on nommerait concurrence ou difficulté de collaboration.

Le secteur dominant

Un regard rapide sur les indicateurs d'activités 2002 est révélateur et donne la mesure des écarts entre les secteurs d'intervention :

	Chiffre d'affaires en millions d'€	Nombre de stagiaires
Montpellier I	1,3	924
Montpellier II	2,92	986
Montpellier III	1,22	1 700
Perpignan	0,8	421
CNAM	2,75	3 286

Source : Coordination régionale de la formation continue

Dans les services, on ne se prive pas de mettre ces chiffres en rapport avec la nature de l'activité et le nombre de personnels affectés à la mission formation continue de chaque établissement. Et c'est sans doute là que l'on trouve une des difficultés majeures : l'image du CREUFOP est dégradée.

Après avoir été pendant de nombreuses années "le modèle dominant", le CREUFOP doit assumer ses propres contradictions, admettre ce qui apparaît aux autres comme l'échec d'une organisation et apprendre à intégrer d'autres logiques. Les autres services entretiennent avec lui des relations contradictoires : tout en reconnaissant la pertinence de son expérience, ils n'acceptent pas toujours d'en bénéficier. Le CREUFOP, malgré ses difficultés, et bien qu'il s'en défende, a la réputation d'être "hégémonique".

Or, en matière de coopération sur le site, la volonté politique de Montpellier II est affirmée et l'université est très active sur un certain nombre d'opérations prises en charge par le Pôle européen : le projet MuséUM, l'UOMLR. En formation continue, le positionnement du CREUFOP est une réelle difficulté et rend les choses plus complexes. Les autres services ne lui accordent pas leur pleine confiance et lui reprochent parfois ses initiatives (on le verra à l'occasion de la mise en place du Salon régional de la formation continue). On peut se demander si cette situation n'est pas en partie à l'origine du mauvais fonctionnement de l'actuelle coordination régionale.

Une coordination régionale mal structurée

Le coordonnateur régional, nommé en 1993, termine son mandat en juillet 2003. Auparavant, il avait été directeur-adjoint, puis directeur du CREUFOP, dans les périodes de pleine croissance du service de formation continue de Montpellier II (de 1973 à 1993). Son regard sur les choix stratégiques de ses collègues directeurs de service n'est pas franchement positif. Au cours d'une récente réunion avec l'équipe formation professionnelle de la Région où il dit "*avoir parlé clair*", on lui reproche de ne pas avoir défendu l'intérêt des universités sur le dossier VAE.

Il n'y a pas de réunion régulière de la coordination, sans doute parce qu'il n'y a pas vraiment matière à coordination. Ainsi, les relations avec le Conseil régional ne sont pas harmonisées : chacun négocie directement sans passer par le coordonnateur pour faire remonter ses besoins et définir des priorités. Depuis trois ans, l'enveloppe du PRQ (programme régional qualifiant) n'a pas bougé et la part de chaque établissement est figée. Cette situation semble ne déranger personne.

Le Comité académique de la formation continue est la seule réunion officielle. Elle est convoquée et présidée par le recteur une fois par an. Après un exposé des directeurs des trois services de formation continue et du directeur du CNAM sur la situation et les perspectives dans les établissements, le coordonnateur régional et le directeur académique à la formation continue font le point sur les indicateurs globaux d'activité. Cette réunion est perçue comme "une grand-messe", néanmoins nécessaire pour faire le point. La situation n'est pas pour autant tendue : les relations restent cordiales et cet état de fait semble finalement convenir à tous. On considère que l'information circule et que, lorsqu'on fait appel au coordonnateur pour certains dossiers particuliers, comme le projet FSE-VAE, il organise efficacement le travail.

Si besoin est, une forme de coordination non officielle peut émerger. Ainsi, lors de la mise en place du PARE (programme d'aide au retour à l'emploi), les directeurs de service ont pris l'initiative d'une rencontre avec l'ASSEDIC, à laquelle le coordonnateur n'a pas été convié... sans pour autant mal l'interpréter.

Les services ont développé une forme de refus de "l'institutionnel" et considèrent que les relations individuelles tiennent lieu de coordination. Il y a là un vrai point de difficulté sur lequel il faudrait intervenir. Pour qu'une coopération durable s'installe, la coordination régionale doit être repensée. On imagine ce qui pourrait changer avec la nomination, en juillet prochain, d'un nouveau coordonnateur soutenu par les équipes présidentielles et qui aurait un mandat clair : impulser une véritable politique interuniversitaire en formation continue.

Des réticences envers des espaces à partager

Le Pôle, lieu de partenariat ? Si les vice-présidents CEVU reconnaissent volontiers au Pôle européen la mission de "favoriser les actions fédératrices" des universités, les directeurs de service sont, semble-t-il, moins convaincus des avantages qu'ils pourraient trouver à collaborer au travers de cette structure pour développer des actions transversales.

Depuis quelques mois, le coordonnateur qui avait jusqu'alors assuré sa fonction depuis son bureau de Montpellier II a été installé dans les locaux du Pôle. Cela pourrait être perçu comme symbolique du rôle fédérateur du Pôle. Il n'en est rien. Le directeur du Pôle considère que cette installation est "conjoncturelle" et parle plus spontanément des actions en direction des étudiants étrangers ou de la valorisation de la recherche : la formation continue n'est apparemment pas dans son champ direct d'intervention.

Il est significatif de constater que le projet de contrat quadriennal du Pôle ne fait aucune référence à la mission formation continue des établissements, pas plus que sa plaquette de présentation ou son site Internet. Une réflexion est, semble-t-il, engagée autour d'un portail commun mais, dans les services, on l'évoque sans grande conviction ; chacun se contente de ses propres supports de communication. Un service proposé par le Pôle, "Veille sur les TICE dans la formation professionnelle", est à peine connu des services et jamais utilisé.

La seule action évoquée de façon positive est la journée "Portes ouvertes formation continue" co-organisée par les trois services, sous l'égide du Pôle européen. Encore faut-il remarquer que son rôle est réduit à celui de financeur et de lieu d'accueil de la manifestation. Les services gardent l'entière initiative de l'organisation et c'est le chargé de communication du SUFCO qui conçoit les supports d'information.

3 - DES COLLABORATIONS EFFECTIVES

En formation continue, sur le site de Montpellier, il n'y a donc pas de coopération institutionnelle forte. Il ne faudrait pas pour autant en conclure que rien ne se fait : des actions transversales existent, certaines depuis plusieurs années : elles sont souvent le fait d'initiatives individuelles, mais aussi le signe d'une culture commune qui pourrait se développer si elle était encouragée.

Les solidarités entre services

On a vu que les services de formation continue avaient ici, comme dans la plupart des universités françaises, quelques difficultés à se faire reconnaître dans leurs établissements. Confrontés aux mêmes difficultés et aux particularités de la réglementation formation continue qui impose des échanges d'informations et d'expériences, ils ont développé un peu partout "le sens du réseau" (la Conférence des directeurs de SFCU en est le symbole au plan national). À Montpellier comme ailleurs, même s'il reste informel, existe "un réseau" des services formation continue.

C'est sur les relations interpersonnelles déjà évoquées plus haut que s'appuient les échanges. Les équipes administratives assurent "la mémoire" des services et c'est à travers elles que se tissent les liens. Ainsi, le directeur adjoint du SUFCO confirme qu'à l'occasion de la mise en place d'un futur CFA, il a bénéficié de l'expérience de l'équipe apprentissage de DIDERIS et tous les responsables affirment que, lorsque les enjeux sont importants, ils savent s'organiser collectivement (surtout si cette organisation ne leur est pas imposée et s'ils en gardent l'initiative).

Des manifestations interuniversitaires

Plusieurs événements permettent aux trois services des universités de Montpellier de se rencontrer sur des objectifs communs. Le CREUFOP-Perpignan n'est pas impliqué dans ces opérations.

Les Rencontres de l'entreprise et du système de formation en Languedoc-Roussillon, organisées depuis 1998 à l'initiative de DIDERIS. Cette journée rassemble chaque année des représentants du monde de l'entreprise et de la formation et permet des échanges sur des problématiques communes (le thème retenu pour 2002 était "Stratégies d'entreprise et continuité des parcours professionnels individuels"). L'originalité de ces rencontres tient dans le fait qu'elles sont préparées par des groupes de travail pendant plusieurs mois (de mai à novembre) et que les participants se retrouvent régulièrement. Depuis deux ans, le SUFCO participe activement à ces travaux et DIDERIS souhaite voir le CREUFOP, "qui n'a jusqu'ici pu se joindre à eux pour diverses raisons", s'y engager. Cette initiative est une occasion de faire travailler les équipes ensemble et de les confronter collectivement à d'autres acteurs de la région (ASSEDIC, AFPA, Syndicats, Fonds d'assurance formation, etc.).

Les Portes ouvertes sur la formation continue à l'université, journée organisée par les services formation continue des trois universités. Cette manifestation permet aux services de présenter conjointement leur offre de formation : une plaquette est éditée à cette occasion. Depuis six ans, responsables de formation des entreprises, salariés et demandeurs d'emploi trouvent dans un même lieu, le Pôle européen, l'ensemble des informations nécessaires pour reprendre une formation à l'université. Des conseillers de l'ANPE, de l'APEC, du FONGECIF, de l'OPCAREG, de l'AGEFOS, et de l'AGEFOS-PME sont invités et répondent aux questions des visiteurs. Cette manifestation est une occasion unique pour les services de se présenter de façon parfaitement coordonnée : c'est un exemple de coopération réussie.

Le Salon régional de la formation continue, organisé par un comité auquel seul participe le CREUFOP-UMII aux côtés du CNAM, du réseau DAFCO-CAFOC-GRETA et de la CODIGE. Cette manifestation, de plus grande envergure, soutenue par le Conseil régional et la DRTEFP, rassemble pendant deux jours au Corum¹ organismes de formation publics et privés. DIDERIS et le SUFCO tiennent un stand, mais expriment quelques réticences : ils reprochent au CREUFOP de ne pas avoir joué le jeu de la solidarité interuniversitaire dans cette opération. On retrouve ici quelques divergences anciennes. Quoi qu'il en soit, le plus important reste que l'offre de formation continue de l'ensemble du site soit disponible pour le public qui assiste à ce salon. Et c'est encore une occasion de fédérer les équipes.

La mise en place de la VAP et la VAE : occasions concrètes de partage d'expériences. C'est le terrain sur lequel les volontés politiques s'affirment avec le plus de fermeté : les vice-présidents CEVU des trois établissements sont, sans aucune ambiguïté, acquis à la cause et conscients des enjeux et des évolutions indispensables pour permettre l'accès à l'université par ce biais. Ils souhaitent que, sur ce point, la réflexion s'engage dans l'ensemble des composantes et en interuniversitaire.

C'est aussi le terrain sur lequel les compétences des services sont reconnues par les institutions : ils ont partout un rôle central.

Et c'est encore le terrain sur lequel les collaborations interuniversitaires sont effectives : les équipes sont engagées dans un véritable travail de partenariat. Les chargés de mission VAP-VAE (loi de 1984 : validation des acquis professionnels et loi de 2002 : validation des acquis de l'expérience) des trois établissements se rencontrent souvent pour un travail autour de la lecture des textes et de la mise en place des procédures. Des supports d'information pour le public ont été réalisés en commun et il n'est pas anodin de noter que les dossiers de candidature sont identiques dans les trois établissements. Ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît.

Les trois services envisagent de mutualiser le plan de formation des personnels, particulièrement la formation des jurys, et les chargés de mission y travaillent. En revanche, il n'est pour l'instant pas question d'envisager des dispositifs d'accueil et d'accompagnement communs. Il est vrai que le nombre de dossiers traités et les services proposés aux candidats diffèrent d'un établissement à l'autre.

En 2002, à Montpellier I, sur les 162 dossiers traités, la moitié des candidats ont bénéficié d'un entretien avec un conseiller formation du service et ont pu, si nécessaire, s'inscrire à l'APPUI (Atelier permanent de pédagogie universitaire individualisé).

À Montpellier II, 105 dossiers ont été traités par les commissions. On annonce ici un projet ambitieux : les candidats auront à leur disposition des services en ligne : information, conseil, assistance au montage de projets individuels, procédures d'évaluation des compétences et soutien pédagogique individualisé (on imagine ce que ce projet, mutualisé, pourrait devenir...).

À Montpellier III, la demande du public est beaucoup plus importante : 451 dossiers ont été traités par les commissions (409 au titre de 85, 42 au titre de 2002) et l'on regrette que le service n'ait actuellement pas les forces nécessaires pour proposer un accompagnement individuel aux candidats.

Ceci explique en partie que l'on n'ait pas réussi à trouver un accord sur la facturation : à Montpellier I, un candidat s'acquitte de 50 € pour un dossier 1985 et de 200 € pour un dossier 2002, à Montpellier III de 30 € quelle que soit la nature de la demande. Il faut signaler que cette question reste partout délicate et que, malgré un important travail effectué au plan national, elle n'est pas réglée non plus dans les académies qui bénéficient d'une coordination effective.

¹ Espace d'exposition de Montpellier.

On comprend mal que ce travail commun ne soit pas mieux valorisé dans les supports de communication des uns et des autres : seul le CREUFOP, sur son site Internet, donne des informations : les coordonnées des correspondants VAE des autres services et du DAVA (Dispositif académique de validation d'acquis).

Dans chacun des établissements, le développement de la VAE est un objectif central du contrat d'établissement. On peut s'étonner que cette question ne soit pas prise en compte dans sa dimension interuniversitaire : seul DIDERIS fait état d'un projet de *"renforcement du partenariat avec les services formation continue de Montpellier I et II"*. Dans le contrat quadriennal de Montpellier II, on trouve une brève référence à ce travail interuniversitaire et à un projet de *"guichet unique"* (qui serait pourtant dans la suite logique du travail entrepris et dans la ligne des missions du Pôle). On ne trouve aucune évocation du travail interuniversitaire dans le projet de contrat quadriennal de Montpellier III. Une demande de financement FSE a été déposée l'an dernier. Les services restent discrets sur les raisons de son refus (*"le dossier a été mal préparé"*). Une nouvelle demande sera déposée cette année. Un groupe de travail, animé par le coordonnateur régional, a été mis en place.

Conclusions

En formation continue, on le voit, les coopérations interuniversitaires sont possibles. Il reste à consolider ce qui repose, actuellement, sur la seule bonne (ou mauvaise) volonté des uns et des autres. Cela ne saurait tenir lieu de politique. Il faudra que les responsables universitaires confirment leur intérêt pour cette mission et donnent aux services de formation continue les moyens de conquérir leur légitimité dans les établissements.

Il ne sera pas inutile sans doute de rappeler aussi, ici ou là, que les services de formation continue sont au service de l'institution. C'est la première étape, déjà bien engagée dans la plupart des universités.

Le consensus relatif entre les équipes de formation continue, s'il est un point important, ne saurait suffire à construire une politique interuniversitaire : il faut qu'elle s'appuie sur une coordination régionale effective. La nomination du prochain coordonnateur sera un élément décisif et l'occasion, pour les présidents, de faire passer des messages forts. Le rôle du Pôle européen, dans ce dispositif, devra alors être précisé : on ne saurait le cantonner à celui qu'il tient actuellement. Là encore, les personnels des services seront plus volontiers impliqués si les volontés politiques sont clairement annoncées, mais il est symptomatique qu'en formation continue, comme en d'autres domaines, le pôle européen apparaisse aujourd'hui comme le lieu où les rapprochements sont possibles.

V - LE PROJET D'UNIVERSITÉ OUVERTE MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON (UOMLR)

Le Pôle européen et AGROPOLIS ont pris l'initiative d'élaborer avec leurs partenaires un projet d'enseignement ouvert et à distance de dimension nationale et internationale. Son objet est d'appuyer les dynamiques internes et les projets des établissements, de leur donner des moyens complémentaires et une plus grande lisibilité.

Un état des lieux a permis de mesurer le développement, en région Languedoc-Roussillon, de l'offre de formations ouvertes et à distance dans les établissements d'enseignement supérieur. Plus de 40 actions ont été recensées, dont 12 formations ou modules de formation sont d'ores et déjà opérationnels. Ces actions touchent à la fois un public en formation initiale (53% des actions), mais également en formation continue (30%). Certains enseignements sont d'ailleurs mis en place pour les deux types de public (17%). L'offre est pour l'instant très hétérogène. En effet, certaines actions portent sur des filières complètes de formation, mais une grande majorité ne concerne que quelques heures de cours. La diffusion de cette offre reste très limitée ; elle ne touche pour l'instant qu'un public restreint.

Il existe des équipes de recherche régionales, notamment au LIRMM, à l'ERIEE à Nîmes et à Montpellier III (CERIC), qui peuvent apporter des contributions précieuses dans les domaines de l'ingénierie des dispositifs et des systèmes pour la formation à distance.

1 - L'OBJECTIF VISÉ

Il s'agit de la mise à disposition de cursus existants ou nouveaux aux étudiants distants, mais aussi aux étudiants présents sur les campus, auxquels ils apporteront des ressources pédagogiques et d'auto-évaluation en ligne. Pour chaque axe thématique, les programmes seront bâtis sur une réelle analyse des besoins et non sur une logique de l'offre. La qualité du tutorat, le suivi et la formation des tuteurs feront partie intégrante des dispositifs de formation mis en place.

2 - LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Les établissements suivants ont pris part à la phase initiale du projet :

- 4 universités : Montpellier I, Montpellier II, Montpellier III et Perpignan ;
- 9 écoles d'ingénieurs : IAMM, CNEARC, EMA, ENGREF, ENSAM, ENSCM, ENSIA-SIARC, ISIM, ERIIE (Nîmes) ;
- 6 organismes de recherche : CEMAGREF, CIRAD, CNRS, INRA, IRD, INSERM ;
- 3 centres et équipes de recherche régionaux : CERIC, EMA-EERIE, LIRMM ;
- 4 autres partenaires : CINES, CNAM-LR, IUFM, École supérieure de commerce de Montpellier.

Si les publics visés et les objectifs sont tout à fait classiques, il est à noter que, pour une fois, sur un champ où les universités sont peu présentes, elles ont été ici capables de monter en commun une action transversale. Mais, originalité du site, c'est une structure de recherche, AGROPOLIS, qui copilote l'opération avec le Pôle européen. Il faut une stimulation extérieure pour pousser les universités à collaborer.

3 - UN PROJET PRÉVU EN DEUX PHASES

- Pendant la durée du contrat quadriennal 2003-2006, le Pôle européen accueillera l'UOMLR en tant que structure de gestion et de coordination scientifique et pédagogique du projet, en partenariat avec AGROPOLIS. Le Pôle est en effet un GIP (groupement d'intérêt public), entité juridique pouvant recevoir des financements des ministères de tutelle et des collectivités locales. Avant la fin du contrat, la transition vers une structure pérenne devra être étudiée puis préparée ;
- À partir de 2007 (au plus tard), l'UOMLR devra être dotée d'un statut juridique et économique plus adapté, en particulier à ses missions de production et de diffusion.

4 - L'UNIVERSITÉ OUVERTE MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON, LIEU DE MUTUALISATION ?

L'UOMLR est présentée comme "un grand projet commun" qui concerne donc, parmi d'autres partenaires, les trois universités. Le texte, qui devait être inclus dans les contrats de chacun des établissements, annonce un objectif clair : *"créer une coopération forte entre les partenaires favorisant la création de cursus diplômants et de formations continues dans une approche qualité [...] tout en faisant des économies d'échelle et en gagnant en visibilité"*. Cet objectif est particulièrement bien intégré par les politiques. Les directions universitaires affirment toutes leur intérêt pour l'usage des TICE, et sont convaincues de la nécessité de mutualiser les moyens et les expérimentations dans le cadre de l'UOMLR.

On peut donc imaginer que l'UOMLR sera susceptible de coordonner aussi les forces de la formation continue sur le terrain de la FOAD. Mais il faut bien admettre que l'adhésion des équipes formation continue à ce projet sera sans doute plus difficile à obtenir. À DIDERIS comme au SUFCO ou au CREUFOP-Perpignan, on reste réservé. Le mécanisme de labellisation des formations apparaît partout beaucoup trop complexe et, là encore, on mesure mal ce que pourrait apporter cette opération puisque les échanges d'expériences se font "sur le terrain, entre individus" ou ne se font pas.

Il est là encore significatif de remarquer que, si la partie formation continue du contrat quadriennal de chacun des établissements fait état de projets en matière de FOAD, aucun ne fait référence à l'UOMLR ni à une quelconque collaboration entre services. On peut en particulier regretter que la solide expérience du CREUFOP en matière d'utilisation des TICE et la mise en place d'une didacthèque régionale ouverte aux formateurs ne soit pas mieux exploitée collectivement. Autant dire qu'il faudra quelques incitations fortes avant que les uns et les autres acceptent de partager des compétences et admettent l'idée que des collaborations pourraient se mettre en place dans un cadre institutionnel, dont beaucoup aujourd'hui estiment qu'il est "artificiel".

VI - PERSPECTIVES

Les trois universités devraient saisir l'occasion de la mise en place du LMD pour proposer une nouvelle architecture de formation avec, d'une part, un axe professionnel et, d'autre part, un axe recherche. Les enseignements modulaires existants serviraient en grande partie à ce double objectif. Les idées de formations pluridisciplinaires et pluri-universitaires doivent être encouragées.

La réorientation des étudiants pourrait être améliorée :

- par la mise en place de modules de découverte communs aux trois universités ;
- par une réflexion approfondie avec les STS et les IUT.

On voit bien toutes les potentialités qui ne sont pas activées faute d'un engagement suffisamment fort des présidences d'université, de préventions nombreuses venant du passé et de balisage de territoires d'équipes, d'écoles de pensée, ou même tout simplement de l'idée que ce ne serait pas possible étant donné tout ce qu'il y aurait à déplacer. Ceci est tout à fait regrettable, mais doit être dépassé.

CNE

LE SITE UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

LA RECHERCHE

La recherche est un élément de très grande qualité dans l'académie. C'est grâce à la recherche intégrant le potentiel universitaire que doivent se développer l'enseignement d'un côté, l'économie et l'emploi de l'autre, en confortant les relations entre les formations et l'emploi. Le CNER consacrant un rapport au site de Montpellier, le présent rapport se limitera à confirmer ou compléter le rapport du CNER sur des aspects plus spécifiquement universitaires.

I - LES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LA RECHERCHE

1 - LES PERSONNELS

En France, le secteur de la recherche publique civile compte près de 29 000 chercheurs et 47 000 enseignants-chercheurs, soit au total 76 000 personnes. Environ un tiers d'entre eux (24 187) travaille en Ile-de-France. Plus de 10% (7860) sont en Rhône-Alpes, 8% (6077) en PACA, 6,5% (4953) en Midi-Pyrénées et 5% (3799) en Languedoc-Roussillon. La région compte 4% des 46 784 enseignants-chercheurs, 5,3% des 11 383 chercheurs du CNRS, 9,3% des 4854 personnels des autres EPST et 6,8% des autres organismes de recherche (12 921), soit globalement 5,5% du total des chercheurs en équivalent temps plein.

Le *ratio* du personnel scientifique de la recherche publique par rapport à la population fait apparaître la densité élevée de l'Ile-de-France avec 22,1 scientifiques pour 10 000 habitants (la moyenne nationale étant de 13). Le Languedoc-Roussillon vient en 3^e position (16,6), juste derrière Midi-Pyrénées (19,5). Si l'on prend le *ratio* de R&D publique par rapport au PIB régional, c'est la région Midi-Pyrénées qui arrive en tête (avec un *ratio* de 23,9/1000) devant le Languedoc-Roussillon (17,2/1000) et l'Ile-de-France (11,7/1000).

La recherche publique est donc un atout stratégique et attractif de la région ; sa croissance est régulière : 600 emplois directs ont été créés en 5 ans, qui viennent renforcer les secteurs existants et/ou développer de nouveaux axes porteurs.

2 - LE POIDS DES EPST

Dans certaines régions, les enseignants-chercheurs représentent plus de 90% du potentiel, contrairement à l'Ile-de-France (48,5%) et au Languedoc-Roussillon (49%). Dans cette région, les chercheurs du CNRS représentent 15,8% de l'ensemble, 4^e position après l'Alsace (26%), l'Ile-de-France (21,3%) et Rhône-Alpes (17,5%). Les autres EPST ne dépassent 10% du total régional qu'en Auvergne (11,5%) et en Languedoc-Roussillon (11,9%). Les autres organismes de recherche vont de 0,3% en Franche-Comté à 29,6% en Midi-Pyrénées. Le Languedoc-Roussillon est en 2^e position avec 23,2%.

Le Languedoc-Roussillon bénéficie donc d'une concentration exceptionnelle d'organismes de recherche : si le potentiel scientifique et technique (10 000 personnes) est à 70% employé à Montpellier, Nîmes, grâce à son École supérieure d'électronique et d'informatique (EERIE) alliée à l'École des mines d'Alès, Marcoule, avec son Centre de recherche nucléaire, et l'Université de Perpignan représentent d'autres pôles de compétence reconnus. Les domaines de recherche principaux (on y reviendra plus en détail) sont les sciences de la vie, notamment la biochimie et la physiologie moléculaire et cellulaire, et la physique, les mathématiques, l'étude des matériaux, composant et procédés.

Reste l'agronomie qui bénéficie de la structure la plus forte à travers AGROPOLIS à Montpellier, qui regroupe une vingtaine d'établissements publics d'enseignement et de recherche (INRA, ENSAM, CEMAGREF, ORSTOM, CIRAD, etc.).

3 - LA TRÈS FAIBLE IMPLICATION DES ENTREPRISES

Quel que soit le critère retenu, le Languedoc-Roussillon est toujours dans le peloton de tête des régions en ce qui concerne le potentiel de recherche. Mais cela est dû à une très forte concentration en recherche publique qui masque la très grande faiblesse de la recherche privée (1% de la recherche privée française). Ainsi, le poids scientifique réel de la recherche publique en Languedoc-Roussillon (en nombre d'agents, en budgets, en renommée européenne et internationale) contraste avec la faiblesse économique et industrielle. Seuls 10% des contrats passés par les organismes de recherche publique le sont avec des PME-PMI. La recherche privée est presque inexistante.

4 - L'ÂGE DES ACTEURS

Les enseignants dans l'enseignement supérieur (janvier 2002)

	Effectif	Âge moyen	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées Orient.
Professeurs	774	54		18	675		81
MCF	1 205	46	1	28	995	1	180
Assistants	46	55			43		3
PRCE	446	46	13	54	284	8	87
Autres titulaires	293	31		8	228		57
Autres non titulaires	10	55		2	8		
Total	2 774	47	14	110	2 233	9	408

Source : Fichier paye de la Trésorerie générale, note 01-07

Départs en retraite prévisibles dans les dix prochaines années* des enseignants-chercheurs de l'académie

	Départ dans les 10 ans	Nombre de postes	%
Maths - Informatique	68	173	39,30
Phys. et Sc. de l'ingénieur	138	269	51,30
Sciences de l'univers	31	52	59,61
Chimie	92	165	55,75
Sciences de la vie	290	566	51,23
Sciences humaines	183	452	40,48
Sciences de la société	109	289	37,31
Total	911	1 966	46,33

Source : MEN - DPE

* base 2001

Si l'on se réfère au fichier paye de l'Académie de Montpellier, on voit qu'elle est, avec l'Académie d'Aix-Marseille, celle qui a la plus grande part de personnels enseignants du supérieur de plus de 50 ans (+de34%).

En ce qui concerne uniquement les enseignants-chercheurs, leur âge moyen était, au 31 décembre 2000, de 49,6 en Languedoc-Roussillon, soit l'âge moyen le plus élevé de toutes les régions françaises, (moyenne nationale : 47,47) ; pour les chercheurs, il était de 46,06 pour une moyenne nationale de 46,44¹.

Les enseignants-chercheurs des secteurs STU et chimie vont massivement partir à la retraite au cours des dix prochaines années (environ 6 sur 10) ; les secteurs lettres, sciences humaines et sociales, mathématiques et informatique seront proportionnellement moins touchés par ces départs (environ 4 sur 10) ; les secteurs physique-sciences pour l'ingénieur et biologie-santé perdront environ un enseignant sur deux. Au cours de l'évaluation des universités de Montpellier, il n'est pas apparu que ce phénomène était suffisamment pris en compte dans les prospectives des établissements. C'est pourtant une donnée incontournable qu'il conviendrait d'anticiper.

¹ "La recherche scientifique française : les enseignants-chercheurs et les chercheurs des EPST. Situation démographique au 31 décembre 2000", OST, avril 2002.

II - LE POIDS DE LA RECHERCHE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

1 - LA DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE

Les trois quarts des 9,5 milliards d'€ qui constituent la dépense intérieure de recherche publique civile sont concentrés dans cinq régions : Ile-de-France (41,5%), Midi-Pyrénées (10,5%), Rhône-Alpes (9,8%), PACA (7,5%) et Languedoc-Roussillon (6,1%). Sept régions pèsent chacune moins de 1% du total national.

2 - LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Si l'on mesure la production scientifique¹ en termes de publications (hors sciences humaines et sociales) à partir des données de l'OST, on trouve en tête l'Ile-de-France avec 38% des publications scientifiques, suivie par la région Rhône-Alpes (11,7%), la région PACA (7,3%), Midi-Pyrénées (5,1%) et le Languedoc-Roussillon (4,8%). Dans un classement des régions européennes, Montpellier apparaît à la 40^e place sur 503 en valeur absolue, et à la 30^e place si on la rapporte à la population, derrière Paris *intra-muros*, l'Essonne et Grenoble.

Le poids relatif des régions a évolué entre 1995 et 1999, avec une décroissance de l'Ile-de-France ; le Languedoc-Roussillon a progressé de 6% (106 sur une base de 100 en 1995). Les points forts de la région sont la biologie appliquée (12,8% des publications, 2^e position après l'Ile-de-France), la biologie fondamentale, (6,1% des publications françaises), la chimie (5,3%) et les sciences de l'univers (6%). Les points faibles, sur ce seul critère, sont les mathématiques, la physique, les sciences pour l'ingénieur et, de façon plus étonnante, la recherche médicale (3,8% des publications françaises).

En 1999, un tiers des thèses soutenues en France l'ont été dans une université de la région Ile-de-France (37,4%). Le Languedoc-Roussillon est en 5^e position avec 5%, derrière Rhône-Alpes (12%), Midi-Pyrénées (5,7%) et PACA (5,6%), mais le nombre de thèses soutenues est en diminution régulière depuis 1994.

La région Languedoc-Roussillon représentant, en moyenne, environ 6% du potentiel national de recherche, il apparaît donc que la production de publications et de thèses est inférieure à la potentialité qu'offre les ressources humaines.

III - LE CPER 2000-2006 : LES THÉMATIQUES DE RECHERCHE

Le contrat de plan État-Région (CPER) 1994-1999 a consolidé la croissance de la recherche publique en affichant des lignes directrices lisibles et incitatives :

- le rapprochement de la recherche universitaire et des organismes de recherche ;
- le rapprochement de plusieurs organismes (et/ou institutions) de recherche sur un même projet ;
- la mise en œuvre d'une politique de "campus" sur l'agglomération montpelliéraine ;
- le renforcement de "sites", dans les quatre autres départements de la région, et la mise en place d'articulations universitaires.

Les financements inscrits au CPER 2000-2006 s'élèvent (selon les sources du CPER de l'année 2000) à 233,24 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche. La part de l'État est de 125,77 M€, celle de la Région de 76,99 M€ et celles des autres collectivités territoriales de 30,48 M€. Les grandes opérations immobilières sont le quatrième bâtiment à Richter pour 18,29 M€, 19,81 M€ pour Nîmes, 24,39 M€ pour l'achat et la rénovation de Saint-Charles (pour Montpellier III). Globalement, les grosses opérations de recherche sont l'Institut du génome pour 24,69 M€, le pôle Chimie pour 16,76 M€.

Prenant en compte les spécificités et les forces du Languedoc-Roussillon, le contrat de Plan État-Région 2000-2006 prévoit pour la recherche quelques grandes actions sous les intitulés suivants.

¹ Source OST : les indicateurs publiés par l'OST ne tiennent pas compte des sciences humaines et sociales.

1 - AFFIRMER LES PERFORMANCES ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA RECHERCHE DANS LES CHAMPS SPÉCIFIQUES STRATÉGIQUES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Génome, post-génome, santé (le statut de génopole a été accordé à Montpellier)

Le secteur des sciences de la vie, et notamment celui de la santé, est particulièrement développé avec la médecine, la pharmacie (et les CHU de Montpellier et de Nîmes). Ce secteur est fortement soutenu par le CNRS et par l'INSERM dans les domaines de la génétique, de la biologie cellulaire, des relations entre les organismes et leur environnement. Aux interfaces entre ces disciplines, les biotechnologies et les biomatériaux font partie des axes stratégiques de la recherche régionale et constituent un support indispensable à la création et au développement d'entreprises de technologies innovantes.

Les opérations prévues au CPER sont les suivantes :

- l'implantation de l'Institut universitaire de génomique fonctionnelle sur le campus Arnaud-de-Villeneuve (6,09 M€ : Montpellier I, Montpellier II, CNRS, INSERM) ;
- l'Institut de biotechnologie-pharmacologie (3,65 M€ : Montpellier I et CNRS) ;
- la réhabilitation du Centre de recherche en biochimie structurale (2,74 M€ : Montpellier I, INSERM et CNRS) ;
- l'Institut régional des biothérapies (Montpellier : 213 000 € + 3,04 M€ par le CHU) ;
- la restructuration et réhabilitation du Centre de recherche en biochimie macromoléculaire (UPR du CNRS).

Science de la matière et des systèmes

La chimie constitue un pôle important sur le plan industriel en Languedoc-Roussillon. Elle s'appuie sur des laboratoires de recherche de Montpellier II, de l'École nationale supérieure de chimie et de Montpellier I dans le domaine des matériaux inorganiques, des membranes, des précurseurs organo-métalliques, des matériaux polymères ainsi qu'en chimie thérapeutique.

D'autres secteurs comme la physique, les sciences pour l'ingénieur et les sciences pour l'univers, se développent de l'amont jusque vers les systèmes expérimentaux appliqués à des problèmes très concrets : la matière condensée, les verres, le génie des procédés et des matériaux, les membranes, les circuits et composants électroniques, les systèmes informatiques, automatiques et électroniques, l'informatique. Là encore, il s'agit surtout dans le CPER de soutenir la restructuration du pôle STISS (sciences et technologie de l'information, des structures et des systèmes).

Le CPER prévoit d'investir dans :

- le campus des sciences pour l'ingénieur : pôle STISS (8,84 M€ : Montpellier II et CNRS) ;
- le pôle Chimie : Institut Gerhardt (16,76 M€ : Montpellier II, ENSCM et CNRS) ;
- l'Institut européen des membranes : Montpellier 2, CNRS (2^e phase).

Génomique végétale, agronomie et développement durable

En Languedoc-Roussillon, l'agronomie et l'alimentation ainsi que les recherches pour le développement regroupent respectivement 15 et 40% du potentiel national. Les laboratoires disposent de compétences incontestées dans le domaine végétal : génétique et amélioration des plantes, agro-bio-industries, productions fruitières et horticoles, en partenariat avec les secteurs professionnels régionaux viticoles, maraîchers et céréaliers, et également dans le domaine des cultures tropicales. Les établissements concernés par les différents programmes sont le CIRAD, les universités de Montpellier II et Perpignan, l'INRA et l'ENSAM.

La recherche en agriculture et en agro-alimentaire, en croissance constante, est une activité indispensable au développement économique et à l'aménagement harmonieux du Languedoc-Roussillon. Autour du thème de l'agronomie, AGROPOLIS fédère les organismes concernés. Les recherches sur l'eau et l'environnement durable connaissent un développement important.

Le CEA a constitué un pôle de production et développé un domaine de recherche sur l'aval du cycle du combustible nucléaire : le retraitement des combustibles irradiés, le traitement des déchets radioactifs, mais aussi récemment dans le domaine des sciences du vivant, avec la délocalisation sur le Languedoc-Roussillon du service de biochimie et de toxicologie nucléaire.

Couvrant une partie de l'arc méditerranéen, la région Languedoc-Roussillon a structuré un secteur de recherche en phase de croissance active : la pêche et l'aquaculture.

Les opérations du CPER sont les suivantes :

- le Centre de biologie et de gestion des populations (lutte biologique, 2^e tranche, à Baillarguet : 1,2 M€) : CIRAD, IRD, INRA ;
- la plate-forme biotechnologique végétale (génotype : 2,42 M€) : Perpignan, CIRAD, IRD, INRA, ENSA, Montpellier I.

La Maison des sciences de l'homme (MSH)

Il convient de structurer la recherche en sciences humaines et sociales. À cet objectif correspond la création de la Maison des sciences de l'homme, regroupant plus particulièrement des enseignants-chercheurs et chercheurs de Montpellier I et Montpellier III. Les compétences en sciences de l'homme et de la société sont tournées notamment vers la préhistoire (Tautavel), l'archéologie, l'histoire militaire, la littérature élisabéthaine, le droit de l'immatériel, la géographie et la linguistique. Les universités développent des recherches en économie et en socio-économie, principalement dans les domaines de la production, de la consommation et des échanges agricoles et agro-industriels.

2 - FAVORISER L'ACCÈS DES DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES À LA TECHNOLOGIE

Les entreprises régionales, pour l'essentiel des PME-PMI, doivent pouvoir accéder facilement aux technologies disponibles et aux compétences nécessaires pour innover et développer de "nouveaux produits". Les actions sont de plusieurs types :

- le soutien au fonctionnement des pôles de transfert de technologie et de leurs programmes de recherche. Ainsi, dans l'Aude, l'INRA, associé à l'ENSAM, développe deux centres de transfert, l'un à Narbonne, associé au Laboratoire de biotechnologie de l'environnement (pour valoriser et dépolluer les résidus agricoles et industriels) et l'autre à Gruissan (station expérimentale d'œnologie et technologie végétale) ;
- le soutien aux transferts de technologie eux-mêmes par des investissements immatériels ;
- l'aide à la formation avec les entreprises pour accompagner l'innovation, le développement et faciliter l'embauche des jeunes diplômés, par l'intermédiaire des conventions de recherche pour techniciens supérieurs (CORTECHS), des diplômes de recherche technologique (DRT), des bourses post-doctorales, des stages de longue durée ;
- aide à la création d'entreprises de technologies innovantes : en 1999, la participation de la Région Languedoc-Roussillon au concours national a permis de soutenir trois créations d'entreprise et de financer des études d'émergence de projets novateurs. En 2000, un appel d'offres a été lancé, 97 propositions ont été enregistrées et 19 lauréats retenus par le jury national, le prix national "jeune diplômé" allant à un jeune chercheur de la région.

3 - DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Dans le cadre du contrat de plan État-Région, les principaux axes d'intervention concernent le soutien :

- aux actions des centres de culture scientifique, technique et industrielle, dont le projet MuseUM (2,4 M€) qui sera développé plus loin, AGROPOLIS Muséum (2,95 M€) et le Centre européen de recherches préhistoriques à Tautavel (760 000 €) ;
- aux actions d'animation du grand public et des jeunes.

L'État soutient l'activité muséographique et documentaire engagée notamment avec AGROPOLIS Muséum à Montpellier et les expo-sciences EINSTEIN de Carcassonne et Nîmes. Les aides apportées ont concerné des opérations en Cerdagne, à Carcassonne, Mèze, Tautavel, Olargues, Montpellier, Nîmes ; elles seront poursuivies au cours du contrat de plan.

IV - LE POTENTIEL UNIVERSITAIRE

Un ensemble de données portant sur les moyens mis en œuvre et quelques indicateurs de résultat de l'activité de la recherche universitaire sont disponibles auprès de la Direction de la recherche. Ainsi peuvent être décrits tous les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale, ici quatre universités et, globalement, la région Languedoc-Roussillon, et situés ces ensembles par rapport aux résultats nationaux. En outre, les données peuvent être réparties sur les directions scientifiques de la MSU¹.

On retiendra ici les indicateurs suivants :

- les personnels de recherche : les effectifs d'enseignants-chercheurs et de chercheurs (effectifs affectés - données 2002 DPE - ou effectifs déclarés à partir des effectifs des équipes présentées par l'établissement en 2003 à la labellisation) ; les allocations de recherche en données de flux annuel 2001 (l'effectif global est en moyenne trois fois supérieur) ; les effectifs de personnels ingénieurs techniciens et administratifs explicitement affectés en 2003 aux laboratoires (IATOS universitaires, ITA des grands organismes) ;
- les moyens : en ne retenant aujourd'hui que les crédits scientifiques affectés par le Ministère dans le cadre du contrat quadriennal aux unités de recherche (résultats 2002) et le nombre d'équipes de recherche (faute d'autres données comparables et fiables) ;
- des indicateurs de qualité : le nombre et la part d'enseignants-chercheurs bénéficiant de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (résultats 2001) ;
- des indicateurs de résultat : le flux annuel de docteurs diplômés (année 2000) et le taux de docteurs par enseignant-chercheur ;
- rapprochement avec les organismes de recherche : données sur le nombre d'équipes de recherche liées à un organisme, nombre de chercheurs et d'ITA membres des organismes de recherche dans une équipe universitaire reconnue en 2003 ;
- le développement des écoles doctorales : effectif des premiers inscrits en thèse en 2000 et effectif de docteurs diplômés en 2000.

On aurait aimé disposer d'autres données comparables au niveau national et décrivant chaque université ; on pense notamment au nombre d'enseignants-chercheurs actifs en recherche (publiant ou à l'origine de brevets ou licences), au budget recherche de l'établissement incluant les données de la valorisation et de la recherche contractuelle et la contribution des organismes de recherche, aux publications dans les revues scientifiques. Mais, à ce jour, soit ces données ne sont pas accessibles, soit elles ne sont pas équivalentes selon les établissements et les sites, soit certaines d'entre elles ne sont pas sécables (UMR sur plusieurs établissements, par exemple). On retiendra finalement comme données de base celles que la DR a rassemblées. Sont-elles toutes exactes ? La question n'est pas impertinente dans la mesure où quelques contradictions peuvent être repérées ici ou là (par exemple, sur le nombre de thèses délivrées en 2000 entre les chiffres de la DES et ceux de la DR), mais le souci d'homogénéité des sources a prévalu pour l'étude qui suit.

1 - DES DONNÉES CONTRASTÉES POUR L'ACADÉMIE

Le tableau suivant rassemble les différentes données, globalement pour les quatre universités et séparément pour chacune d'entre elles. À partir des 15 indicateurs retenus, les universités de Languedoc-Roussillon représentent un pourcentage compris entre 2,9 et 9,7% de l'ensemble français équivalent, ce qui représente un large spectre.

¹ Les données sont antérieures à la restructuration du MJENR.

Répartition en pourcentage

Part	Région	Montpellier I	Montpellier II + ENSCM	Montpellier III	Perpignan
Équipes de recherche	4,9	1,6	1,7+0,1	0,9	0,6
Enseignants-chercheurs	3,8	1,1	1,3+0,1	0,9	0,5
PEDR	4,2	0,6	2,4+0,1	0,6	0,4
EC équipes	4,5	1,0	1,6+0,1	1,1	0,6
Chercheurs	7,3	2,3	4,0+0,4	0,2	0,3
ITA	9,7	3,1	5,6+0,4	0,4	0,1
IATOS	2,9	1,2	1,2+0,1	0,1	0,3
Allocations	4,2	0,8	2,7+0,1	0,4	0,3
1 ^{ère} inscription en thèse	4,9	1,0	1,3+	1,2	1,3
Doctorats	3,7	0,6	1,8+0,2	0,7	0,4
Crédits scientifiques	5,8	1,1	3,3+0,2	0,5	0,4
IUF	4,0	0,4	2,2	1,5	0

Source : universités de l'académie

Les meilleurs résultats viennent du nombre de personnels des EPST engagés dans des équipes liées aux universités (9,7% pour les ITA et 7,3% pour les chercheurs, du total de l'ensemble français), contrastant avec des scores beaucoup plus faibles pour les personnels universitaires (2,9% pour les IATOS et 3,8% pour les enseignants-chercheurs). L'impact des EPST dans les équipes de recherche universitaires est particulièrement remarquable (708 ITA à côté de 362 IATOS).

Le nombre de doctorats ne semble pas de ce fait en proportion, se limitant à 3,7% de l'ensemble français, alors que le pourcentage de premières inscriptions en thèses est supérieur de 1,2% à ce taux (soit 4,9%). Le financement par les crédits scientifiques universitaires est particulièrement significatif, représentant 5,8% de l'échantillon global français (soit 6,936 M€).

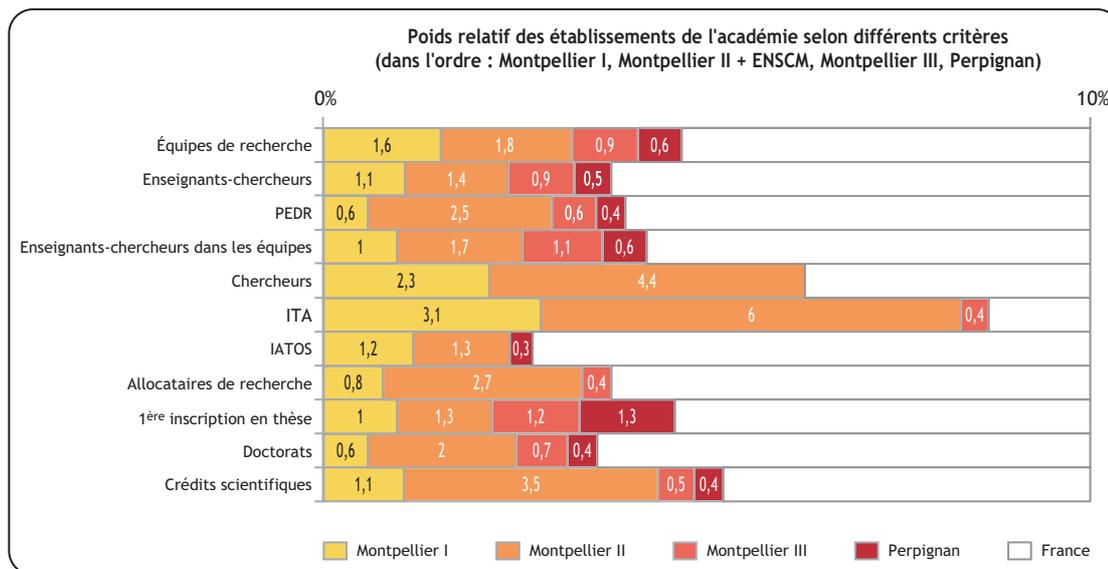
2 - D'ABORD, LA FORCE DE MONTPELLIER II

Si, sur chacun de ces indicateurs, on cherche à distinguer la contribution de chaque université, on peut en déduire que de toutes, **l'Université Montpellier II** est celle qui présente en général la "dotation et la production" la plus forte : équipes de recherche, primes d'encadrement doctoral, chercheurs et ITA intégrés aux équipes, allocations de recherche, doctorats, crédits scientifiques. Pour au moins six des indicateurs, elle présente plus de la moitié des résultats de la région. C'est sur les implications des EPST (chercheurs et ITA), le nombre des allocations de recherche et la hauteur des crédits scientifiques que les écarts semblent considérables, au point d'apparaître exagérés (par exemple, les ITA contribuent directement à 72% dans l'accompagnement de la recherche des unités et les IATOS universitaires à 28%) ; 92% des enseignants-chercheurs sont intégrés à des UMR, mais ne représentent que 55% de l'effectif.

Montpellier I apparaît beaucoup plus contrasté avec une contribution significative mais moindre des chercheurs et ITA aux équipes de recherche. À part ces deux indicateurs, les autres montrent une contribution comprise entre 0,6 et 1,1 aux indicateurs malgré un nombre d'équipes proche de celui de Montpellier II. L'implication des enseignants-chercheurs, IATOS et doctorants n'est pas à la hauteur du pourcentage du nombre d'équipes.

Montpellier III présente bien les caractéristiques d'une université littéraire : fort engagement des enseignants-chercheurs dans les équipes, faiblesse du soutien en chercheurs, ITA, allocations de recherche, crédits scientifiques et encore plus IATOS, importance des premières inscriptions en thèse pour un rendement en soutenance de thèse plus faible (72 thèses soutenues en 2000 contre 198 premières inscriptions à la rentrée 2000, soit à peine plus du tiers).

Enfin, **l'Université de Perpignan**, pluridisciplinaire et récente, présente des indicateurs contribuant entre à 0,4 et 0,6% du total national. Une seule donnée "exotique", celle du nombre de premières inscriptions en thèse en 2000, autant qu'à Montpellier II, pour un nombre de thèses soutenues presque cinq fois plus faible ! Il y a une anomalie qui avait été notée dans le rapport spécifique, liée à un nombre d'inscrits pléthoriques que les encadrants ne sont pas capables de conduire au succès. Dans les performances régionales, ceci n'est pas très favorable.



3 - LES DISCIPLINES : AVANT TOUT LE SECTEUR BIOLOGIQUE

Si l'on s'intéresse maintenant au poids des différentes disciplines, selon la liste des directions scientifiques de la MSU, les indications données dans le tableau suivant peuvent être discutées. On peut noter que partout (sauf en sciences sociales) le nombre d'ITA dans les équipes est supérieur à celui des IATOS, ce qui est particulièrement enviable.

Les disciplines dans les universités de l'Académie de Montpellier

Nombre de :	Maths Inform.	Phys. Sc. Ingé.	Sc. Univers	Chimie	Biologie Santé	Sc. de l'homme	Sc. de la société	Région	France
Équipes	5	13	6	18	60	36	25	163	3 344
<i>Part d'enseignants-chercheurs dans les équipes liées à un EPST</i>	<i>95%</i>	<i>69%</i>	<i>88%</i>	<i>91%</i>	<i>65%</i>	<i>18%</i>	<i>33%</i>	<i>52%</i>	<i>47%</i>
Enseignants-chercheurs	164	255	53	130	555	522	248	1 957	51 177
Prime d'encadrement doc. (PEDR)	42	89	13	80	86	69	29	408	9 703
Enseignants-chercheurs dans les équipes	163	246	60	156	127	564	274	1 892	42 434
Chercheurs dans les équipes	24	98	54	116	560	32	1 425	898	12 314
IATOS dans les équipes	15	52	21	44	179	27	25	362	120 362
ITA dans les équipes	21	71	32	84	459	30	11	708	7 316
Allocations	13	32	9	17	54	17	25	167	4 000
1 ^{ère} inscription en thèse	50	59	20	46	121	240	294	830	17 065
Doctorats	31	52	20	73	67	82	78	403	10 898
% PEDR académie	26%	35%	25%	50%	15%	13%	12%	21%	
% PEDR France	26%	29%	35%	33%	26%	13%	11%		21%
Montant des crédits scientifiques du 66-71(en K€)	454	1 197	428	1 353	2 345	695	464	6 936	120 138
Doctorants/100 enseignants-chercheurs	19%	21%	33%	47%	116%	15%	28%	21%	
Académie	14	24	36	33	16	20	25	21	21%
Allocations doctorants	42%	62%	45%	23%	81%	21%	32%	41%	37%

Source : Direction de la recherche

Le secteur biologie-santé. C'est de loin le plus présent dans les universités du Languedoc-Roussillon. Il cumule l'effet numérique des enseignants-chercheurs et chercheurs à nombre quasi égal et l'engagement des EPST par un nombre d'ITA impressionnant (63% du total régional). Le nombre d'allocations de recherche y est assez considérable, dans un rapport allocataires 2001/doctorats 2000 de 81%, ce qui montre à la fois la vigueur des allocations (un tiers de l'ensemble) et la relative faiblesse du nombre des doctorats (un quart de l'ensemble).

Le secteur des sciences humaines. Il est très fort par le poids numérique des enseignants-chercheurs et des premières inscriptions en thèse. Cette "force de frappe" remarquable ne se traduit pas totalement dans le nombre de doctorats (en moyenne 20% du nombre des enseignants-chercheurs en France, 15% du nombre des enseignants-chercheurs en Languedoc-Roussillon), même si ce secteur est le premier producteur de thèses en Languedoc-Roussillon.

La physique et les sciences de l'ingénieur. Elles constituent numériquement le troisième secteur de Languedoc-Roussillon (environ 350 scientifiques et 120 ingénieurs et techniciens). On y observe un excellent rendement des PEDR (35% contre pour la 29% France entière) et des doctorats (52 thèses, 59 premières inscriptions), avec une bonne couverture par des allocations de recherche.

La chimie et le secteur des sciences sociales. Ils sont très voisins par le nombre des actifs, même si d'autres différences notoires apparaissent : l'engagement des EPST (près de 200 personnes en chimie, 25 en sciences sociales ; 91% des enseignants-chercheurs dans des unités associées en chimie contre 33% en sciences sociales) ; le rendement des PEDR (chimie : 50% en Languedoc-Roussillon contre 33% pour la France entière ; sciences sociales : 12% contre 11% pour la France entière) ; le rendement des études doctorales, plus faible en sciences sociales bien qu'il y ait plus d'allocations de recherche qu'en chimie ; les crédits scientifiques, trois fois plus élevés en chimie. On peut s'inquiéter de la diminution du nombre de thésards en chimie, qui apparaît particulièrement critique : 73 doctorats en 2000, 46 premières inscriptions en thèse en 2000.

Les secteurs mathématiques-informatique et sciences de la terre et de l'univers. Ce sont les moins présents dans les universités de la région. Le premier d'entre eux amène environ 230 actifs contre 170 en sciences de l'univers (STU) compte tenu de l'engagement en personnel plus important des EPST dans cette discipline. Pourtant en STU les indicateurs relatifs - primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et doctorats - sont plus faibles dans la région qu'au niveau national.

4 - LE CROISEMENT UNIVERSITÉS-DISCIPLINES

Si l'on s'intéresse à la répartition et aux performances des disciplines dans chacune des universités, on peut repérer quatre types de résultats à partir des tableaux suivants :

Croisement université - discipline : nombre d'enseignants-chercheurs	Montpellier I	Montpellier II + ENSCM	Montpellier III	Perpignan
Maths- Informatique	3	124	12	25
Phys.-Sc. de l'ingénieur		218+2		35
Sciences de l'univers		41		12
Chimie	3	108+25		24
Biologie-Santé	377	142+3	9	71
Sciences de l'homme	28	8	415	71
Sciences de la société	134	35	20	59

Source : Direction de la recherche

Équipes de recherche reconnues

	Montpellier I	Montpellier II	ENSCM	Montpellier III	Perpignan
Maths Informatique		4			1
Phys.-Sc. ingénieur		10			3
Sciences de l'univers		5			1
Chimie	2	12	3		1
Biologie-Santé	33	24			3
Sciences de l'homme	1			20	6
Sciences de la société	17	2		1	5

Source : Direction de la recherche

Personnels de recherche et crédits scientifiques

	Montpellier I			Montpellier II (ENSCM)*			Montpellier III			Perpignan		
	U	GO	Crédits	U	GO	Crédits	U	GO	Crédits	U	GO	Crédits
Maths- Informatique				155 <i>15</i>	24 <i>21</i>	438				8		15
Physique- Sc. ingénieur				192 <i>46</i>	79 <i>71</i>	1 109				55 <i>4</i>	19	88
Sciences de l'univers				42 <i>12</i>	49 <i>32</i>	386				12 <i>6</i>	5	41
Chimie	11 <i>5</i>	27 <i>26</i>	69	106+34 <i>27+11</i>	45+44 <i>28+31</i>	976+267				5 <i>1</i>		42
Biologie- Santé	246 <i>112</i>	245 <i>189</i>	940	155 <i>53</i>	300 <i>261</i>	1 208	6 <i>1</i>			20 <i>13</i>	15 <i>9</i>	198
Sciences de l'homme	21 <i>4</i>		9			40	423 <i>16</i>	30 <i>30</i>	586	120 <i>7</i>	2	100
Sciences de la société	145 <i>24</i>	14 <i>11</i>	355	34		40	52		15	43 <i>6</i>		54

Source : Direction de la recherche

* Montpellier II+ENSCM pour la chimie

U : universités, GO : grands organismes. *En rouge, les personnels IATOS et ITA*

Pour les mathématiques, la physique, les sciences de l'ingénieur et les sciences de la terre et de l'univers, la prédominance de l'Université de Montpellier II est massive. Seule dans le secteur SPI, l'Université de Perpignan peut faire valoir une présence significative qui, en valeur relative, rejoint celle de Montpellier II (%PEDR, % thèses pour 100 enseignants-chercheurs). Dans les deux autres secteurs, les résultats relatifs y sont beaucoup plus faibles qu'à Montpellier et beaucoup plus faibles que la moyenne française.

Nombre d'inscriptions en thèse, de doctorats et d'allocations

	Montpellier I		Montpellier II		Montpellier III		Perpignan	
	Nb alloc.	x/y*	Nb alloc.	x/y*	Nb alloc.	x/y*	Nb alloc.	x/y*
Maths-Informatique	2		11	31/50				
Phys. Sc. ingénieur			31	40/47			1	12/12
Sciences de l'univers			7	19/17			2	1/3
Chimie		3/4	16 8**	50/33 19/8**			1	1/1
Biologie-Santé	12	6/40		50/74			2	11/7
Sciences de l'homme					15	72/198	2	10/42
Sciences de la société	18	59/127	1	8/7			5	11/160

Source : Direction de la recherche

*x/y : nombre de doctorats / nombre de premières inscriptions en thèse

**ENSCM

En chimie et surtout en biologie et médecine, les universités de Montpellier I et Montpellier II sont simultanément présentes avec Perpignan. Pour la chimie, Montpellier II et l'École de chimie assurent leur suprématie (nombre d'équipes, d'enseignants-chercheurs et chercheurs, IATOS-ITA, thèses, financement...) avec des scores relatifs remarquables largement au-dessus de la moyenne nationale. Tout en étant présent notamment par les thèses, Perpignan réussit moins bien. Notons que le nombre de thésards baisse dangereusement à Montpellier.

Nombre de docteurs pour 100 enseignants-chercheurs d'équipe

	Moyenne nationale	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Perpignan
Maths-Informatique	14		20		
Phys.-Sc. de l'ingénieur	24		21		22
Sciences de l'univers	28		45		8
Chimie	33	27	47		20
Biologie-Santé	26	2	32		55
Sciences de l'homme	13			17	8
Sciences de la société	11	41	24		6

Source : Direction de la recherche

En biologie, dont le poids global est très fort, Montpellier I réunit le plus d'équipes d'enseignants-chercheurs et d'IATOS. Cependant, les crédits scientifiques du Ministère, le nombre de chercheurs et d'ITA dans les équipes, le nombre d'allocations (40 en 2000 !) et de thèses est à l'avantage net de l'Université Montpellier II. Dans ce différentiel, on doit voir l'importance de la recherche clinique à Montpellier I (il n'y a dans ce secteur que 46% des enseignants-chercheurs intégrés aux équipes labellisées) et sans doute le fait que des données relatives aux unités propres de l'INSERM ne sont pas intégrées aux données universitaires. Dans ce secteur, où l'on attendrait un fort impact de l'Université de Montpellier I, c'est celui de Montpellier II qui est le plus visible. Perpignan montre ici une contribution significative, malgré quelques indicateurs assez faibles (% de PEDR, inscriptions en thèse).

Dans le secteur de l'agronomie, atout majeur de la région, le poids de l'INRA est écrasant (sur les 899 chercheurs et enseignants-chercheurs du domaine, 412 relèvent de l'INRA, 12 de Montpellier I et 47 de Montpellier II).

Part d'enseignants-chercheurs bénéficiant d'une prime d'encadrement (PEDR)

	Moyenne nationale	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Perpignan
Maths-Informatique	26%		29%	17%	16%
Phys.-Sc. de l'ingénieur	29%		35%		34%
Sciences de l'univers	25%		27%		17%
Chimie	33%	67%	57%		21%
Biologie-Santé	26%	8%	36%	22%	13%
Sciences de l'homme	13%	29%		12%	14%
Sciences de la société	11%	14%	3%	20%	8%

Source : Direction de la recherche

En sciences humaines, Montpellier III assure la présence principale (20 équipes sur 27 en Languedoc-Roussillon). Dans ce secteur, Perpignan assure une bonne présence, avec 120 enseignants-chercheurs (Montpellier III : 423) et 6 équipes, largement devant Montpellier I. Cependant, les résultats pour cet ensemble sont très voisins des moyennes nationales, même si localement le score relatif de Montpellier III devance souvent celui de Perpignan (thèses/doctorats, thèses pour 100 enseignants-chercheurs, ITA - IATOS pour 100 scientifiques). La petite équipe de Montpellier I semble performante (PEDR notamment), sauf peut-être pour les thèses.

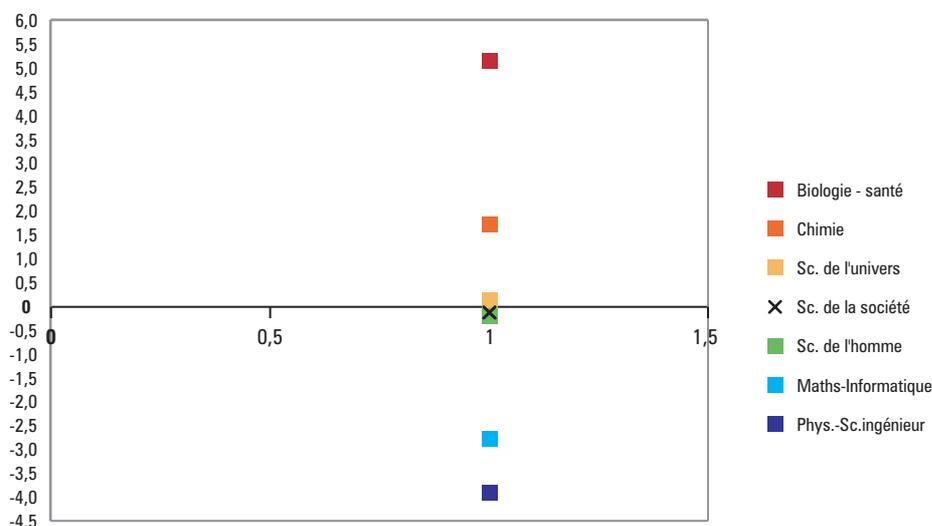
Enfin, **le secteur des sciences sociales** amène Montpellier I en première ligne, même si toutes les universités présentent une ou des équipes labellisées. Le résultat de cette université, notamment pour les thèses, est particulièrement bon : quatre fois supérieur à la moyenne nationale. *A contrario*, celui de Perpignan est particulièrement mauvais : 11 thèses soutenues, à rapprocher de l'inscription de 160 thésards pour la même année universitaire. Cette déviance doit être corrigée. Le faible score de l'Université de Montpellier II pour les PEDR devrait être médité.

Si l'on met en rapport le pourcentage d'enseignants-chercheurs de l'académie par grand champ scientifique avec la répartition nationale et que l'on mesure les poids réels et les poids escomptés, on obtient les résultats suivants :

Pourcentage d'enseignants en poste en 2001	Languedoc-Roussillon	France entière	Différence poids académique poids national
Maths-Informatique	8,80%	11,52%	-2,78
Physique-Sc. de l'ingénieur	13,68%	17,59%	-3,91
Sciences de l'univers	2,64%	2,50%	+0,14
Chimie	8,39%	6,67%	+1,72
Biologie-Santé	28,79%	23,63%	+5,16
Sciences de l'homme	23%	23,19%	-0,19
Sciences de la société	14,70%	14,84%	-0,14
Total	100%	100%	

Source : MEN DPE

Les écarts peuvent être représentés de la façon suivante :



Ce tableau permet de constater que l'Académie de Montpellier a un secteur biologie-santé et un secteur chimie où le poids en enseignants-chercheurs est largement supérieur au poids moyen français. Les secteurs sciences de l'univers, sciences de la société et sciences de l'homme ont des poids très proches de la moyenne nationale. Les secteurs mathématiques-informatique et surtout sciences de l'ingénieur ont un nombre d'enseignants-chercheurs largement inférieur à la moyenne nationale.

En conclusion, c'est un ensemble universitaire performant mais contrasté qui ressort des commentaires ci-dessus. Les deux "poids lourds" sont, sans aucun doute, Montpellier II et le secteur biologie-santé. Ces performances sont non seulement le résultat de l'engagement des universités, mais aussi de celui, vigoureux, des EPST. L'effort vers la formation doctorale n'est pas payant, en termes de thèses soutenues notamment, dans plusieurs secteurs. La maison des écoles doctorales doit étendre son efficacité à l'ensemble des disciplines.

La bonne implantation des sciences humaines et sociales est indéniable. Ensemble, ces disciplines représentent la seconde force scientifique de la région, mais leur visibilité n'est sans doute pas à la hauteur. Des structures fédératives et une organisation efficace seraient une bonne perspective.

V - LES GRANDS ORGANISMES

L'évaluation des universités, et plus particulièrement celle de leur activité de recherche, a démontré l'importance des organismes de recherche implantés en région. C'est pourquoi il est apparu nécessaire, lors de l'évaluation du site, non pas d'évaluer les recherches menées par les organismes - ce qui ne relève pas de la compétence du CNE, mais de celle du CNER¹ -, mais de prendre en compte leur présence et leur activité pour apprécier les synergies existantes à renforcer, ou à créer, avec les universités.

Les organismes de recherche en Languedoc-Roussillon sont au nombre de neuf :

- BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (EPIC) ;
- CEA - Commissariat à l'énergie atomique (EPIC) ;
- CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (EPST) ;
- CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (EPIC) ;
- CNRS - Centre national de la recherche scientifique (EPST) ;
- IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (EPIC) ;
- INRA - Institut national de la recherche agronomique (EPST) ;
- INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (EPST) ;
- IRD - Institut de recherche pour le développement (EPST).

Regroupant près de 4000 personnes réparties dans 200 laboratoires, ces organismes apportent un budget annuel de l'ordre de 400 M€.

Les dirigeants de ces organismes sont réunis, on l'a vu plus haut, depuis 1994 dans une instance de réflexion et de coordination : la Conférence des dirigeants d'organismes de recherche de la région Languedoc-Roussillon (CODOR). La CODOR traite de sujets d'intérêt commun comme les pôles scientifiques, le rôle de l'innovation dans le développement économique, la diffusion de la culture scientifique et technique... Ses réflexions ont eu pour objectif le renforcement des relations entre la recherche et l'enseignement supérieur, la préparation du plan U3M, la politique des UMR, les conséquences de la loi sur l'innovation, le contrat de plan État-Région.

La CODOR a trois objectifs :

- inciter les laboratoires à conduire des actions collectives pour mieux croiser leurs compétences et leurs moyens ;
- créer les conditions d'une meilleure proximité des équipes de recherche avec la société, que ce soit le monde économique dans le cadre du développement de l'innovation et du transfert, ou le grand public ;
- stimuler, avec les universités, les grandes écoles et les lycées, l'attrait des jeunes pour les carrières scientifiques et techniques en participant à leur formation dans les meilleures conditions.

À la lecture des thèmes de réflexion et des objectifs de la CODOR, on peut légitimement s'interroger sur l'absence de représentants des universités dans ce groupe. Comment aborder le renforcement des relations entre la recherche et l'enseignement supérieur, la politique des UMR, le CPER en l'absence des universités ?

¹ Une communauté de recherche : le pôle de Montpellier, Rapport du CNER, Documentation française (avril 2003).

1 - LES ORGANISMES HORS DU CHAMP SCIENTIFIQUE DE L'AGRONOMIE

Le CNRS

Tous les départements scientifiques du CNRS sont représentés en Languedoc-Roussillon avec près de 1400 chercheurs et ITA répartis dans 3 UPR, 1 UPS, une soixantaine d'UMR, 2UMS, des structures fédératives, des GDR et 3 laboratoires européens associés.

Le CNRS développe un partenariat actif avec les universités, les écoles d'ingénieurs et les autres organismes de recherche, tout comme avec les industries et des laboratoires de la Catalogne voisine. Les projets scientifiques du CNRS sont, pour la plupart, menés en concertation et reçoivent l'appui des collectivités territoriales comme cela est acté dans le contrat de plan 2000-2006. Le CNRS a mis en place d'importants moyens en personnel pour assurer la maîtrise d'œuvre de la restructuration des campus. Les équipes, principalement présentes à Montpellier, ne sont pas négligeables dans les Pyrénées-Orientales (13 équipes). Une unité est implantée à Alès.

Le CEA

Environ 10% des forces du CEA sont implantées dans la vallée du Rhône, où 1300 chercheurs et ITA et une centaine de doctorants travaillent sur les sites de Marcoule (Gard) et Pierrelatte (Drôme), constituant le CEA Valrhô. Le CEA est signataire de plusieurs conventions de collaboration avec les universités et les grandes écoles de Montpellier, d'Alès et de Nîmes, et collabore avec les grands organismes de recherche languedociens sur des sujets comme la chimie, les matériaux, les phénomènes complexes.

Ses objectifs scientifiques sont :

- la gestion des déchets radioactifs à vie longue et de haute activité, dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991 sur le sujet (notamment dans les installations Atalante et Phénix) ;
- l'amélioration du procédé existant de retraitement des combustibles nucléaires usés et le développement de nouveaux procédés ;
- l'identification et la caractérisation des cibles des toxiques nucléaires, principalement chez l'homme (biochimie post-génomique et toxicologie nucléaire) ;
- l'assainissement et le démantèlement des installations nucléaires en fin de vie ;
- l'enseignement des sciences et des techniques nucléaires (INSTN).

L'INSERM

Avec 17 laboratoires regroupant près de 300 chercheurs et ITA, l'INSERM contribue à Montpellier aux travaux de recherche en biologie moléculaire et cellulaire, en neurobiologie, en endocrinologie, en physiopathologie et thérapie et en épidémiologie.

Les équipes de l'INSERM sont principalement implantées sur le CHU et dans les universités de Montpellier I et de Montpellier II. Elles sont regroupées au sein de quatre instituts fédératifs de recherche :

- IFR 3 : Communications cellulaires normales et pathologiques ;
- IFR 24 : Biologie cellulaire, biochimie, génétique ;
- IFR 56 : Biologie cellulaire et processus infectieux ;
- IFR 76 : Handicaps sensori-moteurs, pathologie du système immunitaire, biothérapies.

L'INSERM collabore aussi avec le CNRS, l'INRA et l'IFREMER. Il contribue à la mise en place d'un institut dédié aux neurosciences dont les chercheurs et enseignants-chercheurs (Montpellier I et Montpellier II) disposeront, dès 2004, de locaux neufs sur le campus Saint-Éloi. Par ailleurs, une animalerie dédiée, entre autres, aux maladies à prion est en construction sous la responsabilité et le financement de l'INSERM sur le campus de Montpellier II.

Le BRGM

Sur un effectif national d'environ 900 personnes, le BRGM a une trentaine de personnes en Languedoc-Roussillon, qui travaillent en partenariat de recherche avec Montpellier II et l'Université de Perpignan, et avec le CEMAGREF, le CNRS, l'IRD, l'IFREMER et l'INRA. Les travaux portent sur l'étude de la structure et du fonctionnement des hydrosystèmes du bassin versant, sur les outils de modélisation physique et socio-économique, et sur les applications à la gestion des ressources en eau.

2 - LE CHAMP AGRONOMIQUE

Les grands organismes

À Montpellier s'est progressivement constitué un pôle de recherche et d'enseignement supérieur agronomiques au meilleur niveau international.

L'éventail de compétences couvre tous les champs scientifiques liés à l'agriculture et à la recherche pour le développement : disciplines naturalistes et biologiques, sciences sociales, économiques et juridiques, sciences de la représentation des connaissances, recherches méthodologiques et technologiques. Il permet de répondre globalement aux demandes en associant tous les acteurs du développement. Il constitue une réponse aux grands enjeux scientifiques, technologiques et économiques du développement dans les domaines :

- de la biodiversité : conservation, évaluation, utilisation ;
- de la valorisation agronomique pour : l'amélioration des plantes par l'utilisation des ressources génétiques ; le contrôle des maladies et ravageurs par la gestion intégrée de la diversité biologique ; la préservation ou la réhabilitation des milieux et de l'environnement ;
- des systèmes agraires et du développement durable ;
- de la conservation et de la gestion des ressources naturelles non renouvelables ;
- des transformations agro-alimentaires et de la nutrition humaine, en relation avec la santé.

Le CEMAGREF

Il compte un millier de personnes sur dix sites, dont celui de Montpellier, une centaine d'entre elles étant réparties sur cinq unités de recherche dont trois UMR avec l'ENGREF, l'ENSAM et Montpellier I.

Les thèmes développés en Languedoc-Roussillon par le CEMAGREF sont : les structures et systèmes spatiaux, les ressources ichtyologiques en plans d'eau, le génie des équipements pour l'agriculture et la forêt, le génie instrumental pour la qualité agro-alimentaire et l'irrigation. Avec la mission de concilier les avancées technologiques et le respect de l'environnement, le CEMAGREF appuie les professionnels et les collectivités, accompagne les porteurs de projet et créateurs d'entreprise, participe à des réseaux scientifiques et technologiques, et affiche une volonté de collaborer activement avec l'enseignement supérieur.

L'IRD

Avec 400 chercheurs et ITA, soit le quart de son potentiel de recherche, l'IRD a fait de Montpellier sa principale base scientifique en France. Les 8 UMR, les 22 unités de recherche et les 6 unités de service disposent de 9000 m² de locaux, dont 2000 m² de serres tropicalisées et une animalerie.

Les thématiques scientifiques sont orientées vers les pays du Sud : ressources en eau ; milieux aquatiques, marins, littoraux et continentaux ; dynamique et usages des milieux terrestres ; connaissance et utilisation de la biodiversité et des ressources génétiques ; santé et nutrition ; développement social et économique. L'IRD à Montpellier travaille en étroite collaboration avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur aux niveaux régional et international. Il participe à 28 formations doctorales, dont 12 régionales, et accueille 400 étudiants et étrangers par an dont 125 doctorants. Le flux des thèses est de l'ordre de 25 par an.

Le CIRAD

C'est un centre de recherche et de développement spécialisé en agronomie tropicale. Il compte à Montpellier un millier d'agents permanents, dont 460 chercheurs répartis en 7 départements : cultures annuelles ; cultures pérennes ; productions fruitières et horticoles ; élevage et médecine vétérinaire ; forêts ; territoires, environnement et acteurs ; amélioration des méthodes de l'innovation scientifique. Le CIRAD entretient des relations de partenariat avec les organismes de recherche étrangers et français, en particulier ceux implantés en Languedoc-Roussillon (CEMAGREF, ENGREF, ENSAM, INRA et IRD), ainsi qu'avec les universités.

L'INRA

L'INRA compte 12 implantations en Languedoc-Roussillon, 9 domaines expérimentaux et 3 centres de transfert. Il y emploie 650 agents, dont plus de 300 chercheurs et ITA répartis dans une vingtaine d'unités de recherche. Les quatre grandes thématiques développées par l'INRA en Languedoc-Roussillon sont les agro-bio-industries, le génie agro-écologique, la biologie du développement, la diversité génétique.

L'IFREMER

Il compte, en Languedoc-Roussillon, 80 personnes (chercheurs et ITA) travaillant dans deux stations (Sète et Palavas) et une UMR (CNRS-IFREMER-Montpellier II). Les travaux de l'IFREMER portent sur les activités halieutiques et conchylicoles, la mise en valeur et la protection de l'environnement lagunaire, la recherche aquacole orientée vers la pisciculture marine des espèces méditerranéennes et des recherches fondamentales sur l'immunologie des invertébrés marins d'intérêt aquacole.

Les écoles

Outre les universités de Montpellier I, de Montpellier II et de Perpignan et leurs écoles internes ou rattachées, qui font chacune l'objet d'un rapport d'évaluation, la région Languedoc-Roussillon a des écoles de grand renom dans le domaine de l'agronomie.

L'ENSAM

Créée en 1842, l'ENSAM est un EPA relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, implantée sur le campus de La Gaillarde (27 hectares), en pleine ville de Montpellier. Près de 600 étudiants sont inscrits dans les différentes formations diplômantes, initiales ou continues de l'école, dont une centaine de doctorants.

Si l'INRA, implanté sur le campus de l'école, en reste le partenaire privilégié, l'ENSAM est résolument engagée dans une stratégie de collaboration avec les autres établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche implantés en région. Pour juger de cette volonté, il convient de se référer à la note de politique générale et d'orientation stratégique de son directeur, *"Des enjeux à l'échelle européenne"* : *"L'exception française (séparation de l'enseignement supérieur et de la recherche, organisation dérogatoire des grandes écoles, statuts particuliers, etc.) représente un handicap certain en ce qui concerne la visibilité internationale du complexe agronomique de Montpellier, ce qui milite pour un fort degré de rapprochement fonctionnel entre ses diverses composantes. Ce constat est à l'origine du projet de création d'une "Faculté confédérale des sciences pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement" lancé par Louis Malassis et porté aujourd'hui par l'association AGROPOLIS. En dépit d'incontestables réussites sur le plan de la visibilité internationale, ce grand projet reste en grande partie à réaliser. Il faut cependant, aujourd'hui franchir un seuil, créer une nouvelle dynamique autour d'un projet mobilisateur. Disposant d'une position privilégiée au cœur de ce complexe, d'installations de très grande qualité, d'un capital de compétences reconnu, l'ENSAM peut et doit jouer un rôle moteur dans l'affirmation de ce pôle agronomique européen"*.

Le CNEARC

Spécialisé dans la formation pour les régions chaudes, il a su développer une authentique culture des processus de développement, des réseaux socio-techniques, de l'innovation et de la recherche-intervention. Cette compétence, indispensable pour affirmer l'ouverture au Sud, mérite d'être valorisée et étendue aux situations rencontrées en France, en Europe ou ailleurs. Cette demande est d'ailleurs formulée par les élèves ingénieurs de l'ENSAM, qui regrettent de ne pas acquérir dans leur cursus des compétences qu'on leur prête souvent ! Le rapprochement projeté avec l'ENSAM permettra d'élargir la valorisation pédagogique des acquis, d'ouvrir à ces compétences spécifiques un accès au 3^e cycle et de progresser sur une voie dont l'intérêt est reconnu.

L'ENGREF

Ses compétences en hydraulique et en gestion de l'eau, en foresterie tropicale, en analyse des structures et des systèmes spatiaux enrichissent considérablement le dispositif. Le domaine ENSAM du Merle, à Salon-de-Provence, avec ses 150 hectares irrigués, leur offre potentiellement un remarquable terrain d'application et d'expérimentation.

La SIARC

Ses compétences spécialisées en industries agro-alimentaires (PME-PMI) des régions chaudes pourraient épauler un point fort de l'ENSAM et compléter un dispositif original au plan national, en renforçant son ouverture sur la Méditerranée et le Sud.

L'IAMM

C'est la seule école française relevant du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM).

Resserrer les relations avec les organismes de recherche partenaires et avec l'université

Il s'agit de structurer l'ensemble en s'appuyant sur ses points forts et en développant ce qui mérite de l'être. Pour y parvenir, il faut associer les efforts de l'ENSAM, du CNEARC, de l'ENGREF et de la SIARC (ENSIA), et chercher toutes les synergies et unions possibles. Conformément à ce qui a été indiqué plus haut, ce dispositif doit être adossé en priorité sur les organismes de recherche agronomique présents à Montpellier (l'INRA et le CEMAGREF), mais aussi le CIRAD, dont l'approche scientifique est tout à fait comparable. À titre d'exemple, un accord de coopération tripartite est en cours d'instruction entre l'ENSAM, le CNEARC et le CIRAD-EMVT sur le thème de l'élevage en régions sèches et chaudes, créneau original au plan national et sur lequel les compétences réunies à Montpellier sont sans équivalent à l'échelle européenne.

Ce projet de rapprochement des écoles et des organismes de recherche n'a cependant de sens aujourd'hui que s'il associe l'université aussi largement que possible, parce qu'il s'agit de limiter les inconvénients de "l'exception française" à l'international, qu'il est essentiel pour l'avenir de normaliser le statut académique des sciences agronomiques, et que toute la logique de l'évolution en cours conduit à un tel rapprochement, qui permet notamment d'apporter, à travers une politique équilibrée et maîtrisée de cohabitation, une réponse adaptée au mouvement de "professionnalisation" progressive des universités françaises.

Les écoles doctorales sont appelées à jouer un rôle central dans cette logique de structuration péri-universitaire, puisque c'est par leur intermédiaire que les organismes de recherche peuvent s'arrimer au système universitaire. Elles couronnent ainsi le dispositif dont les UMR sont les piliers. De ce point de vue, la situation montpelliéraine est favorable, parce que les diverses composantes du complexe agronomique, notamment l'ENSAM, ont su développer de nombreuses collaborations académiques et ainsi s'insérer significativement dans le dispositif universitaire, en particulier à travers de nombreuses formations doctorales cohabilitées.

Sur le plan fonctionnel, ces collaborations se fondent sur les contenus scientifiques et pédagogiques, la construction d'enseignements en commun, les échanges d'étudiants et d'enseignants, le développement de passerelles à différents niveaux, etc. Sur le plan institutionnel, elles s'inscrivent dans une perspective partagée, qui est celle de la construction progressive et pragmatique d'AGROPOLIS.

Pour une école doctorale des sciences agronomiques

Les sciences agronomiques apparaissent, au niveau des écoles doctorales en place, comme le chaînon manquant, ce qui paraît incompatible avec la reconnaissance internationale du pôle d'enseignement et de recherche agronomique de Montpellier. Il faut donc parvenir à faire pleinement reconnaître les sciences agronomiques au niveau des écoles doctorales, mais la fédération de l'agronomie doit se faire en collaboration avec les universités.

3 - AGROPOLIS

“Créée en 1986 à l'initiative des ministères de la Recherche, de la Coopération et de l'Agriculture, l'association AGROPOLIS (loi 1901) regroupe les établissements de recherche, d'enseignement supérieur agronomique et les universités concernés par le développement économique et social des pays méditerranéens et tropicaux¹. Soutenue par l'État, la Région Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault, la Communauté d'agglomération et la Ville de Montpellier, AGROPOLIS a pour objectif initial d'aider à la coordination des activités de ses membres. Forte de sept campus remarquablement équipés, de près de 2000 chercheurs et enseignants et de plus de 6000 étudiants et stagiaires, cette communauté scientifique et de formation constitue, dans le champ de l'agronomie, du développement durable et de l'environnement, une des plus grandes concentrations mondiales de spécialistes du développement économique des régions méditerranéennes et tropicales. Ce regroupement de moyens et de compétences a attiré dans son giron des équipes internationales et étrangères qui renforcent sa capacité de recherche et donc d'obtention de résultats utilisables par les entreprises. De même, AGROPOLIS-Muséum, musée de science et de société créé en 1994 par le Professeur Louis Malassis, président-fondateur d'AGROPOLIS, favorise la diffusion de la culture scientifique ainsi que le dialogue entre la communauté scientifique et les citoyens.

AGROPOLIS est une association à la disposition de ses membres, (qui sont essentiellement des établissements publics ou des collectivités locales) agissant en subsidiarité par rapport à chacun d'entre eux. Elle a pour tâches essentielles d'accompagner la politique de ses adhérents, de créer des événements scientifiques à portée nationale et internationale, de drainer et gérer des moyens destinés aux équipes de recherche, d'internationaliser les campus, de faire savoir ce que fait et sait faire la communauté et d'être pourvoyeur de services collectifs. Son activité se décline autour de secteurs disciplinaires riches et originaux qui structurent en fait l'ensemble de la communauté autour de grands axes de compétence : les sciences du vivant et leurs applications dans le domaine de l'amélioration génétique et de la protection des plantes et des animaux, l'agro-alimentaire et l'alimentation avec ses implications dans le monde de la santé humaine, l'eau source de vie et ressource menacée, le développement territorial et l'organisation des filières agricoles, et enfin, l'approche environnementale plus ou moins anthropisée des milieux naturels ou exploités”.

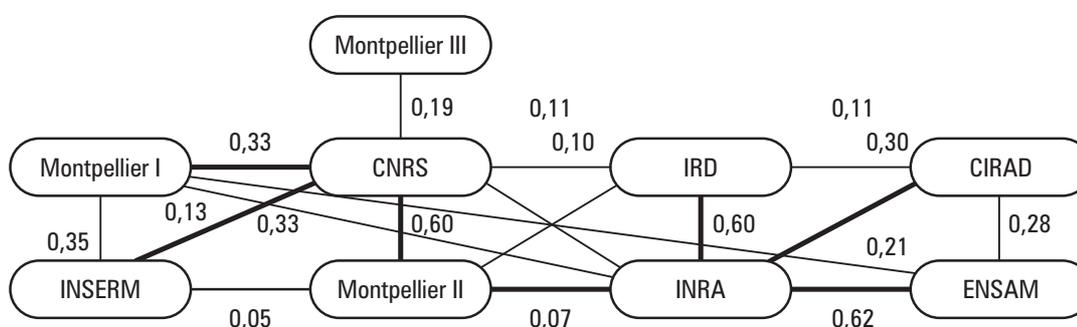
On a vu déjà qu'AGROPOLIS est l'élément moteur du projet d'université ouverte du Languedoc-Roussillon, qu'il dispose d'un site Web remarquable, lequel rend des services pour la recherche documentaire que la BIU est pour le moment incapable d'offrir, qu'il propose des formations initiales et continues, à Montpellier même et dans les pays du Sud, qu'il anime le centre de culture scientifique AGROPOLIS-Muséum.

¹ L'École nationale supérieure agronomique de Montpellier, le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier, le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes, la Conférence des directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion de la région Languedoc-Roussillon, l'École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, l'École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires - section Industries agro-alimentaires des régions chaudes, l'École supérieure de commerce de Montpellier et les quatre universités de l'académie.

Il semble par ailleurs qu'AGROPOLIS joue un rôle d'opérateur de projets internationaux pour le compte de l'État. En résumé, AGROPOLIS joue un rôle capital dans l'animation de la communauté scientifique montpelliéraine, bien au-delà de son périmètre affiché. Sort-il de son rôle ou remplit-il un rôle que les universités n'assurent pas ? À juste titre, le CNER soulève la question. Si, progressivement, l'on parvient à Montpellier à passer d'une fonction de substitution à une structure de coopération, il faudra trouver une forme institutionnelle plus adéquate (GIP, établissement public de coopération). Les universités ne peuvent déléguer une part croissante de leurs missions propres à une structure associative. De plus, l'émergence du Pôle européen va créer des problèmes de recouvrement et de périmètres qu'il vaut mieux anticiper.

4 - LES RELATIONS ENTRE GRANDS ORGANISMES DE RECHERCHE ET UNIVERSITÉS

Dans son rapport, le CNER a mis en œuvre un modèle numérique intéressant, visant à analyser quantitativement la coopération entre les divers acteurs à partir des unités mixtes de recherche. Sans reprendre ici la méthode, détaillée dans le rapport, le CNER en déduit le schéma suivant entre les neuf grands acteurs du site de Montpellier :



Les facteurs de corrélation varient entre 0 et 1 (0 signifie que les deux établissements n'interviennent jamais en commun dans une même unité de recherche, 1 signifierait que les deux établissements se confondent dans leurs interventions). Ainsi, concernant les universités montpelliéraines, on retrouve un facteur de 0,60 pour le couple CNRS-Montpellier II.

	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	CNRS	INSERM	INRA	ENSAM	CIRAD	IRD
Montpellier I									
Montpellier II	0,02								
Montpellier III	0,01	0,01							
CNRS	0,33	0,60	0,19						
INSERM	0,35	0,05	0,01	0,33					
INRA	0,13	0,07		0,04					
ENSAM	0,14	0,04		0,01		0,62			
CIRAD		0,01		0,02		0,3	0,28		
IRD	0,01	0,1	0,02	0,11		0,6	0,21	0,11	

Le tableau précédent suggère plusieurs observations.

Les universités, qui ont entre elles des facteurs de corrélation très faibles sinon négligeables, développent des UMR essentiellement avec le CNRS (pour Montpellier II surtout, puis Montpellier I et enfin Montpellier III) et l'INSERM (pour Montpellier I). Les corrélations avec les établissements du secteur agronomique sont faibles, cependant repérables pour Montpellier I avec l'INRA et l'ENSAM, et plus modestement avec l'IRD pour Montpellier II.

Deux groupes sont significativement liés :

- Montpellier I, Montpellier II, CNRS et INSERM, le CNRS y ayant un rôle fédérateur ;
- INRA, ENSAM, CIRAD, IRD, l'INRA tenant la place centrale.

Les relations des deux ensembles passent essentiellement par Montpellier I avec l'INRA et l'ENSAM, et Montpellier II et le CNRS avec l'IRD. On en déduit que :

- les corrélations scientifiques entre les trois universités doivent se développer. Elles sont à un niveau, qui, vis-à-vis des autres établissements, ne donne pas le poids spécifique qui serait nécessaire. D'autre part, les interfaces matériaux-chimie, biologie-santé deviennent des enjeux très forts pour la recherche ;
- les deux ensembles sciences-médecine et agronomie-environnement, qui animent vigoureusement le site, sont de toute évidence trop disjointes, ce qui ne donne pas au second l'engagement universitaire minimum et, réciproquement, amoindrit l'opportunité de formations universitaires.

Il y a donc besoin de structures opérationnelles pérennes de concertation et de gouvernement, comme l'indique le CNER. Il faut lancer une véritable réflexion stratégique de site.

VI - LES DOSSIERS INTERUNIVERSITAIRES

1 - LES ÉCOLES DOCTORALES

Elles sont abordées plus en détail dans les rapports de chaque établissement. Montpellier compte douze écoles doctorales. Chaque université en a deux en propre. Il s'agit :

Pour Montpellier I

- Droit privé et Société ;
- Droit public et Science politique.

Pour Montpellier II

- Sciences de la terre et de l'eau ;
- Information, Structures, Systèmes.

Pour Montpellier III

- Langues, Littératures, Cultures ;
- Espace, Temps, Civilisations.

Les six autres écoles sont communes à deux, voire trois, établissements :

- Économie et Gestion (Montpellier I et II, ENSAM) ;
- Matière condensée (Montpellier II et ENSCM) ;
- Sciences chimiques et biologiques pour la santé (Montpellier I et II, ENSCM) ;
- Biologie intégrative (Montpellier I et II, Perpignan et ENSAM) ;
- Sciences et Procédés biologiques et industriels (Montpellier I et II, ENSCM, ENSAM) ;
- Chimie des bio-molécules et Chimie du solide (Montpellier I et II, ENSCM).

2 - LA MAISON DES ÉCOLES DOCTORALES

Cette structure fédérative a été mise en place en juillet 2000 ; elle réunit les douze écoles doctorales des trois universités de Montpellier. Ses missions sont définies par un comité de pilotage composé :

- des vice-présidents des conseils scientifiques ;
- des directeurs des écoles doctorales ;
- des représentants de l'ENSAM, de l'ENSCM et du CIES ;
- de trois représentants des étudiants désignés par chacun des conseils scientifiques.

La Maison des écoles doctorales a pour mission de concevoir et d'organiser des formations transversales pour les doctorants ; elle a ainsi proposé des formations en :

- anglais ;
 - connaissance du monde économique ;
 - innovation et création d'entreprise (avec l'IAE et Cap-Alpha1) ;
- et envisage de les compléter par des formations plus approfondies à la qualité, à la comptabilité, à la gestion. De plus, l'ouverture aux doctorants de la semaine transversale de l'ISIM leur donne accès aux modules Philosophie des sciences, Propriété industrielle et Ingénieur à l'étranger. La Maison des écoles doctorales organise aussi pour les encadrants une journée valorisation et placement des étudiants en partenariat avec VARRI (mission de la valorisation de la recherche et relations avec l'industrie)

Une action importante de la Maison des écoles doctorales est l'organisation des Doctoriales en collaboration avec l'Université de Perpignan. En 2001, plus de 60 étudiants ont participé à cette opération pendant une semaine. Elle est aussi impliquée dans l'ADUM (Annuaire des élèves et anciens élèves des écoles doctorales de l'Académie de Montpellier). Cet annuaire est mis en place par l'association Contact en partenariat avec la Maison des écoles doctorales, les établissements d'enseignement supérieur et les écoles doctorales de l'Académie de Montpellier, et avec le concours du CNRS (Institut de génétique humaine), de la Région Languedoc-Roussillon, du Bureau d'insertion professionnelle des étudiants (BIPE) et de la mission de la valorisation de la recherche et relations avec l'industrie (VARRI). Cette base de données contient actuellement plus de 2000 profils de docteurs, doctorants et étudiants de DEA. ADUM est un outil qui permet la gestion des étudiants au cours de leur formation à et par la recherche, et le suivi de leur insertion professionnelle et de leur parcours.

La Maison des écoles doctorales est une structure propre à Montpellier et à la Région. Son rôle interuniversitaire est particulièrement intéressant dans un contexte où des thématiques de recherche se retrouvent à Montpellier I et Montpellier II, et aussi dans les écoles d'ingénieurs et dans les grands organismes de recherche présents sur le site. Cette expérience pourrait être pilote pour des universités d'autres régions, mais même à Montpellier et en Languedoc-Roussillon, elle pourrait être un exemple de ce qu'il conviendrait de faire au profit d'étudiants qui sortent du système éducatif plus tôt (bac+2, +3 ou +5, par exemple).

On peut rappeler ici que le rendement des formations doctorales n'est pas à la hauteur du potentiel régional, que l'impact de l'action de la Maison des écoles doctorales est plus sensible à Montpellier II qu'à Montpellier I et surtout Montpellier III, et qu'enfin l'absence de l'agronomie dans la thématique des écoles est criante. Il y a donc lieu de fortifier davantage l'action de la Maison des écoles doctorales et de mieux la diffuser dans les établissements.

3 - LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME (MSH)

Le projet, lancé en 1999 par le recteur de l'Académie de Montpellier, a connu divers avatars au cours des années. Le premier projet, centré sur la recherche sur le vieillissement, a échoué, les psychologues de Montpellier III considérant que les médecins de Montpellier I avaient la mainmise sur le programme. Le projet suivant s'est heurté à un conflit avec les juristes de Montpellier I, lesquels estimaient ne pas avoir été suffisamment tenus au courant par la direction de Montpellier III.

Le projet actuel, toujours porté par Montpellier III, fait intervenir les trois universités. Le projet scientifique a enfin été validé par les conseils compétents et a également été approuvé par le Conseil scientifique du réseau des Maisons des sciences de l'homme. Le titre choisi : "Europes-Méditerranée, dynamique des interactions", couvre trois thématiques :

- milieux, espaces, sociétés ;
- l'Europe et son identité ;
- cultures, croyances, connaissances.

¹ Base de données dépendant de l'agglomération de Montpellier.

Les questions de financement et de localisation ne sont pas encore complètement réglées. La localisation a ainsi varié entre les locaux de l'ancien hôpital Saint-Charles et ceux de l'ancienne école normale d'institutrices, rue de l'Abbé-de-l'Épée. Le choix de ce dernier site, de préférence à Saint-Charles, se fonde sur la nécessité d'inscrire la MSH dans un site propre non assimilé à Montpellier III, afin d'en affirmer le caractère interuniversitaire. Cette localisation est située hors des campus, mais n'est qu'à quelques minutes de chaque université. Le financement prévu était de 7,62 M€ dont 6,10 par l'État. Les 1,52 M€ restants devaient être apportés par la Ville, qui n'a pas confirmé sa participation. La procédure d'achat du site de la rue de l'Abbé-de-l'Épée est en cours au rectorat, mais la révision du CPER et la nécessité de supprimer 22,86 M€ d'opérations inscrites relancent les spéculations.

Le pré-programme de la MSH prévoit d'y installer sur 4500 m² deux UMR de Géographie, une UMR d'Archéologie, une UMR de Paléo-environnement, une UMR de Linguistique et des locaux communs : centre de documentation, antennes des UMR de Montpellier I, accueil de projets transversaux.

Il faut éviter que Montpellier III apparaisse comme réalisant une opération purement interne, sans bénéfice pour les autres universités montpelliéraines. La gestation de ce projet a été suffisamment difficile pour que sa réalisation ne puisse plus désormais être remise en cause à l'occasion d'un changement de présidence dans une des trois universités partenaires.

4 - LES CAMPUS THÉMATIQUES OU GÉOGRAPHIQUES

La structuration de la recherche s'inscrit également dans de grands pôles thématiques ou géographiques.

Le plus ancien est le pôle STISS (ex-SPI) qui regroupe toute l'informatique, la robotique, la mécanique et l'électronique sur le site de Saint-Priest. Initié il y a une dizaine d'années, il est en bonne voie de développement avec plusieurs bâtiments déjà construits (LIRMM) ; il est nécessaire que lui soient attribués les moyens nécessaires à son achèvement.

Le second est le pôle Chimie, initié dans le contrat 2000-2003 et dans un état d'avancement moindre. Il s'agit d'une politique à long terme, conçue par une nouvelle génération de chimistes, qui permettrait de mettre un terme à l'extrême éparpillement des laboratoires de chimie montpelliérains. Ce pôle, qui se veut un centre de formation et de recherche, vise à regrouper toutes ses unités de recherche et l'école de chimie "reconstruite"¹ sur un seul site géographique correspondant actuellement à l'ancien Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) de Montpellier. Il comprend l'ensemble des UMR CNRS de Montpellier : 3 UMR de Montpellier I, 3 UMR de l'ENSCM et 7 UMR de Montpellier II, qui sont regroupées au sein des trois instituts du pôle créés à l'occasion du dernier contrat quadriennal (1999-2002) : l'Institut Max Mousseron (IMM), fédération qui regroupe 5 UMR et une équipe d'accueil ; l'Institut Ch. Gerhardt, fédération qui réunit 6 UMR ; l'Institut européen des membranes (IEM), qui est une UMR. Le pôle Chimie, avec près de 270 chercheurs et enseignants-chercheurs, 125 ingénieurs et techniciens et plus de 300 doctorants, post-doctorants etc., rassemble un potentiel humain de premier ordre.

Une première étape a été franchie avec la réalisation de la première tranche de l'Institut européen des membranes et l'inscription, dans le dernier CPER (2000-2006), de la construction de la première tranche de l'Institut Ch. Gerhardt et de la deuxième tranche de l'Institut européen des membranes. La création de ce pôle semble bénéficier d'un fort soutien, dont il faut espérer la pérennité, des présidences de Montpellier I et II et des institutions locales. Au-delà du béton, il doit s'agir d'un projet ambitieux d'ensemble incluant recherche, formation initiale et continue, valorisation et transfert, accueil et vision internationale. Il doit s'enrichir d'actions croisées allant au-delà de la chimie (pharmacie, sciences de la matière), ce que son positionnement entre le campus de Montpellier II et le CNRS devrait favoriser.

Le troisième pôle, encore en gestation, vise à structurer la biologie montpelliéraine, aussi bien pour la santé que pour l'environnement, l'écologie et l'agronomie. Il sera plus délicat à mettre en œuvre, en raison de la multiplicité des partenaires impliqués. Il s'agit d'améliorer la visibilité du secteur biologie-santé dans le contexte européen. Les demandes de renouvellement ou de création d'unités sont fondées sur une structuration de l'axe

¹ Les locaux libérés par l'École de chimie seront affectés à Montpellier III.

Nord partant du campus CNRS route de Mende, traversant le campus de Montpellier II et rejoignant l'hôpital Saint-Éloi. Les opérations envisagées devraient permettre la définition de deux pôles équilibrés, recentrés autour de l'axe Nord et du campus Arnaud-de-Villeneuve, sur lequel Montpellier I souhaite regrouper la totalité de ses enseignements de médecine et l'administration de l'UFR.

5 - UNE PISTE DE COLLABORATION EN SCIENCES SOCIALES : LA RECHERCHE EN GESTION

Comme pour l'offre de formation, la recherche en sciences de gestion sur le site de Montpellier est éclatée. L'essentiel de la recherche se concentre néanmoins sur deux équipes : l'ERFI, qui relève de Montpellier I, et le CREGO, rattaché à Montpellier II.

La recherche en gestion à Montpellier I s'effectue principalement au sein de l'ERFI (Équipe de recherche sur la firme et l'industrie), équipe d'accueil (EA 714) créée en 1975. L'ERFI n'est pas structurée selon les principales sous-disciplines des sciences de gestion, mais par rapport à différents programmes de recherche évoluant avec le temps, étant entendu que l'unité scientifique de l'ERFI est constituée autour de "*l'analyse des comportements stratégiques de l'entreprise*". L'ERFI assure une moyenne de 4 à 6 thèses soutenues (une centaine depuis sa constitution).

Le CREGO (Centre de recherche en gestion des organisations) est une équipe d'accueil (EA 731). Il dépend du département Gestion qui est l'un des dix départements de recherche de l'Université Montpellier II et fédère, dans le domaine de la gestion (6^e section), principalement les ressources humaines de l'Université Montpellier II situées à l'IAE et dans les IUT. La présence des enseignants de gestion des IUT au sein du CREGO témoigne des bonnes relations que les responsables de l'IAE ont su tisser avec leurs collègues des IUT. Comme de nombreux centres de recherche en gestion, le CREGO est structuré selon les principales sous-disciplines des sciences de gestion. C'est ainsi qu'on relève quatre ateliers de recherche :

- systèmes d'information et de contrôle ;
- marketing ;
- finance ;
- organisation, ressources humaines et activités.

La recherche en gestion à l'Université Paul Valéry est regroupée au sein du Groupe de recherche et d'études en gestion (GREG). Il s'agit d'une petite équipe universitaire dynamique, animée par seulement deux jeunes professeurs de sciences de gestion. Le GREG privilégie les problématiques en termes de management international et de management interculturel. Ce groupe se développe selon deux axes majeurs :

- la gestion des ressources humaines ;
- l'entrepreneuriat et la gestion des PME.

Ce dernier axe est visiblement un domaine privilégié sur le site de Montpellier puisque aussi bien l'ERFI de Montpellier I que l'IAE de Montpellier II travaillent sur ce domaine transversal.

Aujourd'hui, et malgré un important potentiel d'enseignants-chercheurs en gestion (une quarantaine) sur le site de Montpellier, aucune équipe ne bénéficie d'une reconnaissance CNRS. Un objectif mobilisateur pour les gestionnaires de Montpellier pourrait donc être de viser à terme le statut d'unité mixte de recherche (UMR) CNRS en regroupant leurs forces.

Pour cela, nul besoin de fusionner les filières de formation au sein d'une école universitaire de gestion ; il suffit de regrouper les deux principaux centres que sont l'ERFI et le CREGO, et d'accueillir les enseignants-chercheurs en gestion de l'AES de Montpellier I et III. Ce regroupement devrait naturellement s'accompagner d'une restructuration et non pas être une simple addition. Sans anticiper sur le type de restructuration possible, on peut imaginer qu'il devrait se faire, compte tenu des effectifs concernés, selon les principales sous-disciplines de la gestion : finance, contrôle, marketing, stratégie, systèmes d'information, etc.

Une telle restructuration donnerait une plus forte visibilité à la recherche en gestion à Montpellier, favoriserait un échange enrichissant pour tous et permettrait de renforcer les coopérations au niveau des formations de troisième cycle, masters professionnel et recherche.

6 - LES PROJETS EN MATIÈRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La culture scientifique et technique est richement présente dans les trois universités.

L'Université de Montpellier I renferme plusieurs types de collections, notamment dans le domaine de la santé (six personnes affectées) :

- la collection Atger, don de dessins, portraits, caricatures, paysages et motifs décoratifs ;
- la collection d'ouvrages anciens (*cf. supra*) ;
- la collection d'anatomie, regroupée dans un musée qui abrite environ 5 000 pièces ;
- un droguier de 15 000 échantillons ;
- un petit musée qui présente des collections d'instruments scientifiques.

Elle dispose également du Jardin des Plantes. C'est le plus ancien jardin botanique de France (1593). Il représente environ 5 hectares de jardin et d'arboretum et 1500 m² de serres et orangerie. Plus de 700 espèces végétales y sont représentées. Il est actuellement utilisé pour l'enseignement universitaire et scolaire et comme jardin d'agrément. Il reçoit 100 000 visiteurs par an. L'ensemble est en piteux état, tant pour les plantations que pour les serres. Un petit observatoire est actuellement fermé. Une vingtaine de personnes y sont affectées.

Le patrimoine de l'Université Montpellier II est tout aussi considérable

L'Institut de Botanique est un bâtiment destiné depuis 1870 à accueillir les enseignements et recherches en botanique et qui rassemble les herbiers. Reconstitué en 1959, il offre une surface de près de 14 000 m² et l'herbier compte 4 millions de plantes (5544 mètres linéaires sur 1500 m²). Un début de travaux pris en charge par Montpellier II a permis la rénovation des sous-sols pour accueillir des réserves et d'autres plantations. Deux concierges et un technicien y sont affectés, ainsi que huit contractuels CES.

Diverses collections peuvent être également citées :

- paléontologie animale et végétale (150 000 spécimens et des centaines de milliers de fossiles de petite taille) ;
- palynologie (47 000 lames de référence) ;
- préparations chromosomiques, de tissus d'animaux, d'anthracologie et parasitologie ;
- minéralogie (petit ensemble de 7000 spécimens) ;
- zoologie (22 000 spécimens, dont ceux qui viennent de la station biologique de Sète) ;
- matériels de physique et d'astronomie.

Les divers ensembles, non intégralement inventoriés, sont dispersés auprès des équipes de recherche directement concernées en divers laboratoires et sous-sols, ou dans des réserves de travaux pratiques, même dans une villa désaffectée. Tout cela est très précaire.

900 vélins, des aquarelles et archives manuscrites ont été, pour partie, remis à la bibliothèque universitaire de Montpellier II. On remarque bien ici la richesse du patrimoine, dont un inventaire exhaustif et professionnel permettrait d'évaluer la précarité de la conservation, tant techniquement que du point de vue de la sécurité, et l'intérêt qu'il peut présenter dans un processus de diffusion de la culture scientifique, sachant qu'il est aujourd'hui à l'état quasi dormant. L'université a demandé deux postes de conservateur, l'un pour les herbiers, l'autre pour le reste des collections.

Une exposition d'une partie de ces "trésors de sciences" a été proposée au public montpelliérain par Montpellier II, montée et assumée par une équipe de techniciens, chercheurs et enseignants-chercheurs avec le soutien du Ministère et de la Ville. Elle a fait l'objet d'un catalogue très richement illustré et a obtenu un grand succès auprès du public.

L'Université de Montpellier III possède un musée des moulages, créé en 1890, qui présente 350 moulages de sculptures antiques grecques et romaines ainsi que 150 moulages de sculptures médiévales. Il est nécessaire d'inventorier ces collections et de définir leur statut juridique (affectation aux universités et non aux laboratoires). Il est important que les conseils d'administration prennent "possession" des collections ayant vocation à être "patrimoniales" ou de référence, les laboratoires ne devant gérer que des "collections d'étude."

Le projet de Centre de diffusion de la culture scientifique et technique, dit MuséUM, porté par le Pôle universitaire européen, a été proposé pour le contrat de plan actuel. Le projet initial rassemblait, sur un site intégré dans le tissu culturel urbain, l'ensemble Jardin des Plantes/Institut de Botanique/bâtiment historique de la faculté de Médecine/site Saint-Charles (Montpellier III), et réunissait un projet muséal pour les collections en aménageant les thèmes et les lieux. Il plaçait l'ensemble dans le tissu des musées régionaux dont les expositions scientifiques bénéficient d'une très grande audience - Tautavel (150 000 entrées), musée-parc des dinosaures de Méze en partenariat avec Montpellier II (100 000 entrées), musée des dinosaures d'Espéranza (50 000 entrées), musée d'histoire naturelle et musée de l'École des mines d'Alès, musées d'histoire naturelle de Nîmes (47 000 entrées), de Béziers (14 000 entrées) et de Perpignan (10 000 entrées), musée d'archéologie de Nîmes (30 000 entrées) et musée d'AGROPOLIS (25 000 entrées) - et dans le réseau de 85 associations spécialisées.

Au total, le contrat de plan n'a pas retenu la globalité de ce projet. Sous couvert du Pôle européen universitaire, 1,06 M€ a été attribué, notamment pour la rénovation de l'amphithéâtre Flahaut. Ce n'est donc pas l'ambitieux projet MuséUM qui a été amorcé, mais une opération limitée sans forte dynamique. Or, potentiellement, il y a tout pour réaliser de belles choses. Mais sans doute cela passe-t-il par plusieurs étapes.

D'abord, celle d'un groupe de pilotage efficace avec un chef de projet disponible et professionnel. Aujourd'hui, une cellule comprenant le chargé de mission de chacune des universités, le directeur du Pôle et une personne chargée de l'étude de faisabilité se réunit régulièrement. Peut-être une demande d'un poste de conservateur de l'Éducation nationale donnerait-elle une impulsion au projet ?

Le projet initial a été récemment repris dans une étude de faisabilité plus détaillée, qui cherche à préciser davantage les données quantitatives de base pour la réalisation du projet, en prenant des sources comparatives dans des équivalents étrangers ou de grandes réalisations françaises. Ainsi, une fréquentation estimée de 215 000 visiteurs est annoncée. Avec un ensemble disponible de 20 000 m² bâtis (dont 6000 m² d'exposition) et le Jardin des Plantes, 67 personnes au minimum seraient nécessaires, de même qu'un budget annuel de fonctionnement de 4,5 M€, sans parler des besoins de rénovation extérieure des bâtiments, de la restructuration intérieure et des aménagements des bâtiments de Montpellier I, de Montpellier II et de Montpellier III. Peu de chiffres sont fournis pour ces opérations, si ce n'est pour les aménagements muséographiques, estimés à 4,4 M€, et le musée des moulages pour 2,7 M€. C'est un changement d'échelle considérable qui est aujourd'hui proposé, à partir d'une situation actuellement très faible de valorisation de fonds pourtant particulièrement remarquables.

L'existence d'un Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) dans la région ou l'agglomération, avec une participation des universités, serait propice à un meilleur portage du dossier. Il reste à convaincre les collectivités locales que la culture scientifique et technique est, dès l'enfance, un élément fort de l'éducation et du lien social.

Les débats de société autour de la science peuvent trouver une médiation efficace au travers des programmes universitaires de culture scientifique, surtout dans un site où se pratique une recherche d'excellente qualité sur des sujets de grande actualité.

Quelle est la chance de réussite aujourd'hui ? Faible, si l'on ne considère, comme il a été vu plus haut, que les opportunités ouvertes par le CPER 2000-2006 et les possibilités réelles des universités. Des leviers considérables doivent donc être actionnés, notamment :

- l'intéressement et l'engagement des collectivités locales, ici sans doute la Ville et l'agglomération de Montpellier, pour qui ce partenariat entre la Ville et les trois universités montpelliéraines dans un projet typiquement organisé pour la cité et le grand public serait innovant ;
- une définition claire des étapes de réalisation : chiffrage exhaustif, validation des données, opérations de préfiguration, échéanciers des phases de travaux et de montée en charge ;
- le statut juridique de la structure "missionnée" : cela ne peut pas être directement le Pôle universitaire européen, ni même les universités, dont les missions prioritaires se situent sur d'autres terrains. Cependant, comme les biens et les locaux font partie de leur patrimoine, elles doivent être partie prenante sans avoir à assumer la gestion et l'organisation ; ce faisant, elles devront accepter de déléguer. L'intéressement durable des collectivités justifie de les associer structurellement.

Enfin, l'ensemble étudié par MuséUM doit garder tous les aspects de cohérence et de complémentarité. Gérer l'ensemble "par appartements" ne semble pas répondre à cette dynamique forte de programmation et de développement. Parmi les pistes étudiées, de toute évidence la meilleure est celle de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé par la loi du 5 janvier 2002, qui offre un mode d'organisation adapté à la gestion de ce service culturel partenarial. Un conseil scientifique impliquant fortement les universités doit être intégré à la structure pour leur faire jouer leur rôle d'animation scientifique.

En conclusion, MuséUM est un très beau projet, reposant sur des réalités très bien positionnées à Montpellier. À une époque où la relation science-société est particulièrement cruciale et mérite de se développer autour d'objets concrets et pertinents, MuséUM apporte une chance de concrétisation. Même si tous les atouts ne sont pas aujourd'hui réunis, il serait dommage de ne pas réussir cette entreprise de culture scientifique engageant, ensemble, les universités de Montpellier.*

VII - CONCLUSIONS

Le financement du CPER 2000-2006 était, dès le départ, problématique. Il y est dit : *"Le coût total des opérations présentées dans ce contrat de plan est légèrement supérieur à la capacité totale de financement"* Dans ces conditions, il était clair qu'une partie des opérations inscrites ne pourrait pas être réalisée pendant la durée du contrat de plan. L'État finançait 129,6 M€, le Conseil régional 77 M€, la participation des autres collectivités était estimée à 30,5 M€. Si la Région est fortement impliquée dans le financement de la recherche (le Languedoc-Roussillon se place dans le CPER 2000-2006 au 1^{er} rang en valeur relative (1,1% contre 0,6% en Ile-de-France, 0,9% en PACA et 0,7% en moyenne nationale), on ne peut en dire autant des autres collectivités.

Le CPER évoque d'autres difficultés spécifiques à Montpellier. On y lit : *"Le découpage "facultaire" des universités, réalisé en 1969, constitue un obstacle à l'interdisciplinarité tant au niveau de l'enseignement que de celui de la recherche. Au-delà, il réduit la lisibilité internationale du dispositif académique régional d'enseignement supérieur et de recherche"*. Cet avis mériterait d'être nuancé, car il semble que désormais les acteurs "se parlent" et que des résultats tangibles s'ensuivent. Comme on l'a vu, les universités de Montpellier, en particulier Montpellier I et II, ont de nombreuses thématiques communes, entre elles et avec les organismes de recherche.

Le CPER continue ainsi : *"Il s'agit aujourd'hui de "confédérer" les universités autour de projets communs et de privilégier les laboratoires mixtes associant étroitement les universités et les autres établissements de recherche, en conjuguant une approche nationale garante des activités de l'enseignement supérieur et de la recherche et une cohérence régionale visant à une efficacité et à une pluridisciplinarité accrues"*. Sans faire le choix de l'université confédérale de Montpellier évoquée dans le CPER, les universités se sont engagées, en ce qui concerne la recherche, sur le chemin interuniversitaire.

Une volonté de collaboration entre les établissements est non seulement affichée, mais très réelle. La politique de création des UMR mise en œuvre depuis plusieurs années n'y est pas étrangère et les écoles doctorales ont eu un effet structurant que l'on a pu remarquer par ailleurs.

Si le CEA et l'INSERM ont une activité et des relations avec les universités comparables à celles que l'on peut trouver en d'autres régions, le CNRS, par contre, a un poids considérable que ses réserves foncières contribuent peut-être à justifier à ses yeux, mais qui pourrait devenir excessif au moment où se joue une partie importante pour l'avenir des universités : la restructuration des campus en pôles thématiques. Or, le CNRS semble se positionner en partenaire incontournable pour la maîtrise des constructions. S'agit-il d'un état de fait ou du résultat d'une stratégie mûrement réfléchie et concertée entre les universités, les autres organismes, les collectivités territoriales partenaires et le rectorat ?

D'autre part, alors que la mise en œuvre du contrat de plan État-Région s'avère difficile, le total des projets dépassant l'enveloppe, les difficultés de relations entre la délégation régionale du Ministère et celle du CNRS ne vont pas faciliter les choix à opérer et la programmation à établir.

En ce qui concerne le secteur de l'agronomie, on a vu qu'il y a profusion d'organismes et d'établissements. Mieux vaut cette situation qu'un désert, mais, pour un fonctionnement efficace de l'ensemble, une organisation structurée s'impose. Actuellement c'est l'association AGROPOLIS qui fédère les compétences, organise les actions et en assure la vitrine, dans le bon sens du terme, notamment à l'étranger.

Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche à Montpellier, riche mais flou, a, dans les années qui viennent, l'opportunité de se structurer. La politique de pôles d'excellence et de campus thématiques et géographiques, si elle est menée à bien, devrait avoir un effet bénéfique considérable pour faciliter les synergies, accroître l'efficacité et améliorer la visibilité des formations et de la recherche pour tous les partenaires acteurs et utilisateurs locaux, régionaux et internationaux. Plutôt que de recommander des re-découpages, des recompositions et des élaborations de statuts, il semble préférable de prendre acte des actions entreprises, des volontés affirmées et de les orchestrer pour jouer à l'unisson.

Les présidents et directeurs des universités et des écoles, les dirigeants des organismes de recherche, le Pôle universitaire, AGROPOLIS, les responsables des collectivités territoriales sont devant un vaste chantier pour lequel tous les matériaux existent pour bâtir un ensemble harmonieux, puissant et efficace.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Ce rapport fait suite à ceux relatifs à chaque établissement. Il ne saurait donc reprendre les recommandations qui s'adressent à chacun d'entre eux. Mais ce niveau de l'établissement n'est pas suffisant pour construire efficacement l'avenir et c'est une incitation forte que le CNE adresse aux acteurs du site. Presque tout reste à faire, et il est urgent de faire.

Une situation particulièrement favorable pour le positionnement de la recherche, grâce à l'investissement local des organismes de recherche, notamment en biologie-santé, agronomie et sciences agricoles, chimie, ne doit pas masquer les nombreuses difficultés dans l'organisation des formations universitaires, les conditions de la vie étudiante et la valorisation du patrimoine scientifique. Les recommandations ci-dessous constituent pour le CNE le socle sur lequel pourrait se construire (plutôt que se reconstruire) la politique du site universitaire pour l'avenir. Si ce message s'adresse aux universitaires, ce ne sont pas exclusivement eux qui sont interpellés.

Les collectivités locales, Ville et agglomération de Montpellier et Région Languedoc-Roussillon notamment, doivent inciter fortement à la cohérence et à la structuration du site. Le pire serait de se satisfaire des incohérences et situations chaotiques universitaires qui ne font pas la réputation des universités de Montpellier. La vie étudiante, l'organisation spatiale des universités, la valorisation du patrimoine universitaire, la pérennité du Pôle européen sont pour une part aussi de leur responsabilité.

L'État, sous ses différentes articulations (préfecture, rectorat, organismes de recherche, DRRT, ministères), doit aussi être un acteur vigilant et volontaire. Au travers du CPER, des contrats d'établissement et de celui du Pôle européen, et même du contrôle, il doit assurer la régulation dynamique du site, sans pour autant "violier" l'autonomie universitaire qui ne peut être assimilée au laisser-faire.

Il faut mettre en place les outils nécessaires. Tous les acteurs du site sont appelés à y contribuer.

1 - GOUVERNEMENT DE SITE

Le CNE constate l'absence d'un gouvernement de site, par exemple sous la forme d'une conférence académique des présidents d'université, et l'échec de l'université confédérale, jamais vraiment lancée. Il note aussi l'absence de perspectives structurantes solides. En conséquence, il recommande :

- que s'organise une structuration du site, à l'initiative des présidents, sous leur autorité et selon des modalités qu'il leur appartient de définir ;
- que l'instance de coopération soit, à la fois, le lieu de définition d'une prospective de site, des orientations stratégiques, et de résolution des problèmes d'intérêt commun : par exemple, organisation et fonctionnement des services interuniversitaires, mais aussi offre de formation dont la formation continue, et orientation et organisation de la recherche ;
- qu'elle puisse, selon les questions à l'ordre du jour, être élargie aux présidents du Pôle européen, de l'Université de Perpignan, de l'EPA de Nîmes, de l'IUFM ;
- que les relations entre les universités et les collectivités locales soient formalisées, pour tous les établissements et toutes les collectivités, par des conventions particulières ;
- que les universités soient, en matière de recherche, associées aux travaux de la Conférence des dirigeants d'organismes de recherche (CODOR). Il ne peut, en effet, y avoir d'un côté la CODOR, d'un autre, la Conférence des directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion (CODIGE), et d'un troisième, le Pôle européen. Il faut, d'une part, pour tout ce qui concerne spécifiquement les universités, qu'elles fédèrent leurs énergies dans l'instance de concertation évoquée plus haut et, d'autre part, que des rapprochements s'opèrent entre les différentes conférences concernant l'enseignement supérieur, la recherche et les écoles ;
- que cette organisation puisse être déployée également, cas par cas, par les responsables des services équivalents des universités, comme les directeurs des services de formation continue.

Il semble d'ailleurs que les choses évoluent dans le bon sens. Une évaluation est toujours interactive et, entre la première visite des membres du CNE dans un établissement ou sur un site et la publication du rapport final, le CNE constate souvent que des recommandations faites lors d'entretiens avec les partenaires universitaires font leur chemin et qu'avant même la publication du rapport, certaines reçoivent un début de mise en œuvre.

Dans le cas de la gouvernance du site, le CNE a conscience du chemin à parcourir entre l'état actuel (des rencontres régulières, mais informelles) et l'objectif d'une université confédérale. Mais il voit comme de bon augure la résolution prise par les présidents montpelliérains, après la présentation qui leur a été faite début septembre du projet de rapport et de ses recommandations, de mettre en place une conférence des universités de Montpellier qui aurait pour objectif de *"promouvoir une politique commune de développement de la vie étudiante dans les domaines du logement, de la culture, du social, de la santé, et d'harmoniser les offres de formation dans le cadre de la réforme LMD [...], de valoriser le potentiel de recherche montpelliérain et de préparer un schéma d'aménagement de l'enseignement supérieur et de la recherche à Montpellier en vue du prochain plan"*.

Le CNE prend acte avec intérêt de cette heureuse initiative, mais considère qu'il ne suffit pas que, sur une période donnée, des présidents travaillent en bonne intelligence pour assurer la pérennité de cette collaboration. Pour garantir celle-ci, cette conférence nécessite une formalisation institutionnelle qu'il appartient aux présidents de définir. Les recommandations du CNE ne cherchent à baliser que la première étape de la construction de l'interuniversitaire montpelliérain, mais il est indispensable que les présidents fixent, dès maintenant, le calendrier et les objectifs des étapes, qui devront nécessairement être de plus en plus structurantes. La réalisation des objectifs de la première étape sera toutefois la garantie de la permanence de la démarche et la promesse de la réussite des étapes suivantes.

2 - LE PÔLE EUROPÉEN

Le Pôle européen constituant aujourd'hui le principal lieu de rencontre institutionnel entre les établissements, le CNE recommande qu'il soit conforté dans ses missions. Sa vocation à coordonner les politiques universitaires en matière d'insertion professionnelle et de vie étudiante pourrait notamment se trouver confirmée à travers la gestion de dossiers nouveaux, par exemple la création d'un observatoire régional de l'insertion professionnelle.

Les bonnes coopérations existantes entre le pôle et le CROUS devraient être renforcées dans des domaines comme :

- le logement des étudiants français et étrangers ;
- les pratiques culturelles des étudiants, etc.

Le Pôle devrait pouvoir être le fédérateur de la communication commune sur l'offre de formation et de la concrétisation de l'Université ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon.

3 - LES SERVICES D'INTÉRÊT COMMUN

Les universités de Montpellier doivent surmonter leurs divergences pour offrir, dans tous les domaines, les meilleures prestations possibles aux étudiants en mettant en place et en faisant fonctionner des services d'intérêt commun mutualisant les moyens des établissements et assurant une indispensable solidarité entre eux, en particulier en matière de médecine préventive universitaire.

Les coopérations entre le CROUS et chaque établissement doivent être réexaminées pour optimiser les moyens et éviter toute concurrence, notamment en matière culturelle.

L'insuffisance quantitative et qualitative de logements étudiants à Montpellier appelle la mise en place de mesures immédiates de construction et de réhabilitation en diversifiant les formules (recours aux organismes HLM, actions auprès des particuliers et des agents immobiliers, etc.). Ce dossier suppose une large concertation avec les collectivités locales, notamment la Ville et l'agglomération de Montpellier, qui doivent d'urgence s'en saisir.

Les conséquences sociales et immobilières de l'installation de l'Université Montpellier III à Saint-Charles doivent être dès aujourd'hui prises en compte.

D'une manière plus générale, il apparaît nécessaire que la Ville et l'agglomération de Montpellier s'impliquent plus fortement dans le soutien au développement universitaire et dans l'accompagnement de la vie étudiante.

4 - NÎMES ET LES DÉLOCALISATIONS

Les établissements universitaires doivent veiller à ne pas multiplier les implantations sous-dimensionnées, voire concurrentes entre elles, comme Mende et Saint-Chély d'Apcher.

S'agissant de l'EPA de Nîmes, il est souhaitable que son développement s'effectue en relation étroite avec les universités de Montpellier dans un esprit de responsabilité tant des universités de Montpellier que de l'EPA, de manière à organiser la complémentarité des établissements et les conditions de réussite de l'EPA. À peine un an après la création du pôle, le vote, par le Conseil d'administration de l'EPA de Nîmes, d'une demande de création d'une université de plein exercice n'est sans doute pas la réponse appropriée, mais est un signal fort d'une nécessaire prise en charge responsable. Il est, par ailleurs, indispensable de mieux articuler l'IUT avec l'EPA.

Enfin, le développement de Nîmes doit être conçu en coopération étroite avec celui de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, ainsi qu'avec celui des implantations des universités d'Aix-Marseille en Arles.

La frontière qui sépare les académies d'Aix-Marseille et de Montpellier ne doit pas dispenser d'une réflexion commune de tous les établissements sur le devenir de l'enseignement supérieur dans le triangle Arles - Avignon - Nîmes.

On peut se demander si la très grande proximité de ces villes et les rapprochements qui s'opèrent entre leurs municipalités ne devraient pas inciter les universités à s'organiser en un réseau qui conforterait ces trois entités, qui, isolément, rencontreront durablement de réelles difficultés à atteindre la dimension critique d'une véritable université.

5 - COOPÉRATIONS PÉDAGOGIQUES

L'offre de formation sur le site de Montpellier est relativement cohérente et pratiquement sans doublon, hors le cas des sciences de gestion. Si, pour cette discipline, cette situation a des conséquences à la fois en formation (gaspillage des moyens en locaux, en équipements, en personnel) et en recherche (pas de reconnaissance CNRS), la solution passe sans doute par un renforcement des coopérations, chaque fois que cela est possible, et par un regroupement de tous les enseignants et enseignements de gestion dans un seul lieu.

Tant en gestion que dans d'autres disciplines, les universités devraient saisir l'occasion de la mise en place du schéma LMD pour proposer une nouvelle architecture de leurs formations, en s'appuyant sur leur complémentarité et en privilégiant les filières pluridisciplinaires et pluri-universitaires, tout en veillant à faciliter les réorientations. L'IUFM ne doit pas être absent de la réflexion sur les masters.

En matière de formation continue, il reste à consolider ce qui ne repose actuellement que sur la bonne volonté des uns et des autres. Les responsables universitaires doivent confirmer leur intérêt pour cette mission. Le rôle de la coordination régionale doit être réaffirmé.

6 - LA RECHERCHE

Le CNE adhère globalement aux conclusions du CNER sur la nécessité :

- de rapprocher les universités ;
- d'organiser rationnellement le pôle agronomique et de renforcer les universités dans ce domaine ;
- de mettre en place un schéma d'aménagement de campus thématiques et géographiques.

Montpellier a certes des atouts :

- de nombreux laboratoires donnent de la recherche à Montpellier une image d'excellence, en particulier dans le domaine des sciences de la vie, de la santé et de la chimie ;
- les organismes de recherche sont très fortement implantés à Montpellier et développent des recherches sur l'agronomie et l'alimentation, en collaboration entre eux et avec les universités et les écoles ;
- l'association AGROPOLIS constitue l'une des plus grandes concentrations mondiales de spécialistes du développement économique des régions méditerranéennes et tropicales ;
- MuséUM peut être un projet commun mobilisateur.

Mais Montpellier n'a pas su, pour le moment, valoriser ces atouts exceptionnels.

Par ailleurs, on y détecte aussi des faiblesses, entre autres :

- un âge moyen des enseignants-chercheurs et des chercheurs le plus élevé de toutes les régions françaises ;
- une recherche privée quasiment inexistante, conséquence du faible niveau d'industrialisation de la région ;
- la situation des sciences humaines et sociales, qui représentent à Montpellier un poids considérable en enseignants-chercheurs, mais dont l'importance est peu visible au plan régional du fait de leur émiettement et de leur faible coordination. Il faut absolument que les universités de Montpellier se mobilisent ensemble pour que ce domaine soit enfin reconnu à la hauteur des potentialités scientifiques qu'il renferme et que, notamment, la Maison des sciences de l'homme se concrétise dans un projet permettant sa validation par le Ministère et par le CNRS ;
- certains organismes de recherche disposent de réserves foncières, de moyens humains et financiers qui les conduisent à décider de ce qui est bon pour eux et... pour les universités. La CODOR (Conférence des dirigeants d'organismes de recherche) anime la réflexion sur des sujets d'intérêt commun comme les pôles scientifiques, le renforcement des relations entre la recherche et l'enseignement supérieur, le CPER, sans y associer des représentants des universités. Ceci doit être corrigé ;
- AGROPOLIS joue un rôle capital dans l'animation de la communauté scientifique montpelliéraine, bien au-delà de son périmètre affiché. Mais cette association doit rester dans son rôle : elle n'est pas qualifiée pour être l'opérateur de l'université ouverte, ni pour devenir l'organe de gestion de la formation continue des universités ;
- les universités collaborent de mieux en mieux au travers des écoles doctorales et de la Maison des écoles doctorales. Les projets de Maison des sciences de l'homme et de campus thématiques et géographiques ont des effets structurants. Il faut donc consolider ces acquis.

Toutes les opportunités sont réunies pour constituer sur le site de Montpellier un puissant ensemble de niveau international. Encore faut-il que tous les acteurs locaux et nationaux prennent conscience de l'enjeu et parviennent à dépasser les clivages pour promouvoir l'ambitieuse politique que la qualité des formations et l'excellence de la recherche autorisent.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BIU DE MONTPELLIER : PERSONNEL ET ACTIVITÉ (BILAN 2001)

	Personnel	Usagers	Entrées	Prêts	Ouvrages acquis	Abonnements périodiques	Prêts entre bibliothèques	Périodiques en ligne
Montpellier I Droit	27%	17,95%	18,60%	17,42%	7,12%	31,31%	15,64%	84 titres
Médecine 1 ^{er} cycle	6%	4,60%	2,33%	2,52%	5,74%	0,65%	4,78%	
UPM	8%	7,63%	6,97%	4,03%	4,30%	13,99%	16,78%	129 titres
Nîmes Médecine	2%	1,89%	4,87%	1,52%	7,56%	2,24%	3,79%	
Pharmacie	8%	4,17%	6,45%	2,46%	4,45%	4,24%	8,29%	13 titres
<i>Sous-total Montpellier I</i>	<i>51%</i>	<i>36,24%</i>	<i>39,22%</i>	<i>27,95%</i>	<i>29,17%</i>	<i>52,43%</i>	<i>49,28%</i>	
Montpellier II Sciences	18%	21,56%	18,86%	15,84%	6,10%	10,06%	28,84%	68 titres
Nîmes Sciences	1%	2,83%						
IUT Béziers	1%							
<i>Sous-total Montpellier II</i>	<i>20%</i>	<i>24,39%</i>	<i>18,86%</i>	<i>15,84%</i>	<i>6,10%</i>	<i>10,06%</i>	<i>28,84%</i>	
Montpellier III Lettres	24%	35,16%	28,69%	47,96%	48,45%	31,18%	21,87%	
Nîmes-Vauban	5%	4,20%	13,24%	8,26%	16,28%	6,32%		
<i>Sous-total Montpellier III</i>		<i>39,36%</i>	<i>41,93%</i>	<i>56,22%</i>	<i>64,73%</i>	<i>37,50%</i>	<i>21,87%</i>	

Source : BIU

ANNEXE 2 : QUELQUES DONNÉES CONCERNANT LE SITE DE NÎMES

1 - L'OFFRE DE FORMATION À LA RENTRÉE 2002

Secteurs Lettres, Langues, Sciences humaines, AES, Arts

- DEUG Administration économique et sociale ;
- DEUG Arts, Médiation culturelle et Communication ;
- DEUG LLCE Anglais ;
- DEUG pluridisciplinaire (espagnol, histoire, langues anciennes, lettres modernes) ;
- DEUG Psychologie ;
- DEUG Sociologie – Ethnologie ;
- licence Administration économique et sociale ;
- licence Arts appliqués ;
- licence Arts plastiques ;
- licence Conception et Mise en œuvre de projets culturels ;
- licence de Psychologie ;
- licence professionnelle Conception et Mise en œuvre des textiles nouveaux ;
- maîtrise Administration économique et sociale ;
- maîtrise Arts appliqués ;
- maîtrise Arts plastiques ;
- maîtrise Conception et Mise en œuvre de projets culturels ;
- préparation aux CAPES, CAPET, PLP2 d'Arts plastiques et Arts appliqués ;
- IUP : Métiers des arts et de la culture ;
- DESS Rédacteur multimédia.

Secteur Droit

- DEUG Droit ;
- licence professionnelle Droit et Management de la construction et de l'immobilier.

Secteur Sciences et Technologies

- DEUG Mathématiques, Informatique et Application aux sciences ;
- DEUG Sciences de la matière ;
- DEUG Sciences de la vie, avec deux orientations (Sciences biologiques et naturelles, orientée vers l'enseignement, et Biologie-Physiologie) ;
- licence professionnelle Démantèlement, Dépollution, Déchets (3D) ;
- Propédeutique école de l'Internet (DU), en collaboration avec l'IUP MIC ;
- IUP Métiers de l'information et de la communication (MIC).

2 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET IATOS

La situation au moment de la création de l'établissement (avril 2002) était la suivante :

Les enseignants

Emplois fléchés par les universités à Nîmes dans les années précédentes

	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Total
PR		5	2	7
MCF		3	22	25
PRAG		2	3	5
PRCE			3	3
PAST			2	2
ATER			2	2
Total	0	10	34	44

Source : projet de contrat quadriennal 2003-2006

Note : trois postes de MCF étaient prévus pour la rentrée 2002 : section 2 (droit Montpellier I), section 18 (communication Montpellier III) et section 61 (informatique industrielle Montpellier II).

Les IATOS

Personnel de l'université de :	Catégorie			
	A	B	C	Non-titulaires
Montpellier I			1	1
Montpellier II	2	1	3	4
Montpellier III	1	2	6	17
Total	3	3	10	22

Source : projet de contrat quadriennal 2003-2006

Note : 2 postes (1 AASU et 1 ADT) étaient prévus pour la rentrée 2002.

Les postes indiqués ne concernent pas la documentation, gérée à Montpellier et Nîmes dans le cadre de la BIU.

3 - LES LOCAUX

Les surfaces des sites Vauban et Carmes (en m²)

Destination	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Total	%
Enseignement	992	3 330	3 029	7 351	41,5
Recherche		1 920	494	2 414	13,6
Bibliothèque ¹		290	2 621	2 911	16,4
Vie étudiante	18	320	324	662	3,8
Administration	111	200	1 811	2 122	12
Autres usages ²	75		2 173	2 248	12,7
Total	1 196	6 060	10 452	17 708	100

Source : projet de contrat quadriennal 2003-2006

¹ Les locaux de documentation du site Vauban sont communs à Montpellier I et III

² Les autres usages correspondent à des locaux techniques, informatiques, d'accueil, sanitaires, d'archivage

4 - LES ÉTUDIANTS

Cf. le tableau des effectifs étudiants par site et par discipline dans le chapitre sur le développement universitaire de Nîmes.

TABLE
DES
SIGLES

ABES	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
ADUM	Annuaire des doctorants et docteurs des universités de Montpellier
AEE	Accueil des étudiants étrangers
AES	Administration économique et sociale
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AGEFOS-PME	Association de gestion du fonds d'assurance-formation des salariés des PME
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APEC	Association pour l'emploi des cadres
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BIPE	Bureau d'insertion professionnelle des étudiants
BIU	Bibliothèque interuniversitaire
BMVR	Bibliothèque municipale à vocation régionale
BQR	Bonus qualité recherche
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur
BU	Bibliothèque universitaire
CA	Conseil d'administration
CAFOC	Centre académique de formation continue
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPLP2	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2 ^e grade
CAPU	Conférence académique des présidents d'université
CCST	Centre de culture scientifique et technique
CDI	Centre de documentation et d'information
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEDRHE	Centre d'études documentaires et de recherche en histoire de l'éducation
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CEREQ	Centre d'étude et de recherche sur les qualifications
CERIC	Centre d'études et de recherches internationales et communautaires
CES	Contrat emploi solidarité
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CHU	Centre hospitalo-universitaire
CIES	Centre d'initiation à l'enseignement supérieur
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques et méditerranéennes
CINES	Centre informatique national de l'enseignement supérieur
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNEA	Centre national d'entraînement en altitude
CNEARC	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CODIGE	Conférence des directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion du Languedoc-Roussillon
CODOR	Conférence des dirigeants d'organismes de recherche de Languedoc-Roussillon

COFUAM	Conférence française des universités de l'arc méditerranéen
CPER	Contrat de plan État-Région
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CREGO	Centre de recherche en gestion des organisations
CREUFOP	Centre régional universitaire de formation permanente
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS	Conseil scientifique
DAFCO	Délégation académique à la formation continue
DAVA	Dispositif académique des validations d'acquis
DEA	Diplôme d'études approfondies
DES	Direction de l'enseignement supérieur Dossier social étudiant
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DU	Diplôme d'université
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EA	Équipe d'accueil (de l'enseignement supérieur)
ECTS	<i>European Credit Transfer System</i>
ED	École doctorale
EMA	École des mines d'Alès
ENCCRF	École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENGREF	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENSAM	École nationale supérieure agronomique de Montpellier
ENSCM	École nationale supérieure de chimie de Montpellier
ENSIA-SIARC	École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires, section industries agro-alimentaires des régions chaudes
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPS	Éducation physique et sportive
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST	Établissement public scientifique et technique
ERFI	Équipe de recherche sur la firme et l'industrie
ERIEE	École pour les études et la recherche en informatique et en électronique
ERTE	Équipe de recherche technologique éducation
ETP	Équivalent temps plein
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante
FFSU	Fédération française du sport universitaire
FOAD	Formation ouverte et à distance
FONGECIF	Fonds de gestion du congé individuel de formation
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

GC	Génie civil
GEII	Génie électrique et informatique industrielle
GIAT	Groupe industriel de l'armement aéro-terrestre
GIP	Groupement d'intérêt public
GMP	Génie mécanique et productique
GREG	Groupe de recherche et d'études en gestion
GRETA	Groupement d'établissements (pour la formation continue)
IAMM	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
IATOS	(Personnels) ingénieur, administratif, technicien, ouvrier et de service
IEM	Institut européen des membranes
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IMM	Institut Max Mousseron
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISEM	Institut des sciences de l'entreprise de Montpellier
ISIM	Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
LIRDEF	Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation
LIRMM	Laboratoire d'informatique, de robotique et de micro-électronique de Montpellier
LMD	Licence/master/doctorat
MCF	Maître de conférences
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MIAS	Mathématiques, informatique et application aux sciences
MIC	Métiers de l'information et de la communication
MIT	<i>Massachusetts Institute of Technology</i>
MPU	Médecine préventive universitaire
MST	Maîtrise de sciences et techniques
MuséUM	Musée des universités de Montpellier
NASA	<i>National Aeronautics and Space Administration</i>
NTIC	Nouvelles technologies pour l'information et la communication
OPCAREG	Organisme paritaire collecteur agréé régional
ORSTOM	Office de recherche scientifique et technique sur l'outre-mer

PACA	Provence - Alpes - Côte d'Azur
PARE	Programme d'aide au retour à l'emploi
PAST	Professeur associé en service temporaire
PCEM	Premier cycle d'études médicales
PDU	Pôle de développement universitaire
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRQ	Programme régional qualifiant
PUE	Pôle universitaire européen
REDOC	Réseau documentaire de Grenoble
SANREMO	Système d'analyse et de répartition des moyens
SCAC	Service commun d'action culturelle
SCD	Service commun de documentation
SCOPPS	Service commun de prévention et de promotion de la santé
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SGM	Sciences et génie des matériaux
SHON	Surfaces hors œuvre nettes
SHS	Sciences humaines et sociales
SICOD	Service interuniversitaire de coopération documentaire
SIGIS	Service interuniversitaire de gestion des installations sportives
SIUAPS	Service interuniversitaire des activités physiques et sportives
SIUMPPS	Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
SM	Sciences de la matière
SPI	Sciences pour l'ingénieur
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STISS	Sciences et technologies de l'information, des structures et des systèmes
STS	Section de techniciens supérieurs
SUAPS	Service universitaire d'activités physiques et sportives
SUDOC	Système universitaire de documentation
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
TD	Travaux dirigés
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UMS	Unité mixte de service
UOMLR	Université ouverte de Montpellier Languedoc-Roussillon
UPM	Unité de pédagogie médicale
UPR	Unité propre de recherche
VARRI	(mission de la) Valorisation de la recherche et relations avec l'industrie
VRD	Voirie réseaux divers

RÉPONSE
DU RECTEUR
DE L'ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Montpellier, le 11 DEC. 2003

Rectorat

31, rue de l'Université
34064 Montpellier
Cedex 2
Téléphone
04 67 91 47 00
Fax
04 67 60 76 15
www.ac-montpellier.fr

Le rapport du Comité National d'Evaluation sur le site universitaire de Montpellier porte un regard sans complaisance mais globalement réaliste et pertinent d'une part sur la situation de l'interuniversitaire à Montpellier, d'autre part sur les relations entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site.

La situation actuelle procède de conjonctures locales parfois complexes dans les relations entre personnes depuis une quinzaine d'années ; elle est faite de succès mais aussi d'échecs marquants. Une réelle volonté politique et des perspectives positives se dessinent actuellement dans un contexte relationnel apaisé et coopératif.

I – DES SUCCES INCONTESTABLES

Une partie de l'interuniversitaire du site de Montpellier s'est structurée autour du Pôle Universitaire Européen. Celui-ci a réussi à rassembler depuis 1994 les trois présidents des universités, les quatre collectivités (région, département, ville et agglomération) et d'autres partenaires (Agropolis, CODIGE, CNRS jusqu'en 2003).

La réussite du pôle sur des dossiers comme l'accueil des étudiants étrangers ou la promotion de la recherche tient à la personnalité incontestée, à la compétence et au charisme rassembleur de son président le professeur Henri PUJOL ainsi qu'au dynamisme et à l'investissement de la petite équipe qui autour de lui a su monter des actions en partenariat (par exemple avec le CROUS).

Dans son champ de spécialité, Agropolis constitue aussi une structure appréciée, fédérant les énergies et les compétences, à l'image forte au plan international.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que le dossier de l'Université Ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon est, à sa naissance, porté par ces deux structures même si, comme le note le rapport, sa situation administrative devra certainement à terme évoluer.

Sa création représente l'opération la plus récente de coopération interuniversitaire et inter-établissements sur l'ensemble de l'académie.

Partant d'une situation très éclatée entre institutions et présentant un certain retard par rapport aux autres académies, l'équipe en responsabilité de l'UOMLR a su mettre en synergie les expériences existantes et surtout créer un engagement commun sur ce champ des technologies de l'information et de la communication déterminant pour l'avenir.

Le rapport du CNE souligne aussi combien dans certains domaines de recherche les coopérations sont fructueuses entre institutions et comment le CROUS a montré sa capacité à fédérer les universités montpelliéraines autour de thèmes essentiels notamment la difficile question du logement étudiant. L'expérience acquise dans tous ces domaines et notamment sur ces trois dossiers évoqués (Pôle, Agropolis, UOMLR) doit constituer un terreau pour reconstruire dans d'autres domaines où l'interuniversitaire fonctionne mal ou a disparu.

II – QUELQUES ECHECS RECENTS

Trois dossiers sont significatifs des difficultés qu'a pu rencontrer la coopération entre établissements dans certains domaines.

- mon prédécesseur avait engagé une démarche de coopération spécifique, inspirée du modèle grenoblois : L'université confédérale de Montpellier.

Une charte avait été élaborée et présentée devant certains conseils d'administration mais l'opération n'a pas abouti.

De fait, en l'absence de structure de concertation les rencontres entre responsables universitaires restent, à l'exception des rencontres autour du recteur-chancelier, de l'ordre de l'informel.

La création d'une structure de type conférence des Universités de Montpellier ou Conférence des Universités du Languedoc-Roussillon constituerait une avancée institutionnelle significative.

- L'éclatement du service interuniversitaire de médecine préventive représente certainement le dossier le plus emblématique des difficultés récentes.

Une situation déficitaire, des objectifs divergents en matière de santé des étudiants, des ressources inégalement consacrées à ce thème par les universités n'ont pas permis de poursuivre une politique commune engagée depuis 1990.

En l'état actuel du dossier et dans l'intérêt des étudiants, il semble prioritaire que chaque université achève la structuration de son propre service ; sur ces bases des coopérations ponctuelles sont envisageables, par exemple sur l'information des étudiants ou la politique de prévention.

Le retour à l'interuniversitaire est largement prématuré sur ce champ et devra résulter d'un patient travail en commun.

- Le fonctionnement de la bibliothèque interuniversitaire a lui aussi fait l'objet de discussions marquées par des tensions. Elles ont fait craindre un éclatement de cet autre dispositif commun.

La sagesse a prévalu, en appui sur une convention tacitement renouvelée jusqu'au 17 février 2008.

Il convient malgré tout qu'un véritable cahier des charges soit déterminé par les présidents d'université afin que la politique documentaire sur le site Montpelliérain soit pilotée plus efficacement ce qui correspond aux souhaits du directeur, à l'écoute des universités, et demandeur d'orientations politiques claires.

D'autres dossiers montrent certaines insuffisances de coordination (éclatement de l'enseignement et de la recherche en gestion, formation continue).

Les anciennes réticences dans le domaine de la politique culturelle s'estompent.

III – DES PERSPECTIVES POSITIVES

Le mois d'octobre 2003 aura été porteur de deux événements significativement positifs : le renouvellement du pôle universitaire européen à compter du 21 octobre 2003 pour une période de quatre ans intégrant l'IUFM et la reconnaissance de l'UOMLR par le ministère de la jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

Ce sont des dossiers qui sont appelés à dépasser le cadre montpelliérain puisqu'ils associent non seulement les trois universités du site mais aussi l'université de Perpignan et le centre universitaire de Nîmes.

Le rapport du Comité National d'Evaluation a permis une remise en question de certaines pratiques et les présidents souhaitent évoluer sur nombre de thèmes où l'insuffisance de coordination a été pointée.

Ils auront sur ces actions le soutien plein et entier du recteur-chancelier ou des personnes en charge de certains dossiers spécifiques comme la nouvelle coordinatrice universitaire de la formation continue.

Les présidents des Universités de Montpellier ont rédigé un «projet de charte de la Conférence des Universités de Montpellier». Celui-ci constitue la première étape institutionnelle d'un processus qui devrait être élargi à l'ensemble de l'académie.

Au-delà, les trois présidents montpelliérains ont émis l'idée, pour la première fois publiquement le 22 septembre 2003, d'aller plus loin et de s'engager sur la voie d'une coopération plus globale pouvant déboucher sur une seule université montpelliéraine à horizon raisonnable.

C'est un projet ambitieux qui permettrait de pallier radicalement toutes les insuffisances ou échecs soulignés dans le rapport.

C'est un projet pertinent pour donner à un site riche, reconnu au plan national et international dans de nombreux secteurs, une visibilité et une cohérence nécessaires à l'aune européenne et au-delà.

C'est un projet qu'il faudra mener sereinement, en prenant bien en compte par le dialogue et la concertation les craintes et les oppositions qu'il ne manquera pas de susciter.

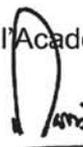
Autant qu'une volonté politique d'aller dans ce sens sera manifestée par les présidents d'université, le recteur-chancelier accompagnera et soutiendra cette démarche.

Si on ne peut nier que l'interuniversitaire à Montpellier a souffert et continue à souffrir de multiples manques ceci ne saurait cacher de belles réussites et surtout une volonté politique de coopération qui se dessine récemment de la part des responsables universitaires du site. Le rapport du CNE aura certainement contribué à renforcer cette volonté.

En fait, c'est une double démarche de développement des coopérations qui doit être mise en œuvre : sur le site de Montpellier d'une part, au plan académique d'autre part avec l'Université de Perpignan et le Centre Universitaire de Nîmes (*).

Le Recteur, chancelier des Universités suscitera, soutiendra et accompagnera toutes les démarches allant dans ce sens.

Le Recteur de l'Académie de Montpellier



William MAROIS

() l'hypothèse de l'Université du Grand Delta évoquée dans le rapport du CNE n'a jamais connu l'adhésion en Languedoc-Roussillon, personne ne voyant vraiment l'intérêt pour le pôle nîmois à devenir, en fait, une antenne de l'Université d'Avignon.*

Par contre il est vrai que les liens entre les sites de Nîmes, Avignon et Arles sont actuellement insuffisants et doivent être renforcés pour éviter, autant que faire se peut, concurrence et redondances.

RÉPONSE
DES TROIS
PRÉSIDENTS
DES UNIVERSITÉS
DE MONTPELLIER



Les trois présidents des universités de Montpellier ont pris connaissance du rapport du CNE sur le site de Montpellier et approuvent sans réserves les grandes lignes et les conclusions de ce rapport.

Il est certain que le site universitaire a souffert dans le passé d'une coopération institutionnelle faible, avec pour conséquences un défaut de stratégie de site et de lisibilité de l'ensemble à l'international.

Nous tenons à préciser que nous sommes conscients de cette situation et que nous avons pris différentes mesures pour y répondre positivement.

Le site universitaire de Montpellier est en marche, une longue marche qui devra se faire par étapes.

Une première étape qui vient d'être franchie est la constitution d'une conférence des présidents des universités de Montpellier, signe de notre volonté d'afficher et de promouvoir de façon unitaire la réalité universitaire du site de Montpellier et des sites sur lesquels les universités montpelliéraines sont présentes.

Nous nous efforcerons de promouvoir une politique commune de développement de la vie étudiante sur le site de Montpellier, dans tous ses aspects notamment le logement, l'action sociale, la santé, la culture, et le sport. Cet effort s'est traduit à la rentrée universitaire 2003 par une mobilisation importante du CROUS et des universités, sous l'impulsion de M le Préfet et M le Recteur pour trouver des solutions au problème du logement étudiant à Montpellier. Nous entendons poursuivre le développement des services interuniversitaires, et, en particulier, nous avons mis en place un pilotage politique plus structuré de la bibliothèque interuniversitaire.

Dans le cadre de la mise en place du LMD, les 3 universités ont eu de nombreuses réunions d'harmonisation, en particulier dans le domaine de l'offre de formation en gestion et en Biologie-Santé.

Nous entendons donner au Pôle Européen un rôle majeur dans le futur de l'interuniversitaire. Ainsi, les universités développent avec le Pôle le projet d'Université Ouverte Montpellier Languedoc Roussillon et le projet Musée UM.

La seconde étape sera de préparer en concertation avec les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, et des organismes de recherche, un schéma stratégique d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site de Montpellier. Cette étape a déjà été franchie au début de l'année 2003 avec la prise de décisions consensuelles concernant l'aménagement du pôle de chimie et du site de Saint Charles pour les universités Montpellier II et Montpellier III. Il existe actuellement une collaboration institutionnelle forte avec les organismes de recherche, et en particulier le CNRS qui devrait permettre de préparer un projet ambitieux pour le prochain contrat de plan.

Une troisième étape sera un rapprochement institutionnel entre les établissements au-delà de la conférence des présidents. Ce rapprochement doit vraisemblablement commencer entre l'université Montpellier I et l'Université Montpellier II qui ont des départements en commun en Biologie-Santé, Chimie et Gestion. L'université MONTPELLIER III et Montpellier I (UFR Droit et Economie) doivent également envisager un rapprochement qui pourrait se faire, entre autres, au sein de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société.

La longue marche des universités de Montpellier aboutira-t-elle, comme certains d'entre nous le souhaitent à la constitution d'une Université unique de Montpellier, voire de Montpellier-Nîmes ? La question mérite d'être posée, certaines grandes villes universitaires prévoient déjà d'aller dans ce sens. L'entrée des universités dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche nous y incitera fortement.

Montpellier, le 21 novembre 2003



Alain UZIEL
Président de l'université Montpellier I



Jacques BONNAFE
Président de l'université Montpellier II



Jean-Marie MIOSSEC
Président de l'université Montpellier III

CNE

LE SITE UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986
- L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987
- L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988
- L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989
- L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990
- L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991
- L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
- L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993
- L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994
- L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995
- L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996
- L'université de La Rochelle*, 1997
- L'université de technologie de Troyes*, 1998
- L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'École normale supérieure, 1990
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991
L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996
L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997
L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998
L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
L'IUFM d'Auvergne, 2000
L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000
L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
L'IUFM de Bretagne*, 2001
L'IUFM du Limousin*, 2001
L'IUFM de La Réunion*, 2002
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
L'École centrale de Paris, 2002
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002
L'IUFM de Montpellier, 2003
L'IUFM de l'académie de Nice*, 2003
L'Institut national des sciences appliquées de Rennes*, 2003
L'École nationale d'ingénieurs de Brest*, 2003

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994
L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996
L'université Lumière-Lyon II*, 1997
L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998
L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
L'université de Limoges*, 2001

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Savoie*, 2002
L'université des Antilles et de la Guyane, 2002
L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002
L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002
L'université Grenoble III - Stendhal, 2002
L'université de la Réunion, 2002
L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002

L'université Montpellier I*, 2003
L'université Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier*, 2003
L'université de Perpignan*, 2003
L'université Jean Monnet - Saint Étienne, 2003
L'université Paul-Valéry - Montpellier III*, 2003
L'université de Bretagne occidentale*, 2003
L'université de Toulon et du Var, 2003

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3^{ème} cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999

Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999

Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001

Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001

Le site universitaire de Grenoble, 2002

Le pôle de développement universitaire Drôme-Ardèche, 2003*

BULLETINS n° 1 à 40

PROFILS n° 1 à 68

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Michel AVEROUS

Rose KATZ

Claire BAZY-MALAUURIE

Claude LAUGÉNIE

Paolo BLASI

Michel LEVASSEUR

Michel BORNANCIN

Jean-Yves MÉRINDOL

Georges BOULON

Jean-Pierre NOUGIER

Jean-Claude BOUVIER

Michel PINAUD

Josep BRICALL

Marcel PINET

Charles DEMONS

Hélène RUIZ-FABRI

Bernard DIZAMBOURG

Françoise THYS-CLÉMENT

Claude GAUVARD

Léo VINCENT

Pierre GILSON

Jean-Louis WALTER

Bernard JANNOT

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tél. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin